

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PERCEPTION DES INTERVENANTS SOCIAUX TRAVAILLANT EN
CENTRE JEUNESSE QUANT AUX ADOLESCENTES AYANT COMMIS DES
ACTES DÉLINQUANTS

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
ALEXANDRINE DELAND-BÉLANGER

JANVIER 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Bien que la rédaction d'un mémoire de maîtrise soit un exercice individuel, il est loin de se faire sans l'accompagnement et la participation de plusieurs personnes. Depuis ma toute première journée en tant qu'étudiante à la maîtrise en travail social jusqu'à aujourd'hui, moment où j'écris les dernières lignes de ce mémoire, j'ai eu la chance de rencontrer et de discuter avec des gens passionnés par le travail social. Ces rencontres m'ont permis de remettre en question mes pratiques d'intervention, mais aussi et surtout, d'approfondir ma réflexion sur notre domaine d'étude. Les discussions, les séminaires et les rencontres de ces dernières années m'ont permis de circonscrire petit à petit mon objet de recherche, puis de rédiger ce mémoire.

Au cours de ce travail de longue haleine, j'ai pu compter sur la présence et le support d'une directrice de mémoire formidable, disponible et à l'écoute de mes questionnements. Un énorme merci à madame Myriam Dubé qui a su comment me diriger à travers toutes les étapes de recherche que demande un mémoire. Merci pour ces belles rencontres où nous avons discuté et réfléchi ensemble. À votre contact, j'ai découvert chez moi un intérêt insoupçonné envers la recherche et envers plusieurs champs théoriques encore à explorer.

Il me paraît également essentiel de remercier les sept intervenants qui ont participé à cette étude. Sans leur temps et leur générosité, jamais cette recherche n'aurait pu aboutir. En plus de fournir un riche matériel d'analyse, ces entretiens m'ont permis d'approfondir et de confronter mes idées sur le travail en centre jeunesse. Aussi, je remercie spécialement mesdames Chicoine, Bédard, Royer-Laliberté et Gélinas-Cadieux qui ont donné un énorme coup de pouce au recrutement des participants.

Merci aussi à madame Marie-Louise Labre qui a su réaliser la correction orthographique et grammaticale de mon texte en un temps record. Merci beaucoup de la grande efficacité et de la minutie dont vous avez fait preuve lors de la révision de mon manuscrit.

Ma famille et mes collègues de travail m'ont également fourni un support et des encouragements indispensables. Merci à mon équipe de travail au centre jeunesse qui a su nourrir ma curiosité en m'incitant à en apprendre plus sur la délinquance chez les adolescentes. Merci à ma famille qui a suivi les hauts et les bas de ma maîtrise en y démontrant un réel intérêt. Je vous remercie aussi d'avoir suscité en moi, depuis mon tout jeune âge, une soif d'en apprendre plus sur ce qui m'entoure et pour m'avoir ouverte au monde de l'intervention sociale.

Enfin, un merci bien spécial à Olivier qui m'a supporté tout au long de ces années où la conjugaison travail/école/vie de couple/vie sociale n'a pas toujours été de tout repos. Merci pour tes conseils toujours éclairés et pour ton appui dans les moments remplis de doute et d'incertitude. Merci aussi d'être là pour enrichir mes réflexions au quotidien.

Au bébé qui s'en vient, merci du bon « timing » qui m'a permis de me consacrer à mon mémoire. Tu peux arriver quand tu le souhaites maintenant!

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE.....	5
1.1 LPJ et LSJPA : Leur développement d'un point de vue sociohistorique.....	5
1.1.1 Les écoles d'industrie et les écoles de réforme.....	6
1.1.2 L'institut Saint-Antoine et l'institution du Bon-Pasteur d'Angers.....	6
1.1.3 Loi sur les jeunes délinquants.....	7
1.1.4 Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et Loi sur les jeunes contrevenants (LJC).....	8
1.1.5 Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA).....	9
1.2 LPJ et LSJPA : Applications différenciées selon le sexe?.....	10
1.3 Prévalence de la déviance féminine et masculine ainsi que les facteurs y étant associés.....	11
1.3.1 Les données sur la prévalence de la déviance féminine et masculine : questionnables?.....	13
1.3.2 Les facteurs associés questionnés.....	13
1.4 Délinquance et trouble de comportement; distinction entre filles et garçons quant au choix de l'intervention socio-judiciaire.....	14
1.4.1 Tentatives d'explication de la distinction entre filles et garçons quant au choix de l'intervention socio-judiciaire.....	15
1.5 Les intervenants sociaux : qu'en est-il de leurs perceptions de la déviance des filles et des garçons?.....	17
1.6 Pertinence de la recherche.....	19
CHAPITRE II	
CADRE CONCEPTUEL.....	23
2.1 La délinquance; un construit social.....	24
2.1.1 Notions essentielles à la formulation d'une définition du construit de déviance.....	25
2.1.2 La délinquance; un sous-construit de la déviance.....	26

2.1.3	La déviance déconstruite : « Quand la délinquance vient aux femmes	27
2.1.4	L'objectivation du déviant : l'étiquette... le statut... mais encore?	28
2.1.5	Les entrepreneurs de morale	30
2.2	L'influence de la socialisation conventionnelle sur l'étiquetage de la délinquance chez les filles	31
2.2.1	Socialisation conventionnelle	32
2.2.2	La socialisation conventionnelle et la délinquance des filles.....	33
2.3	Rapports de pouvoir; les écrits de Foucault.....	35
2.4	Objectifs de la présente recherche	39
CHAPITRE III		
MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE		41
3.1	Type de recherche.....	41
3.2	Participants à la recherche	42
3.2.1	Critères de sélection	42
3.2.2	Échantillonnage.....	42
3.2.3	Recrutement	43
3.3	Méthode de collecte de données.....	45
3.4	Déroulement des entretiens	45
3.5	Guide d'entretien	46
3.6	Méthode d'analyse de données.....	47
3.7	Considérations éthiques.....	48
3.8	Forces et limites de l'étude.....	49
CHAPITRE IV		
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....		51
4.1	Présentation des participants	52
4.1.1	Cynthia	52
4.1.2	Francis	53
4.1.3	Annie	54
4.1.4	Michel.....	55
4.1.5	Julie	55
4.1.6	Caroline	56
4.1.7	Olivier.....	57
4.2	La délinquance; une conception normative?	57

4.2.1 Des causes de la délinquance, une partie de la définition	62
4.3 La délinquance chez les adolescentes... une conception sexuée?	64
4.3.1 Une conception sexuée dans la définition donnée à la délinquance chez les adolescentes.....	64
4.3.2 Une conception sexuée dans la façon de percevoir les adolescentes dans l'intervention en délinquance	73
4.3.3 L'irrégularité des liens d'intervention avec les jeunes filles ayant commis des comportements délinquants; motif possible de cette conception sexuée de la délinquance des filles	77
4.4 Être une femme ou un homme en intervention : enjeu sur la conception sexuée de la délinquance des adolescentes et des adolescents	78
4.4.1 Diversité de l'intervention; importance du savoir expérientiel selon le sexe de l'intervenant.....	79
4.4.2 Approche traditionnelle d'intervention : approche sexuée?	86
4.5 La place, l'importance et le rôle des étiquettes.....	88
 CHAPITRE V	
DISCUSSION	91
5.1 La délinquance chez les adolescentes. Regard sur une problématique socialement construite, produit d'un discours normatif de genre.....	91
5.2 L'étiquette de délinquance chez les adolescentes, reflet d'un brouillage normatif	95
5.3 Les intervenants socialisés conventionnellement	100
5.4 Relations de pouvoir entre intervenants et adolescentes	103
5.5 Bienfait des entrevues : « Un pas de recul », un temps pour la réflexion quant à la pratique auprès des adolescentes qui commettent des gestes délinquants.....	105
5.6 Limites de l'étude.....	107
CONCLUSION.....	109
 ANNEXE A	
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	113
 ANNEXE B	
GRILLE D'ENTRETIEN	117
 ANNEXE C	
SCHÉMA ABRÉGÉ DU CHEMINEMENT D'UN SIGNALEMENT	121
BIBLIOGRAPHIE.....	123

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

FQRSC	Fonds québécois de recherche société et culture
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
UQAM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Une adolescente qui commet des gestes délinquants semble non conventionnelle. Pour la plupart d'entre nous, la délinquance est plutôt associée aux adolescents masculins. Qu'en est-il de la perception des gens qui œuvrent dans le milieu des centres jeunesse avec des adolescents et des adolescentes pouvant avoir commis des comportements délinquants? Un survol des recherches portant sur le sujet, lesquelles sont malheureusement peu nombreuses, nous confirme que la délinquance exercée par une jeune fille est perçue comme étant une situation hors du commun. Cette perception peut même mener jusqu'à un traitement socio-judiciaire différencié selon le sexe, ce qui engendre qu'un moins grand nombre de jeunes filles bénéficie de services provenant de programmes spécialisés en délinquance. Par le fait même, les intervenants sociaux des centres jeunesse ne se retrouvent qu'occasionnellement en contact avec ces jeunes filles et estiment qu'il est plus ardu de travailler avec elles. Cependant, l'agir délinquant chez les filles est bien réel. Dans ce mémoire, nous avons voulu explorer auprès des principaux intéressés, les intervenants sociaux en centre jeunesse, leurs perceptions à l'égard des jeunes filles qui commettent des gestes délinquants. Nous avons ainsi rencontré sept intervenants et intervenantes de différentes régions du Québec. Les entrevues portaient sur leur propre définition de la délinquance de manière générale, sur leur conception de la délinquance des filles, sur leurs pratiques d'intervention en tant qu'homme ou femme et enfin sur l'influence de la loi (Loi sur la protection de la jeunesse ou Loi sur le système de justice pénale pour adolescents) dans leur travail. Les témoignages des intervenants rencontrés ont confirmé les données recueillies lors de notre survol des écrits. Ainsi, nos résultats ont, entre autres, démontré que les intervenants entretiennent plus d'appréhension face à une intervention avec une jeune fille qui commet des actes délinquants. Cette situation pourrait être expliquée par le manque de contacts avec ces adolescentes, mais également par un flou normatif quant aux jeunes filles qui commettent des actes délinquants. Pour être en mesure de mieux comprendre ce qui se produit, nous nous sommes appuyés entre autres sur la théorie de l'étiquette de Becker. Les construits normatifs de délinquance et de genre ne semblent pas rendre compte de la situation d'une jeune fille qui commet des gestes délinquants, déconstruisant l'étiquette de délinquance pour ces adolescentes. En addition à la théorie de l'étiquette de Becker, nous avons également eu recours au concept de socialisation conventionnelle pour comprendre le traitement différencié selon le sexe effectué par les intervenants. En effet, ces derniers nous ont confié avoir des approches d'intervention différentes avec les jeunes filles qui commettent des délits. Ils seraient, entre autres, plus protecteurs, comme le serait un bon parent, et auraient des pratiques d'intervention différentes selon leur sexe et le sexe de l'adolescent. Ainsi, notre recherche a exploré un sujet peu étudié, particulièrement sous l'angle du travail social, et a permis de soulever certaines questions quant aux perceptions des intervenants sociaux envers les jeunes filles qui commettent des gestes délinquants.

Mots clés : Adolescente, adolescent, délinquance, étiquette, socialisation, centre jeunesse, intervention, norme sociale, genre, sexe

« D'abord, les intervenants tendent à attribuer des caractéristiques personnelles plutôt négatives aux adolescentes et aux femmes auprès desquelles ils œuvrent. Il semble, aux dires des intervenants interrogés par Baines et Adler (1996), qu'il soit plus facile d'établir une relation de travail avec les garçons, les filles étant trop émotives, voire même hystériques, et se livrant trop fréquemment à des agressions verbales et à des explosions de colère. » (Lanctôt et Lachaine, 2002, p.364-365)

INTRODUCTION

Je travaille au Centre Jeunesse de la Montérégie à l'équipe délinquance depuis 2009. Dans le cadre de mon travail, j'ai pu remarquer qu'à l'arrivée d'un nouveau dossier avec mention de délinquance, les intervenants sociaux¹ s'attendent habituellement à effectuer le suivi d'un garçon. De manière générale, la tâche des intervenants est composée de peu de dossiers de filles étiquetées délinquantes. Ceux-ci sont donc plus souvent amenés à intervenir auprès de jeunes garçons étiquetés délinquants, développant ainsi plus de qualifications auprès d'un sexe que de l'autre. Lorsqu'un dossier de jeune fille arrive dans nos services, cela semble alors inhabituel. Souvent, j'ai pu constater que peu d'intervenants sociaux accueillaient avec intérêt ces dossiers peu courants.

En fait, les dossiers des jeunes filles sortent de l'ordinaire et peuvent parfois nous paraître déstabilisants, en ce sens qu'étant donné que ces dossiers sont peu nombreux, ils sont vus comme non conventionnels et les intervenants sont moins habitués de travailler avec les jeunes filles. Toutefois, on peut se questionner un peu plus pour savoir ce qui déstabilise vraiment dans la déviance des filles. Lorsqu'une jeune fille commet un délit, un comportement déviant, elle ne se comporte alors pas selon une socialisation conventionnelle². Cette jeune fille semble

¹ Les termes intervenants et intervenants sociaux seront utilisés, tout au long du présent mémoire, pour désigner les personnes qui œuvrent dans le milieu de l'intervention sociale au sens large.

² Nous allons utiliser le terme de socialisation conventionnelle et non celui de socialisation traditionnelle. Dans son texte de 2012, Dupuis-Déry mentionne préférer le terme *conventionnelle*, qui signifie « qui a trait à une convention » ou « conforme aux convenances » (Connell et Messerschmidt, 2005; Wedgwood, 2009), et qui évoque une masculinité construite et une dynamique relationnelle, au qualificatif « traditionnel » plus souvent employé (« masculinité traditionnelle »), mais qui peut suggérer une identité homogène de tout temps dans l'histoire » (Dupuis-Déry, 2012, p.122).

en fait être perçue comme étant hors norme (Cardi, 2004). Enfin, on serait tenté, et ce à juste titre, de se poser la question si cette perception entraîne un traitement différentiel de la déviance selon le sexe³? Il semble que oui en ce qui concerne notamment le traitement juridique.

Ainsi, ce traitement différencié s'inscrit notamment, d'un point de vue historique, dans les normes sociales venant encadrer la déviance des filles qui visaient principalement à contrôler leurs activités sexuelles (Lanctôt et Desai, 2002). Au début du vingtième siècle, un grand pourcentage de jeunes filles accusées devant les tribunaux l'était pour des délits d'immoralité sexuelle ou de conduite immorale. Ces accusations englobaient tous comportements sexuels qui étaient vus comme étant potentiellement source d'habitudes perverses et de promiscuité, pouvant aller jusqu'à la prostitution. Un autre type d'accusation qui était très souvent donné aux jeunes filles était les délits statutaires. Cette appellation cache en fait tous les écarts de comportement des jeunes filles en lien avec les règles à la maison ou à l'école. De plus, une jeune fille pouvait recevoir une accusation de délit statutaire en lien avec des comportements qui auraient été jugés immoraux ou qui auraient été jugés comme étant une mauvaise conduite sexuelle. Enfin, plusieurs filles se retrouvaient dans les institutions judiciaires pour des motifs d'ordre moral suite à la demande de leur famille (Strimelle, 2003). Toutes ces accusations n'étaient que très rarement données aux jeunes garçons étant donné les normes sociales de l'époque qui présentaient un double standard de moralité sexuelle (Lanctôt et Desai, 2002). La promiscuité sexuelle masculine était ainsi encouragée ou tolérée étant donné qu'elle était vue comme un signe de la virilité des garçons alors que la déviance féminine était associée à une sexualité incontrôlée. Ces différences normatives selon le sexe ont été notées jusqu'à tard au vingtième siècle. Il a fallu attendre dans les années 1970-1980 pour que des réformes soient faites et que certains délits, tels les délits statutaires, ne soient plus inscrits dans la loi (Lanctôt et Desai, 2002).

³ Nous référons au sexe et non au genre, car nous adoptons la posture de Butler à cet égard dans l'analyse que Baril (2007 dans Maillé, 2013) en fait. Dans le texte de Baril, celle-ci mentionne que selon la pensée de Butler (2005, a, p.19) : «le sexe n'est pas une donnée fixe, naturelle, anhistorique, à laquelle vient s'adjoindre un genre construit socialement, mais bien une construction en soi. ». Baril (ibid.) ajoute que, selon la conception de Butler (2005, b, p.69) : «Si l'on mettait en cause le caractère immuable du sexe, on verrait peut-être que ce que l'on appelle « sexe » est une construction culturelle au même titre que le genre ; en réalité, peut-être le sexe est-il déjà toujours du genre et, par conséquent, il n'y aurait plus vraiment de distinctions entre les deux.».

Mon intérêt pour ce mémoire est de tenter de mieux comprendre l'essence des pratiques d'intervention avec les jeunes filles ayant commis des délits, au sens du Code criminel, en analysant les perceptions des intervenants-es sociaux-les à l'égard de la délinquance des jeunes filles. Je me servirai pour ce faire, de différentes notions, soit celles de socialisation conventionnelle, de délinquance et des relations de pouvoir. D'entrée de jeu, nous allons, avant d'entamer le chapitre sur la problématique, préciser les termes déviance et délinquance afin d'améliorer la compréhension du texte et en assurer une plus grande fluidité. Le terme de *déviance*⁴, qui sera développé plus avant dans le cadre conceptuel, sera utilisé pour désigner des gestes commis en dehors des normes sociales formelles autant qu'informelles. Le terme *délinquance*, quant à lui, sera utilisé uniquement dans des situations où des gestes ont été perpétrés par des jeunes en dehors des normes formelles légales. Ces actes peuvent mener à des accusations si une réaction provient du système socio-légal ou ils peuvent rester de la délinquance cachée si aucune réaction ne survient. Notre mémoire tiendra compte de ces deux types de délinquance étant donné que, comme nous le verrons plus loin, la réaction du système socio-légal n'est pas toujours présente lorsqu'il s'agit d'adolescentes qui enfreignent la loi. Nous réserverons le terme de *criminalité* pour ce qui a trait aux accusations du Code criminel portées envers des adultes.

⁴ Nous nous sommes inspirés des travaux de Becker (1963) pour établir la nuance entre les termes *déviance* et *délinquance*.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

Le présent chapitre débutera par un bref survol des éléments sociohistoriques amenant à la constitution de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) concernant les troubles de comportement, et de ceux conduisant à la constitution de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), portant sur la délinquance des jeunes. Une courte analyse de leur application différenciée selon le sexe sera faite afin de bien situer le contexte légal de l'intervention avec les jeunes ayant des comportements déviants. Ensuite, nous regarderons quelques statistiques par rapport au ratio de filles et de garçons dans le système pénal pour adolescents et la façon dont ces données ont été recueillies sur le terrain. En lien avec ces différences de ratio entre les garçons et les filles, une rapide recension des éléments pouvant être associés à la délinquance sera effectuée.

Afin de mieux comprendre le chemin emprunté par les jeunes qui ont des comportements déviants, nous établirons les distinctions entre délinquance et trouble de comportement et nous décrirons les processus socio-judiciaires qui sont par la suite enclenchés dans chacune de ces catégories respectives. Puis, nous prendrons connaissance des quelques études portant sur les perceptions des intervenants sociaux relativement aux filles et aux garçons avec qui ils entrent en interaction et qui commettent des délits. Enfin, nous conclurons ce chapitre en expliquant en quoi nous croyons que notre recherche est pertinente pour notre domaine d'étude.

1.1 LPJ et LSJPA : Leur développement d'un point de vue sociohistorique

La compréhension de notre objet d'étude prend, entre autres, appui sur les lois impliquées dans les troubles de comportement et la délinquance chez les adolescents. Les deux principales lois qui auront donc une place dans la trame de fond de notre recherche sont la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA). Trépanier (2003) a fait plusieurs études et analyses sur l'évolution de l'application des lois en

vertu du droit criminel chez les mineurs, principalement en regard de l'histoire des changements relatifs aux lois criminelles. À travers certains de ses textes, nous pouvons mieux comprendre comment l'État en est venu à juger les adolescents de façon distinctive des adultes.

1.1.1 Les écoles d'industrie et les écoles de réforme

Au Canada, c'est en 1892 que le premier Code criminel a été implanté. Des dispositions ont alors été incluses dans ce nouveau Code criminel pour assurer aux mineurs la tenue de procès distincts de ceux réservés aux adultes. C'est également autour de la même époque que des lois apparaissent concernant la protection des enfants. À la fin du XIXe siècle, certaines législations au Québec s'appliquaient à la fois aux jeunes qui déviaient des normes sociales et aux enfants en besoin de protection. C'était le cas entre autres des lois entourant les « écoles d'industrie » et les « écoles de réforme », de 1869, où une intervention légale était prévue pour tous les jeunes abandonnés, réfractaires à l'autorité ou qui avaient été trouvés en présence de criminel. En fait, sur le plan légal, les écoles d'industrie étaient réservées aux jeunes abandonnés ou négligés et les écoles de réforme venaient remplacer les prisons de réforme⁵ en acceptant les jeunes délinquants. Toutefois, dans les faits, les places étaient plutôt attribuées selon les comportements que les jeunes avaient eus que selon les motifs de leur arrivée en institution (Strimelle, 2003). Il faut savoir ici que ces deux types « d'écoles » étaient dirigés par une communauté religieuse et qu'elles partageaient souvent le même lieu physique.

1.1.2 L'institut Saint-Antoine et l'institution du Bon-Pasteur d'Angers

À l'arrivée des écoles d'industrie et des écoles de réforme, en 1869, la loi ne renfermait pas de clauses distinctes en ce qui a trait au traitement judiciaire réservé aux filles et aux garçons. Tous et toutes étaient envoyés dans les mêmes établissements, jusqu'à ce que les dirigeants et

⁵ De 1857 jusqu'à la mise en place des écoles d'industrie et de réforme (1869), les jeunes délinquants âgés de 21 ans ou moins étaient envoyés dans les prisons de réforme qui se sont vite révélées comme étant plus près d'une véritable prison que d'un établissement pour jeunes. (Ménard, 2003)

les inspecteurs arrivent au constat qu'ils devaient séparer les garçons des filles, car ces dernières auraient soi-disant une mauvaise influence auprès des garçons enfermés (Strimelle, 2003). Par la suite, on a vu s'implanter deux types d'institutions, soit l'institut Saint-Antoine (1873) pour les garçons et l'institution du Bon-Pasteur d'Angers (1870) pour les filles (Ménard, 2003; Strimelle, 2003). En faisant une analyse du milieu de vie et du fonctionnement de ces deux institutions, nous pouvons arriver rapidement à la conclusion que la place réservée aux jeunes filles qui étaient jugées déviantes n'était pas la même que celle réservée aux garçons. Tout d'abord, les religieuses qui s'occupaient de l'institution pour les filles recevaient, par jeune fille, trois fois moins de subventions du gouvernement que les frères qui s'occupaient des garçons. Les actes de déviance, voire de délinquance, commis par des filles n'étaient pas alors des priorités gouvernementales.

De plus, des disparités importantes entre les filles et les garçons sont présentes du côté des activités qui s'offrent à ceux-ci dans ces institutions. En effet, les garçons recevaient des ateliers pratiques pour les diriger vers un métier afin que leur avenir soit assuré, une fois sortis de l'institution. Du côté des filles, on tentait surtout de les préparer à devenir de bonne mère et de bonne « ménagère », tout en les maintenant à l'intérieur de l'enceinte de l'institution. Ceci signifie que les activités des jeunes filles se faisaient exclusivement dans l'institution. Les religieuses exigeaient d'elles le silence à tout moment et une partie importante de leur temps devait être consacrée à la prière. Au bout de leur séjour, plusieurs jeunes filles devenaient madeleines, c'est-à-dire qu'elles intégraient la congrégation des religieuses, car elles n'avaient plus aucun repère pour vivre dans le monde extérieur (Strimelle, 2003).

1.1.3 Loi sur les jeunes délinquants

En 1908, la Loi sur les jeunes délinquants est entrée en vigueur, et sa visée était toujours reliée à la protection de l'enfance. Cette loi a d'ailleurs des assises protectionnistes de la part de l'État qui intervenait alors comme « parent bienveillant »⁶. Le jeune fautif devait être jugé

⁶ Comme nous le verrons plus loin dans ce mémoire, l'intervention auprès des adolescentes qui commettent des délits est encore aujourd'hui teintée par une socialisation conventionnelle de la part de l'intervenant social qui joue alors le rôle du bon parent.

comme un enfant mal encadré plutôt que comme un adulte criminel (<http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/gci-icg/jm2-jj2/sec02.html>). On voit bien ici la distance prise avec le système de justice adulte et les rapprochements effectués avec une loi qui s'apparente à la LPJ. Par contre, ici aussi, nous pouvons voir des différences dans l'application de la loi sur les jeunes délinquants lorsqu'il s'agit d'une jeune fille ou d'un jeune homme qui est accusé. Les filles sont surtout poursuivies par la loi pour des infractions spécifiques aux mineurs, aussi appelés délits statutaires, par exemple le fait de n'avoir pas respecté ses parents ou d'avoir fugué. Certaines accusations pour des infractions à caractère sexuel ou encore des accusations pour tenter de protéger la jeune fille, telles des accusations pour incorrigibilité, pouvaient également lui être données (Pelletier, 2009). De plus, ce sont souvent les parents qui amenaient eux-mêmes leur fille devant la Cour, ce qu'on ne voyait pas pour les garçons. Enfin, le placement est utilisé beaucoup plus souvent pour les filles, avec habituellement comme motif de les protéger tandis que les garçons reçoivent plus souvent une sentence de probation à purger dans la communauté (Pelletier, 2009). Nous voyons donc que la notion de protection est transversale à la loi sur les jeunes délinquants, et ce, plus spécifiquement pour les adolescentes.

1.1.4 Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et Loi sur les jeunes contrevenants (LJC)

C'est en 1977 que le Québec se dote d'une loi spécifique pour la protection de l'enfance. La Loi sur la protection de la jeunesse voit alors le jour. Cette loi vise la protection des enfants (de 0 à 18 ans) qui sont en situation de compromission quant à leur santé ou leur développement. Puis, en 1981, une réforme au niveau des lois amènera l'adoption de la Loi sur les jeunes contrevenants. Avec cette nouvelle loi, la notion de responsabilité fait son entrée. Le jeune a toujours droit à un jugement différent de celui de l'adulte, mais ici, il sera tenu en partie responsable de son délit. L'équilibre entre la réadaptation du jeune et la protection du public en visant l'application du Code criminel est alors recherché. Un élément très important est à noter avec l'entrée en vigueur de cette loi; les délits statutaires ont été retirés, délits qui étaient auparavant majoritairement liés aux filles. Cet élément et l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse quelques années plus tôt font en sorte que la grande majorité des jeunes filles se retrouvent alors jugées sous la LPJ (Lanctôt et Desai, 2002). Comme

nous venons de le voir, les filles ont principalement et historiquement été amenées devant les tribunaux avec comme raison principale, derrière leur accusation, leur protection. Ainsi, avec la présence de la LPJ, lorsqu'une jeune fille se fait arrêter, les policiers ont le choix de la diriger vers cette loi non criminelle. Nous verrons plus tard que ce chemin est souvent emprunté.

1.1.5 Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

Enfin, en 2003, une autre loi, qui s'applique par ailleurs encore actuellement, la LSJPA fût adoptée. Cette nouvelle loi se rapproche encore plus de la loi pénale pour adultes. Les notions de responsabilité et de protection durable du public par la réadaptation sont toutefois au cœur des principes de cette loi. En 2012, la Loi C-10 est venue amender en partie la LSJPA. Ce changement rapproche beaucoup la LSJPA des lois criminelles adultes. Il est de moins en moins question de réadaptation ou de protection durable du public. Le modèle répressif est utilisé ici plutôt qu'un modèle axé sur la réinsertion et la réadaptation sociale. Nous voyons plutôt une tendance vers la protection immédiate du public, même si on se retrouve toujours en présence d'adolescents et non pas d'adultes. Les différences d'application de cette loi selon les sexes nous apparaissent être très semblables à ce qui se passait sous la loi précédente, soit la Loi des jeunes contrevenants (LJC).

Cette description sociohistorique des lois pour contrôler socialement la déviance et la délinquance des adolescents nous démontre bien le glissement fait par la loi, des tendances protectionnistes de l'État vers un règlement pénal. Présentement, les jeunes sont jugés presque comme les adultes, mais ce ne fût pas toujours le cas. Aussi, le geste commis prend maintenant une très grande place, par opposition à la situation du jeune et au contexte de la commission du délit. Ces éléments font en sorte qu'une distance toujours plus grande se crée, entre l'application du Code criminel aux jeunes et la Loi sur la protection de la jeunesse. Malgré les différences marquées de ces lois, plusieurs auteurs (Lanctôt et Lachaine, 2002; Lanctôt et Desai, 2002) ont soulevé que des jeunes, ayant commis le même type de comportements ne seront pas jugés sous la même loi. Il semble que ce soit le cas avec les filles versus les garçons.

1.2 LPJ et LSJPA : Applications différenciées selon le sexe?

En effet, certaines auteures ont même été jusqu'à avancer que le processus décisionnel judiciaire en serait un genre (Lanctôt et Desai, 2002; Lanctôt et Lachaine, 2002; Zahn, 2009). Pour un même comportement donné, une jeune fille sera nettement plus souvent jugée sous la LPJ alors qu'un garçon lui sera jugé sous la LSJPA. De plus, si une jeune fille se retrouve finalement devant le tribunal pénal, elle aura fort possiblement une peine moins sévère que celle qu'aurait eue un garçon (Bishop et Frazier, 1992).

Outre des différences sur le choix des lois appliquées aux jeunes, il existe également une différence par rapport aux accusations données. En effet, comme l'ont soulevé Lanctôt et Desai (2002), sous les lois en vigueur dans les premières décennies du XXe siècle, les jeunes filles avaient tendance à être accusées de délits statutaires ou encore d'immoralité sexuelle. Les auteurs expliquent que lorsqu'une jeune fille était jugée sous la loi des jeunes délinquants (de 1908), elle recevait principalement des accusations de délits statutaires, c'est-à-dire une accusation en lien avec, entre autres, le non-respect des règles à la maison, à l'école ou encore en lien avec de la consommation de drogues.

Un élément distinctif des délits statutaires est qu'ils sont considérés de la sorte simplement en raison de l'âge de l'individu fautif; pour être accusé, il faut être mineur. Les délits statutaires ne font plus partie des lois depuis la Loi sur les jeunes contrevenants de 1981. À partir de ce moment, les comportements qui étaient auparavant répertoriés sous les délits statutaires se retrouvent principalement jugés sous la Loi sur la protection de la jeunesse en tant que troubles du comportement ou encore se retrouvent sous l'accusation au Code criminel de « bris de condition ». Ce dernier type d'accusation regroupe tous les manquements qu'un jeune peut faire relativement à une demande de la Cour ou de policiers, laquelle est souvent en lien avec un non-respect d'une règle à la maison ou à l'école. En grande majorité, ce sont les jeunes filles qui reçoivent cette accusation (Lanctôt et Desai, 2002).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, outre les délits statutaires, de façon historique, les jeunes filles étaient aussi surtout jugées pour des délits d'immoralité sexuelle. Lanctôt et Desai (2002) expliquent la présence de ce type de délits par les différents rôles performés⁷ par les femmes et les hommes de l'époque. En effet, elles poursuivent en disant qu'à l'époque où de telles accusations étaient encore données (avant la Loi sur les jeunes contrevenants de 1981), la sexualité et la promiscuité sexuelle des hommes et des garçons étaient vues comme étant le signe de leur virilité alors que les mêmes comportements chez les femmes et les filles étaient très mal vus et pouvaient même être condamnables. Nous voyons clairement un exemple ici de ce qu'énoncent certains auteurs en expliquant que les tribunaux peuvent adopter un traitement différenciés envers les filles et les garçons renforçant ainsi les stéréotypes sexuels.

1.3 Prévalence de la déviance féminine et masculine ainsi que les facteurs y étant associés

Une étude américaine de Bloom, Owen, Covington et Raeder (2002) faite auprès d'adultes criminalisés, portant justement sur le traitement différencié en fonction du sexe de l'individu accusé à la Cour fait état de l'expression de la criminalité des femmes et comment celle-ci est interprétée différemment de celle des hommes. L'étude établit qu'il y a effectivement des différences sexuées à ces deux niveaux; dans la prévalence de ces délits ainsi que dans la perception de la criminalité des femmes. En effet, les auteurs de cette recherche débutent leur réflexion en mettant de l'avant les différences statistiques de la criminalité chez les femmes et les hommes. Cette étude américaine rapporte que 17% de tous les accusés sont des femmes. La plupart de ces femmes (environ 85%) purgent une peine dans la communauté plutôt que dans un milieu carcéral.

Cette étude explique aussi que la criminalité des hommes et des femmes diffère en raison d'attributs différents présents en particulier chez les femmes, tels la présence de violence envers les femmes et les enfants, l'abus de substances, la santé mentale et les traumatismes, la santé physique et enfin le statut socioéconomique. Étant donné ce lot de différences, les auteurs

⁷ Nous empruntons le terme à Butler (1990).

arrivent à la conclusion que le jugement des hommes et des femmes devant les tribunaux ne devrait pas se faire sous les mêmes principes de loi. En effet, cette étude se conclut sur la proposition d'un nouvel esprit de la loi et de son application dans les tribunaux qui offrirait un traitement différentiel pour les femmes et les hommes. Les principes de base de cette nouvelle application, élaborés selon les attributs spécifiques aux femmes, reposent sur l'établissement d'un environnement et d'un contexte sécurisant, respectueux, où des liens avec la personne sont créés, où il existe une vision compréhensive et intégrée de la santé mentale et des traumatismes vécus par la personne, où l'autodétermination est souhaitée et enfin où des services externes seront offerts et disponibles.

Sans nier l'existence de caractéristiques spécifiques à la criminalité des femmes, l'étude ne s'attarde pas sur le fait que plusieurs caractéristiques découlent du processus de socialisation différent chez les hommes et les femmes. La reconnaissance de cette différence pourrait appuyer la nécessité du maintien de la différence des approches offertes pour les femmes et les hommes.

L'étude précédente (Bloom *et al.*, 2002) base son explication des différences entre la criminalité des hommes et des femmes sur la prévalence des délits selon le sexe. Ils poursuivent en affirmant que ces différences nous conduisent à la certitude que la criminalité des hommes et des femmes ne peut être comparable. L'expression de cette criminalité, ses causes et ses effets ne peuvent donc pas être étudiés de la même façon, selon ces auteurs.

Ces différences statistiques relatives à la commission de délits par les femmes et les hommes sont aussi représentées dans une étude canadienne auprès d'adolescents âgés entre 12 et 15 ans (Fitzgerald, 2003). Cette étude nous montre qu'un pourcentage similaire de garçons fait des délits contre les biens et contre les personnes (environ 30% dans les deux cas) tandis que les filles font deux fois moins de délits contre la personne que de délits contre les biens (environ 10% contre 20%). Ces résultats soulignent que les filles font surtout des délits contre les biens alors qu'autant de garçons perpètrent des délits contre les biens et contre les personnes. Par ailleurs, au total, les garçons font plus de délits que les filles.

1.3.1 Les données sur la prévalence de la déviance féminine et masculine : questionnables?

Cette dernière recherche, de même que celle de Lanctôt, Bernard et Leblanc (2002), soulèvent un élément intéressant à propos de la prévalence des délits selon les sexes. Il est question ici de la nature différente de la collecte des données, soit provenant de programmes de déclaration officielle de la délinquance, soit relevant de questionnaires auto-révélés. Pour la première source, les données recueillies sur les délits répertoriés proviennent d'archives judiciaires officielles qui relatent le processus de judiciarisation. Ainsi, lorsqu'un délit est répertorié de cette façon, nous pouvons émettre l'hypothèse que le jeune qui a commis ce délit se verra rapidement accoler l'étiquette⁸ de délinquant. Nous verrons plus tard que cette même étiquette n'est que rarement apposée aux jeunes filles. Ainsi, les jeunes filles ne se retrouvent pas souvent arrêtées et accusées de délits criminels.

Toutefois, lorsque les chercheurs recueillent les données portant sur les délits commis par les adolescents grâce à la passation de questionnaires auto-révélés, ils obtiennent une prévalence plus élevée de la délinquance chez les filles qu'avec les sources officielles. L'explication qui est avancée est qu'il n'y a aucun intermédiaire présent au cours de l'étude entre la jeune fille et la prise de données pour la recherche. Ainsi, les comportements délictueux seront plus facilement rapportés. Cette façon de recueillir des données ne nous semble toutefois pas parfaite. En effet, nous devons nous questionner à savoir si les adolescents qui rapportent leur comportement dans ce type de questionnaire n'auraient pas parfois tendance à augmenter ou à diminuer leur participation à des actes déviants, délictueux ou non.

1.3.2 Les facteurs associés questionnés

Certaines recherches font état des facteurs qui seraient reliés à la délinquance, en faisant parfois une distinction entre les sexes. Il est intéressant de préciser ici que les facteurs familiaux sont les seuls à véritablement ressortir dans les études consultées. Dans l'étude de Bélanger et Lanctôt (2005), les auteurs font état de différences sur le plan des facteurs familiaux pour ce

⁸ La notion d'étiquette sera développée plus avant dans le cadre conceptuel.

qui affecte l'engagement dans la délinquance selon les sexes. Les auteurs avancent que la supervision parentale aurait un lien avec la violence chez les filles et chez les garçons. Toutefois, les filles judiciairisées auraient fait l'objet de plus de punitions coercitives que les garçons et aussi leurs liens familiaux seraient plus ténus. Enfin, l'étude avance que les facteurs familiaux qualifiés de « *distants* » auraient aussi un lien avec la violence chez les filles. Les facteurs distants sont décrits comme étant la dépendance économique de la famille et la déviance des comportements et des attitudes des parents (par exemple, la criminalité des parents). L'article de Pauzé, Paquette, Yergeau et Touchette (2006) avance également que certains facteurs familiaux tels l'extrême pauvreté, l'instabilité familiale et les conduites criminelles des parents ont un lien plus fort avec les conduites déviantes des filles que celles des garçons. Par contre, ces résultats ne sont pas partagés par toutes les études sur le sujet. Doyon et Bussièrès (1999) avancent pour leur part que la violence familiale aurait une influence plus grande sur la délinquance des garçons que sur celle des filles. Enfin, Biron, Gagnon et LeBlanc (1980) ont écrit que les facteurs familiaux, de manière générale, étaient plus reliés à la délinquance chez les filles que chez les garçons et que la rupture conjugale dans la famille était le facteur le plus marquant. Nous pouvons donc voir qu'il n'y a pas de consensus dans la littérature pour déterminer l'influence différenciée des facteurs familiaux sur la délinquance des filles et des garçons. Toutefois, tous semblent s'entendre pour dire que les facteurs familiaux ont une influence sur la délinquance de manière générale.

1.4 Délinquance et trouble de comportement; distinction entre filles et garçons quant au choix de l'intervention socio-judiciaire.

À l'intérieur du système socio-judiciaire, non seulement des différences de nature entre les garçons et les filles semblent présupposées, amenant une évaluation différentielle de ces derniers, mais il semble que les conséquences de celle-ci soient aussi différenciées selon le sexe. À toutes les étapes du processus judiciaire, des décisions doivent être prises par différents acteurs pour décider de l'orientation de chaque situation. Lorsqu'une situation avec des comportements déviants survient, les policiers sont souvent amenés à intervenir. Dès cette étape, les policiers doivent décider s'ils portent des accusations au Code criminel contre la

personne fautive. Plusieurs études (Fitzgerald, 2003; Doyon et Bussi eres, 1999; Lanct ot et Desai ve, 2002; Lanct ot *et al.*, 2002) ont  t  men es sur ce sujet, et il apparait que les filles entre 12 et 18 ans re oivent moins souvent des accusations criminelles que les gar ons du m me  ge. La situation des gar ons semble  tre l' talon d'appr ciation des situations auxquelles la loi fait r f rence. Les policiers auraient ainsi moins de difficult s   appliquer la loi p nale lorsque des gar ons commettent des d lits.

En ce qui concerne les filles, les policiers ont tendance, soit   les laisser partir sans aucune suite, soit   r f rer la situation aux instances d cisionnelles sous la LPJ. Ainsi, pour un comportement semblable, la poursuite du dossier peut se faire sous la LSJPA avec des accusations au Code criminel ou sous la LPJ avec un signalement en protection de la jeunesse.  videmment, les implications ne seront pas les m mes dans un cas que dans l'autre. D'un c t , le message envoy    l'adolescent est qu'il est responsable du d lit et qu'il doit r pondre de cet acte ill gal et d'un autre c t , on dit au jeune qu'il a besoin de protection face aux situations de son environnement. La diff rence d'interpr tation quant aux comportements des gar ons et des filles m nera   une distinction  vidente dans la prise en charge de ces jeunes. Nous avons expliqu  ces diff rences d'interpr tation plus pr cis ment dans le cas d'une arrestation polici re, mais ce ph nom ne pourrait  galement  tre possible lors de la comparution devant un juge ou encore lors du suivi par un intervenant social. Tous ces acteurs vont avoir un regard diff rent sur les comportements de ces jeunes et celui-ci aura une incidence sur les suites du suivi.

1.4.1 Tentatives d'explication de la distinction entre filles et gar ons quant au choix de l'intervention socio-judiciaire

Plusieurs  l ments diff rents influencent l'interpr tation qui est donn e   un comportement. Les causes de la d viance seront des aspects qui viendront influencer la d cision de tous les acteurs. Si le jeune est vu comme  tant victime de la situation ou plut t s'il est vu comme  tant responsable du d lit, l'intervenant socio-judiciaire ne prendra peut- tre pas la m me d cision.

Bond-Maupin, Maupin et Leisenring (2002) décrivent, dans leur étude, la façon dont certains agents de probation⁹ ont tendance à utiliser le délit commis par des jeunes filles comme prétexte pour faire une intervention familiale de milieu. En effet, selon ces auteurs, ces intervenants comprennent les dossiers en délinquance des jeunes filles comme étant le symptôme indiquant des problèmes avec les parents, avec les pairs ou à l'école (p.70). Plus encore, leurs résultats montrent que les agents de probation sont plus enclins à recommander de la détention pour les jeunes filles afin d'assurer leur sécurité ou parce qu'ils n'ont pas d'autres endroits d'hébergement pour elles. Leur détention serait plus courte et moins reliée à la nature du délit commis, comparativement aux garçons.

On comprend donc ici que même lorsqu'une situation est référée en délinquance par les policiers, puis par le juge, la façon de percevoir et d'analyser la situation par l'intervenant social ou l'agent de probation peut jouer sur les suites du dossier. Ici, nous avons pu voir que les intervenants interrogés dans la recherche de Bond-Maupin, Maupin et Leisenring (2002) voient les jeunes filles plutôt comme ayant besoin de protection; moins comme des acteurs sociaux capables aussi de commettre des agressions. Leurs interventions en seront donc inévitablement teintées.

Enfin, la même étude propose une façon de comprendre les différences d'attitudes et de perceptions des intervenants travaillant auprès des jeunes filles en faisant référence aux théories féministes (p.58). Les auteurs expliquent que la construction du genre dans notre société patriarcale oriente les différences de comportements de chacun des sexes. Ils débutent en expliquant que l'adolescence en soi est une construction occidentale de la masculinité (Hudson, 1984, dans Bond-Maupin *et al.*, 2002). Tous les attributs socialement associés à l'adolescence, telle l'agitation où le « testing » des limites serait en fait des attributs qu'on associe généralement aux garçons. Les attributs de l'adolescence étant donc représentés socialement

⁹ Le terme agent de probation est employé dans cette recherche, car aux États-Unis, c'est le titre officiel donné aux intervenants sociaux qui œuvrent auprès des jeunes délinquants. Aux Québec, ces intervenants sont appelés délégués à la jeunesse.

comme masculins, toute tentative par la jeune fille de les intégrer pourra être perçue comme un manque de féminité et donc un manque de cohérence avec ce qu'elle est, soit une fille. Cette difficulté vécue par l'adolescente elle-même, de déterminer qui elle est dans ce contexte, vient assurément augmenter les difficultés de l'intervenant qui utilise ces mêmes repères pour intervenir avec elle. Les repères normatifs quant à l'adolescence et la délinquance ne semblent ainsi plus être fixes lorsqu'il est question de jeunes filles déviantes.

1.5 Les intervenants sociaux : qu'en est-il de leurs perceptions de la déviance des filles et des garçons?

L'étude dont nous venons de parler, soit celle de Bond-Maupin, Maupin et Leisenring (2002) fait état des perceptions des agents de probation travaillant auprès des jeunes filles délinquantes. Comme nous venons de le voir, la manière dont ces intervenants perçoivent les jeunes filles, vient teinter leurs décisions sur la suite du dossier et sur les recommandations à faire au tribunal. Mais, quelle est l'essence des perceptions de ces intervenants? Selon cette étude, de manière générale, les jeunes filles sont décrites par les agents de probation comme étant manipulatrices et utilisant la sexualité¹⁰.

Dans le résumé des entrevues avec les intervenants, les auteurs énoncent que les filles sont perçues comme étant une clientèle moins désirable (p.57). De plus, les jeunes filles sont décrites par certains intervenants comme étant émotionnellement instables et moins réceptives à l'intervention que les garçons. Les auteurs de la recherche soulignent aussi deux visions du travail avec les jeunes filles, telles que décrites par les intervenants. La première, qui concorde avec les éléments descriptifs que nous venons d'énumérer ci-haut, est qu'il est perçu plus difficile d'intervenir auprès des adolescentes, rendant les intervenants acrimonieux envers leur travail. L'autre vision émise par certains intervenants est qu'il existe une difficulté supplémentaire à travailler avec les adolescentes étant donné que peu de ressources sont existantes pour œuvrer auprès d'elles. Enfin, les chercheurs ont relevé un élément fort

¹⁰ « Girls were described as sexualized and manipulative » p.51

intéressant lors de leur analyse des entrevues; les intervenants ne parlaient jamais du travail avec les jeunes filles si ce n'était pour le comparer au travail effectué auprès des jeunes garçons.

Une récente étude a aussi porté sur la perception des intervenants face aux garçons et aux filles ayant des troubles de comportement. Il s'agit de la recherche menée par Lafrenière (2012) auprès d'intervenants en milieu scolaire (directeurs adjoints, policiers-agents communautaires et travailleurs sociaux). Cette étude met en lumière que, malgré que les intervenants ne pensent pas faire de différence dans leur intervention auprès des adolescentes et des adolescents, ils le font dans les faits. Ainsi, l'intervention auprès des filles en milieu scolaire visera plus souvent la discussion alors que l'intervention auprès des garçons dans le même milieu sera plus axée vers l'action. De plus, lorsqu'une intervention disciplinaire doit être effectuée, les jeunes filles seront habituellement dirigées vers une classe de répit tandis que les garçons seront quant à eux dirigés plus souvent vers une classe de trouble du comportement. Enfin, la recherche conclut en soulevant certains problèmes causés par les nouvelles technologies, qui seraient reliés davantage à la délinquance chez des adolescentes que chez des adolescents. Les adolescentes, en fait, seraient plus enclines à utiliser les nouvelles technologies pour faire parvenir des messages blessants.

Enfin, l'étude de Lanctôt et Lachaine (2002) nous révèle d'importants résultats quant aux perceptions des intervenants sociaux qui œuvrent auprès des jeunes en centre jeunesse. Cette étude a recueilli le point de vue des intervenants sociaux, qui œuvrent soit sous la LPJ ou la LSPJA, relativement aux filles et aux garçons qu'ils reçoivent dans leur bureau. Les intervenants mentionnent que les jeunes filles étaient plus complexes, plus émotives, d'humeurs plus changeantes et qu'il était plus difficile d'établir une alliance de travail avec elles, qu'avec les garçons. Suite à ces réponses, les auteurs ont demandé aux intervenants de poursuivre leur réflexion en se questionnant sur les raisons de ces perceptions. Les intervenants ont alors dit qu'ils se sentaient moins équipés professionnellement pour répondre aux besoins des jeunes filles.

Les résultats de l'étude ont démontré que ce sentiment était plus fort pour les intervenants œuvrant auprès des adolescentes étiquetées délinquantes qu'auprès des jeunes filles présentant un trouble du comportement. En effet, cette étude présente une distinction des perceptions quant à la loi sous laquelle les intervenants travaillent. Par ailleurs, les intervenants ont mentionné manquer d'outils pour travailler auprès des adolescentes qui commettent des délits. Les chercheuses ont alors analysé le phénomène et elles sont arrivées à la conclusion que la délinquance des filles et la délinquance des garçons ne présentaient pas nécessairement les mêmes causes, n'engendraient pas les mêmes types de comportements et ne provoquaient pas la même réaction chez les acteurs impliqués. Par contre, en poursuivant leur recherche, elles ont constaté que les formations, universitaires et en milieu de travail, ne faisaient pas de distinction entre les sexes. La délinquance des garçons était fréquemment prise comme exemple et de ce fait, c'était la situation des garçons qui était analysée.

De plus, les chercheuses ont constaté que les intervenants sociaux en centre jeunesse ont accès à plus de ressources et de services pour les jeunes garçons étiquetés délinquants et que leur expérience se développe davantage avec cette clientèle étant donné qu'elle représente un plus fort pourcentage des dossiers traités. Nous pouvons faire un lien ici avec la prévalence de la délinquance des filles qui est moindre que celle des garçons, aspect discuté plus haut. Enfin, l'article se termine en faisant état de la constatation suivante : plus un intervenant se sent compétent face à une clientèle précise, plus il appréciera travailler auprès de celle-ci. Le manque d'expérience et de formation auprès des jeunes filles étiquetées délinquantes vient donc influencer leur désir de travailler auprès de celles-ci.

1.6 Pertinence de la recherche

L'étude de la délinquance juvénile et du travail social entourant l'intervention en délinquance n'inclut que rarement l'étude des perceptions des intervenants sociaux à l'égard des jeunes filles qu'ils rencontrent, qu'elles soient étiquetées délinquantes ou présentant un trouble du comportement. Un nombre encore moins grand d'études rapporte leur point de vue sur leur pratique d'intervention avec elles. Qui plus est, les perceptions ne sont pas répertoriées en tenant compte du sexe des intervenants.

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, la délinquance est généralement associée aux garçons. Les recherches, les modèles d'intervention et les questionnements face à la pratique, en délinquance, sont habituellement liés aux comportements principalement masculins et sans y référer directement, les exemples utilisés se rapportent souvent à la situation des garçons. Comme dans plusieurs domaines où la situation des filles ou des femmes a été laissée de côté (c'est le cas notamment du construit sociohistorique de l'adolescence avec ses repères normatifs masculins), des études parallèles ont vu le jour en plaçant ces dernières au centre de l'étude. La montée du féminisme a permis à plusieurs domaines de voir arriver l'étude de la situation spécifique des femmes. La délinquance n'y échappe pas. Il y a relativement peu de temps que les chercheurs se sont penchés sur la situation des jeunes filles devant les tribunaux. Comme nous l'avons vu plus tôt, la délinquance même des filles a été questionnée, influençant le type d'accusations qui étaient portées contre elles et consécutivement leur trajectoire judiciaire qui est différente de celle des garçons.

Notre projet de recherche s'intéressera donc plus particulièrement aux perceptions des intervenants sociaux quant aux jeunes filles en situation de délinquance. Nous allons tenter de mieux comprendre la relation que les intervenants sociaux entretiennent avec les jeunes filles qui se présentent à eux, suite à une situation de comportement déviant. Les notions de construit social pour définir la délinquance, d'étiquette pour signifier la présence de délinquance, de socialisation conventionnelle et de rapports de pouvoir seront certaines des notions analysées dans le cadre conceptuel de notre recherche. Ces notions sont utilisées dans le champ du travail social. Il nous apparaît intéressant de faire cette recherche avec la vision du travail social, car très peu d'études ont été faites sur la délinquance dans ce domaine d'étude. Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, la criminologie, la sociologie et la psychoéducation ont produit plusieurs ouvrages pertinents sur le sujet, mais très peu proviennent du travail social. Certains départements d'universités du nord de l'Amérique proposent maintenant une concentration en travail social axée sur la criminalité, soit le Forensic Social Work. Toutefois, de manière générale, l'étude de la délinquance, et plus spécifiquement de la délinquance des filles, est un sujet rarement étudié en travail social.

Nous espérons également que notre étude pourra apporter des retombées positives aux intervenants qui décideront d'y participer. Ces intervenants se verront questionner sur leur pratique et sur les perceptions qu'ils entretiennent face à une partie des adolescents avec qui ils travaillent, ce qui les amènera à faire une réflexion poussée sur leur travail. Cet exercice pourra être vécu par les intervenants comme en étant un de conscientisation et de réflexivité face à leurs pratiques. Le travail social demandant un pas de recul constant sur nos gestes, nous espérons que notre recherche, de par les rencontres, saura soutenir les intervenants à effectuer ce pas de recul sur leurs interventions avec les jeunes filles qui commettent des délits.

Dans ce premier chapitre, nous avons fait un rétrospectif de l'intervention socio-judiciaire relativement à la déviance des jeunes, celle des filles et celle des garçons, d'un point de vue sociohistorique. Puis, nous avons discuté des statistiques produites par les instances judiciaires concernant la déviance féminine et masculine et de celles fournies par les jeunes quant à la prévalence de délits. Nous avons, par la suite, tenté d'explicitier les processus socio-judiciaires enclenchés lorsque la situation des jeunes était analysée comme de la délinquance ou plutôt comme un trouble de comportement à la lumière de ces prévalences. Des analyses de ce que les intervenants sociaux perçoivent lorsqu'ils interviennent avec des filles en contexte de délinquance plutôt que des garçons ont été présentées. Enfin, nous avons énoncé ce en quoi notre recherche peut être pertinente pour le travail social. Dans la prochaine section, nous ferons l'exploration des concepts centraux touchés dans notre problématique. Il sera donc question de délinquance et de son construit social, d'étiquette, de socialisation conventionnelle et de relations de pouvoir.

CHAPITRE II

CADRE CONCEPTUEL

Depuis le début du présent mémoire, nous avons fait état de la situation des jeunes filles qui commettent des délits, et ce, en lien avec leurs homologues masculins. Nous avons ainsi observé qu'il existe un traitement différentiel pour les jeunes filles qui perpètrent un délit et qu'en fait, peu de ces jeunes filles reçoivent de l'aide de services spécialisés en délinquance. Plusieurs concepts sont abordés dans cette problématique. Premièrement, et comme nous l'avons déjà amorcé dans la première partie de ce travail, il est essentiel, selon nous, d'approfondir le concept d'étiquetage pour mieux comprendre ce traitement différentiel entre les filles et les garçons en regard du processus socio-judiciaire. Nous traiterons ainsi la délinquance en tant que construction sociale et les étiquettes servant à objectiver, normaliser et rendre visible cette construction, qu'est la délinquance, seront posées en tant que « catégorie de pouvoir et non comme un critère objectif de classification des groupes humains » (Garcia, 2012).

Toutefois, ce construit de « délinquance » ne peut à lui seul nous faire comprendre ce traitement différentiel puisque, comme nous avons observé dans la problématique, les intervenants socio-judiciaires semblent réticents à s'en servir pour catégoriser les filles. Comment comprendre cette réticence, voire cette résistance, à étiqueter les filles « délinquantes »? Le concept de socialisation fait ici son entrée au cadre conceptuel, plus particulièrement selon un modèle conventionnel.

Enfin, nous ne pouvons rendre compte du concept de socialisation et de celui de délinquance, sans aborder, du moins brièvement, les travaux de Michel Foucault qui, avec son analytique du pouvoir, en focalisant son analyse sur le *comment* s'exerce les rapports de pouvoir entre les acteurs sociaux, nous aide à comprendre les ramifications politiques du pouvoir. Il nous semble que cette dernière partie de notre cadre conceptuel, ouvrira une fenêtre sur les enjeux sociaux

sous-jacents au traitement socio-judiciaire différentiel du construit de délinquance selon les sexes.

2.1 La délinquance; un construit social

Est-ce que notre société réagit face aux comportements qui dévient des normes formelles, voire informelles, chez les adolescentes? En prenant appui sur notre problématique, il semble que la réponse à cette question est négative, du moins la plupart du temps. Alors pourquoi la société ne les reconnaît-elle pas toujours chez les jeunes filles alors que chez les jeunes garçons, cette reconnaissance est plus systématique? Ainsi, nous constatons, et ce, historiquement et encore aujourd'hui, que plus d'adolescents que d'adolescentes reçoivent l'étiquette de « délinquant ». Pour nous aider à éclairer ce phénomène, nous allons y réfléchir avec la théorie de Becker (1963) portant sur l'étiquette¹¹. Toutefois, avant de débiter, une précision importante doit être apportée sur les travaux de Becker. Ce dernier utilise le terme déviance pour identifier un comportement qui est hors-norme, il n'est jamais question de délinquance. Pour notre part, nous effectuons une distinction sémantique entre le concept de déviance et celui de délinquance; le premier, déterminant un comportement qui dévie des normes sociales formelles ou informelles et le second, s'appliquant lorsqu'une norme sociale formelle est enfreinte par des mineurs indépendamment du traitement socio-judiciaire (c'est-à-dire en incluant la délinquance cachée).

¹¹ La théorie de l'étiquette de Becker s'est révélée être un choix théorique judicieux pour notre mémoire. Cette théorie porte sur l'identification d'individus par des étiquettes, celles-ci étant déterminées à partir de normes formelles et informelles. Étant donné qu'au cœur de notre objet d'étude se trouvent deux lois (LPJ et LSJPA), donc des normes formelles, il nous apparaît juste d'utiliser la théorie de l'étiquette de Becker. Nous aurions, par ailleurs, pu utiliser la théorie des représentations sociales, telle que décrite par Jodelet (1984) ou encore la théorie des catégorisations sociales, comme expliquée par Tajfel et Turner (1986), mais ces deux théories nous semblaient moins précises relativement à notre construction d'objet.

2.1.1 Notions essentielles à la formulation d'une définition du construit de déviance

Au début de son ouvrage intitulé *Outsiders* (1963), Becker s'aventure à définir la déviance. Il questionne d'abord différentes disciplines et en arrive à énoncer certaines notions essentielles à la formulation d'une définition du construit de déviance. Selon l'auteur, pour qu'un comportement participe au construit de déviance, il doit absolument enfreindre une norme formelle ou informelle. L'auteur poursuit en insistant sur le fait que très peu de lois sont unanimement acceptées. Ainsi la qualification d'un comportement comme étant déviant est liée à une situation précise dans un contexte social et historique particulier. Un comportement peut être perçu « déviant » à un moment donné par un groupe donné, sans être perçu déviant dans un autre contexte sociohistorique.

Ces éléments conceptuels de la déviance fondent la pensée de Becker qui la considère comme un construit social. Ainsi pour Becker, il ne peut y avoir de déviance, sans l'objectivation de celle-ci rendue possible par le regard de l'autre sur le comportement d'autrui jugé comme déviant. Comme nous venons de l'avancer, un comportement peut être perçu déviant par un groupe donné, mais pas par un autre. C'est donc l'interaction entre deux personnes ou deux groupes de personnes qui peut conduire à étiqueter un comportement comme « déviant ». À ce titre, le groupe, ou la personne, qui aura davantage de pouvoir dans la relation aura une plus grande influence sur la décision de qualifier ou non un comportement de « déviant », ainsi que dans la définition de ce comportement.

Ainsi, un premier groupe, celui qui établit les normes et les garde vivantes, appelé entrepreneur de moral¹² par Becker (1963), vient imposer ces normes à un deuxième groupe qui est susceptible d'être perçu et étiqueté « déviant ». La notion de construit social de Becker vient du fait que sans le regard du premier groupe sur le second, il n'y aurait pas de comportement

¹²«Rules are the products of someone's initiative and we can think of the people who exhibit such enterprise as *moral entrepreneurs*. Two related species –rule creators and rule enforcers (...)» (Becker, 1963, p.147)

déviant, car le comportement hors norme ne serait pas identifié comme tel. L'acte à lui seul ne peut donc pas amener l'étiquette de « déviance¹³ ».

2.1.2 La délinquance; un sous-construit de la déviance

La délinquance des mineurs peut être comprise ainsi comme un type de déviance suivant la pensée de Becker. La délinquance, qui est comprise dans ce mémoire comme étant la commission d'un acte répressible, selon le Code criminel, est régie par des lois. Il suffit alors que quelqu'un, un entrepreneur de moral, pour reprendre les termes de Becker, voit le comportement délinquant, comme un policier par exemple, pour que des mesures soient prises afin de faire cesser le comportement perçu délinquant. Les entrepreneurs de morale peuvent être, soit ceux qui créent la norme, soit ceux qui la maintiennent vivante. Les policiers seraient ici compris dans la deuxième catégorie. La délinquance est donc un type de déviance qui est assez facilement identifiable, car formellement étiquetée.

Par contre, dans notre analyse de la délinquance commise par les filles, le construit de déviance se complexifie puisqu'à la délinquance se juxtapose la féminisation de celle-ci pour obtenir l'étiquette de « délinquante ». En effet, lorsque nous sommes en situation où c'est une adolescente qui commet un geste délinquant, nous nous retrouvons en face de deux déviations aux normes sociales instituées par le patriarcat, soit celle qui enfreint l'ordre établi, et qui porte l'étiquette de « délinquant », et celle enfreinant la féminité conventionnelle, étiquetée « délinquante ». Dans ses écrits, Dorlin (2009) parle de co-substantialité¹⁴ pour mieux

¹³ « Such an assumption seems to me to ignore the central fact about deviance: it is created by society. I do not mean this in the way it is ordinarily understood, in which the causes of deviance are located in the social situation of the deviant or in "social factors" which prompt his action. I mean, rather, that *social groups create deviance by making the rules whose infraction constitutes deviance*, and by applying those rules to particular people and labeling them as outsiders. From this point of view, deviance is *not* a quality of the act the person commits, but rather a consequence of the application by others of rules and sanctions to an "offender". The deviant is one to whom that label has successfully been applied; deviant behavior is behavior that people so label. » (Becker, 1963, p.8-9)

¹⁴ Pour être en mesure d'expliquer avec le plus de justesse possible le phénomène qui se produit lorsque les étiquettes de *délinquant* et d'*adolescente* co-existent pour produire l'étiquette de *délinquante*, nous avons choisi d'avoir recours au terme co-substantialité tel qu'employé par Dorlin

comprendre le phénomène qui se produit lorsqu'une personne doit conjuguer avec plusieurs types de rapport de pouvoir où elle est la personne opprimée. Nous pouvons faire un rapprochement entre ces différents rapports de pouvoir et les étiquettes qui pourraient être accolées à une personne. Comme nous le verrons en détail plus loin, les étiquettes amènent des conséquences négatives qui peuvent s'apparenter à ce qui se produit dans un rapport de pouvoir opprimant. Ainsi, à la suite de Dorlin (2009), nous pouvons avancer qu'il ne s'agit alors pas simplement de faire l'addition de ces étiquettes sur le plan des effets, mais qu'il s'agit plutôt de reconnaître la coexistence de ces étiquettes. L'individu qui aura cette multitude d'étiquettes vivra des difficultés différentes pour chacune d'elles. Si nous voulons venir en aide à cette personne, il faut alors prendre en considération toutes les étiquettes et les difficultés qu'elles entraînent.

2.1.3 La déviance déconstruite : « Quand la délinquance vient aux femmes »

Pour Becker, un même individu peut faire partie de plusieurs groupes d'individus distincts et ainsi être jugé différemment par ces groupes. Il existe plusieurs types de groupes, comme la famille, l'école, les pairs, un groupe d'âge spécifique, les collègues, etc. Ainsi, les jeunes filles qui commettent un délit sont également étiquetées « déviantes » (outsiders) du groupe « délinquant », car elles ne correspondent pas aux normes occidentales de masculinité conventionnelle, de l'adolescence et de ses dérivés, comme on l'a vu en problématique (Hudson, 1984, dans Bond-Maupin *et al.*, 2002), étant un construit éminemment patriarcal. À ce titre, elles sont également étiquetées « déviantes » du groupe des filles, car la commission de comportements délictueux ne correspond pas aux normes de la féminité conventionnelle, étant aussi un construit patriarcal.

Cet important brouillage des repères normatifs dans la situation où des adolescentes commettent un délit nous amène à une première piste de réflexion sur les raisons qui font en sorte que peu d'entre elles se retrouvent dans les services de délinquance. En effet, suite à

(2009). Ce choix apporte, selon nous, une précision supplémentaire quant à l'analyse des étiquettes et de leurs conséquences dans la situation qui nous préoccupe ici.

l'analyse des écrits de Becker, nous pouvons avancer que les jeunes filles étiquetées « délinquantes » seraient fort possiblement perçues déviantes des normes sociales actuelles, et ce, sous deux registres, les normes légales (normes formelles législatives) et les normes de la féminité conventionnelle (normes informelles). Ainsi, non seulement les policiers et les autres acteurs socio-judiciaires percevraient les jeunes filles étiquetées « délinquantes » comme ayant besoin de services, car elles enfreignent les règles qui fondent les institutions sociales actuelles, mais de surcroît, ils ne les conduiraient pas vers des services de délinquance, et ce, même si elles viennent de poser un geste délinquant.

2.1.4 L'objectivation du déviant : l'étiquette...le statut...mais encore ?

Pour pousser un peu plus avant notre compréhension de l'étiquetage social d'un individu par un groupe en particulier, nous allons nous orienter vers les écrits de Everett C. Hughes (1945) qui a lui aussi étudié la catégorisation des individus. Cet auteur s'intéresse au statut d'une personne dans une société. Pour Hughes, chaque personne occupe une place dans la société qui lui confère un statut. À chaque statut correspondent des auxiliaires spécifiques à ce statut. Ainsi, lorsque nous rencontrons une personne avec un statut donné, nous nous attendons à retrouver chez cette personne les auxiliaires associés à ce statut. Lorsque l'individu rencontré n'a pas tous les auxiliaires auxquels on devrait s'attendre de quelqu'un avec ce statut, cette personne devient l'objet de méfiance. Hughes poursuit en affirmant que nous pouvons même percevoir cette personne comme étant marginale car elle n'a pas toutes les caractéristiques attendues.

Si nous revenons à la situation de la jeune fille qui commet un délit, nous pouvons extrapoler que nous ne retrouvons pas toutes les caractéristiques habituelles du « délinquant » chez la jeune fille, celui-ci étant habituellement caractérisé comme un garçon. Les caractéristiques du statut fille ne sont pas plus respectées étant donné que nous sommes en présence de comportements délinquants, rarement associés aux filles. Une fois de plus, les jeunes filles qui commettent des délits sont ainsi vues comme étant marginales.

Bien que la notion d'étiquette soit importante, selon nous, pour bien comprendre la situation des jeunes filles qui commettent des délits, il est essentiel de mettre en relief l'utilisation des étiquettes. Comme l'énonçait déjà Becker (1963), le fait d'apposer une étiquette à un individu, entraîne plusieurs conséquences. En outre, on peut le marginaliser en l'excluant de la norme. Cette marginalisation peut alors avoir comme effet que l'individu étiqueté s'enfoncera dans la déviance. L'étiquette de « déviant » maintenant l'individu dans la marginalité, il est alors difficile pour lui de poursuivre ses activités dans le milieu normatif dominant. L'individu pourra alors tenter de répondre à ses besoins par des comportements marginaux. L'étiquette amène alors comme conséquence, toujours selon Becker, la formation d'un cercle vicieux de déviance.

Cependant, selon nous, il est important de reconnaître les comportements délinquants, sans faire fi, entre autres, du contexte qui l'accompagne, et ce, pour que l'individu qui les commet reçoive l'intervention socio-judiciaire appropriée. Il faut, par contre, déconstruire l'étiquette qui pervertit le sujet. Ni les hommes ni les femmes ne devraient être étiquetés délinquants. L'étiquetage du sujet, comme nous venons de le voir avec Becker (1963) et Hugues (1945), vient l'enfermer dans des catégories hermétiques précises sur la base de quelques caractéristiques communes à celles-ci et représentées par l'étiquette. Il est regrettable, mais vraisemblable qu'elles seront généralisées hâtivement à l'ensemble des individus étiquetés de la même façon. L'individu devient alors confiné à *être* son étiquette. On assiste dès lors au déni du sujet.

À l'instar des écrits de Becker (1963) et appliqué au cas qui nous intéresse, ce n'est pas en étiquetant l'individu « délinquant » que nous serons mieux placés pour intervenir avec cet individu. Cette étiquette risque, au contraire, de le faire plonger dans une suite de comportements plus déviantes et plus délinquants les uns que les autres. Par contre, la reconnaissance des imbrications des systèmes social, historique et politique dans lesquels s'inscrit l'individu qui exerce des comportements déviantes, ces derniers furent-ils les plus répréhensibles socialement, nous permet d'intervenir auprès de lui sans le confiner uniquement à sa déviance ou à sa délinquance.

2.1.5 Les entrepreneurs de morale

À chaque étiquette sont associés un ou des individus ou encore un groupe de personnes, auxquels est conféré un pouvoir légitime leur permettant d'instituer les règles et les lois et ainsi de départager qui va faire partie ou non de la norme sociale. Par la suite, ces normes vont être répétées et maintenues dans la société par différentes personnes dans diverses situations et institutions. Nous pouvons ici faire un parallèle avec les deux types d'entrepreneurs de morale de Becker, soit les créateurs de règles et ceux qui appliquent les règles (Becker, 1963, p.147).

Notre objet de recherche questionne la déviance à deux normes, soit l'ordre social et le sexe. La première déviance concerne l'enfreinte des lois régies par le Code criminel et la seconde, la transgression des normes sexuelles conventionnelles; toutes deux déterminées par notre contexte sociohistorique et politique. En ce qui concerne notre objet, les créateurs de règles ou de lois nous apparaissent moins intéressants à comprendre que ceux qui les appliquent et les maintiennent vivantes. Ces derniers entrepreneurs de morale, en ce qui a trait à la norme de l'ordre social, sont les policiers et tous les acteurs socio-judiciaires; en ce qui concerne la norme du sexe, ce sont tous les individus qui par leurs relations avec les autres maintiennent la dichotomie sexuelle basée sur la socialisation conventionnelle. Ces deux groupes d'entrepreneurs de morale par le simple fait d'assurer le maintien d'une norme exercent un pouvoir sur les individus concernés par cette norme. Ce sont ces groupes qui dictent à quel instant une personne dépasse la norme et devient alors marginale ou déviante. Ce sont également eux qui peuvent faire en sorte qu'une norme sera maintenue, abolie ou réformée.

Comme l'a également démontré Becker (1963), l'homosexualité est un bon exemple pour illustrer cela. Il fut un temps où être homosexuel était hors-norme, voire pathologique, montrant toute l'ampleur de l'hégémonie hétéro-normative. Avec le temps et les réformes des créateurs de règles et de ceux qui les maintiennent, l'homosexualité a arrêté d'être classée comme une pathologie. Le temps et les réformes effectuées par ceux qui créent et ceux qui font respecter les règles ont permis de faire évoluer la perception sociale d'une situation

précise. Les homosexuels ont alors vu changer leur statut et leur place dans la société. Cet exemple illustre bien, selon nous, le pouvoir qu'ont les entrepreneurs de morale sur les individus touchés par une norme.

De deux choses l'une, ou bien les intervenants sociaux prennent la posture d'entrepreneurs de moral en appliquant la socialisation conventionnelle pour maintenir le construit de délinquance comme éminemment masculin, marginalisant ainsi les adolescentes qui commettent des délits, ou encore, ils sont de ceux qui pavent la voie à de nouvelles normes.

À quelques reprises, dans la présente section, nous avons eu recours au concept de socialisation conventionnelle. Selon nous, pour bien comprendre l'étiquetage des jeunes filles qui commettent un délit, il est essentiel d'approfondir ce concept de socialisation, car ces dernières ne correspondent pas aux attributs normatifs catégorisant la féminité conventionnelle (douceur, passivité, pacifisme, entraide...). Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans le chapitre portant sur la problématique, les jeunes filles semblent échapper à l'étiquette de délinquantes, et ce, malgré leurs comportements déviants du Code criminel, contrairement aux garçons qui, dans pareilles situations, semblent eux ne pas pouvoir s'y soustraire. Pour tenter de mieux comprendre ces constatations, nous allons nous attarder plus longuement au concept de socialisation.

2.2 L'influence de la socialisation conventionnelle sur l'étiquetage de la délinquance chez les filles

La catégorisation des individus en lien avec leurs comportements ou certains de leurs attributs peut être enclenchée par différents processus. Lorsqu'il est question de catégoriser le genre, par exemple, on doit tenir compte, entre autres, des perceptions, des aprioris, des normes sociales et de la socialisation de chacun. Notre objet de recherche nous amène à nous intéresser plus particulièrement à la notion de socialisation conventionnelle.

2.2.1 Socialisation conventionnelle

Octobre (2010) avance que « Chaque sexe est assorti d'une batterie de « qualités » supposées intrinsèques, qu'il s'agit de faire coïncider afin de « bien faire » la fille ou le garçon(...) » (Octobre, 2010, p.55-56). Selon cette auteure, tout au long de l'enfance et de l'adolescence, nous sommes confrontés à des situations « d'assignation sexuée » (p.56) où le sexe biologique de l'enfant guidera certaines pratiques des parents et des personnes évoluant autour de l'enfant. Par la suite, l'enfant devra négocier entre ces assignations et ses propres actions pour ainsi développer son identité (p.56). Octobre développe en identifiant trois types d'assignation sexuée. Il y a tout d'abord les représentations de sexes qui sont les qualités propres à chacun des sexes, « Chaque sexe est assorti de représentations qui articulent des qualités qui lui sont présumées, qualités qui expriment un état des représentations du féminin et du masculin, et des objets, pratiques, comportements qui les expriment. » (Octobre, 2010, p.58). Pour ce type d'assignation, l'auteure dénote une différence entre ce que le parent décrit comme étant les habitudes de son enfant et ce que l'enfant fait réellement. Il y aurait donc une importante projection des qualités supposées à chaque sexe dans les descriptions faites par les parents de leurs enfants. En second lieu, les représentations de chacun des sexes s'appuient sur une catégorisation sexuée des objets culturels et sur les activités des enfants. Enfin, troisièmement, l'auteure explique qu'il y a une qualification sexuée de l'éducation implicite et explicite. Nous pouvons voir cela par la répartition des tâches dans la famille, entre autres.

Octobre poursuit en expliquant que la socialisation des enfants ne se fait pas exclusivement par ces trois procédés d'assignation sexuée. L'enfant a également un rôle à jouer dans sa propre socialisation. L'auteure prend les termes de Goffman (2002) pour traduire son idée à ce propos en mentionnant que l'enfant fait des *arrangements de sexe*. Pour ce faire, il pourra effectuer une transgression des normes sexuelles conventionnelles, une combinaison ou une mutation de celles-ci. Le premier arrangement désigne les situations où un enfant va prendre des qualités qui sont habituellement associées à l'autre sexe. Cet arrangement serait accepté par l'entourage de l'enfant en focalisant plus particulièrement sur les autres qualités de l'enfant qui elles se rattachent plus à son sexe biologique ou phénotype sexuel.

Puis, une combinaison des normes sexuelles signifie une modification de la ligne de partage entre les attributs féminins conventionnels et les attributs masculins conventionnels en jouant avec les stéréotypes de genre. Par exemple, une jeune fille dans une fratrie de garçons pourrait avoir tendance à faire des ajouts de qualités masculines à ses qualités féminines en jouant, par exemple, à des jeux vidéo avec ses frères. Enfin, l'auteure décrit le dernier arrangement comme existant seulement dans les familles reconstituées où les enfants des deux familles vont se côtoyer. Ainsi, la fratrie devient un agent de socialisation et on obtient des assignations sexuées intragénérationnelles au lieu d'uniquement intergénérationnelles.

Octobre amène une spécificité très intéressante pour ce qui est des arrangements de sexe; elle explique que ce sont les filles qui font le plus d'arrangements. Elle poursuit en expliquant que ce serait plus socialement acceptable de voir une jeune fille avec des qualités de garçon que de voir l'inverse. Le masculin étant toujours le sexe le plus fort, le plus enviable. Toujours selon l'auteure, les garçons ressentiraient de manière plus présente la pression des assignations de sexes. Ainsi, ils seraient plus influencés à développer des attributs masculins forts.

L'auteure termine par les modes de construction identitaire qui sont différents chez les filles et les garçons. Ces derniers seraient appelés à faire une publicisation de leurs centres d'intérêt. Les garçons sont poussés à avoir plus de passe-temps que les filles qui sont vues comme plus calmes et tournées vers l'intérieur. Enfin, l'espace social qu'est la famille est vu par l'auteure comme étant un espace de performance pour les garçons et un espace d'expérimentation pour les filles.

2.2.2 La socialisation conventionnelle et la délinquance des filles

Selon Cardi (2004) et tel que précisé en problématique, les différences statistiques entre les taux globaux de comportements délinquants des garçons et des filles, ainsi qu'entre les taux concernant la nature de ces comportements, ne s'expliquent pas uniquement par une socialisation différente. L'auteure reconnaît la socialisation conventionnelle des filles et des garçons dans ces taux différentiels de délinquance, mais explique qu'il existe un traitement

différentiel dans le processus socio-judiciaire par lequel les jeunes filles transitent, et plus spécifiquement, en ce qui concerne la magistrature.

Ainsi, Cardi mentionne que le juge pour enfants a comme fonction d'éduquer et de punir (p.308) en appliquant plusieurs types de normes. Toutefois, pour les juges, il semble qu'il soit difficile d'appliquer ces normes aux filles, car aucune ne leur paraît compatible avec la situation des adolescentes qui commettent des délits. C'est à ce titre que le traitement devient alors différentiel. En effet, Cardi (2004) fait reposer son analyse de la délinquance des filles sur les différentes normes de socialisation conventionnelle faisant partie de nos représentations sociohistoriques et sur le flou des frontières entre les attributs féminins conventionnels et les attributs masculins conventionnels qui se crée conceptuellement, lorsque l'on parle de la situation d'une fille qui commet un acte délinquant. L'auteure explique que selon elle, la délinquance des filles est toujours considérée comme un écart à la norme. La jeune fille transgresse non seulement l'ordre social établi, mais en plus, transgresse, du même souffle, les standards de performativité de son sexe¹⁵ et se rapproche des stéréotypes masculins conventionnels. Nous pouvons cependant nous questionner sur la place que la socialisation conventionnelle a prise dans le développement de cette jeune fille qui commet des actes délinquants. Pouvons-nous vraiment parler de stéréotypie masculine?

Nous pensons, à l'instar de Cardi (2004), que les jeunes filles qui commettent des délits négocient avec la socialisation conventionnelle. En fait, par leurs actes délinquants, elles ne se conforment pas aux attributs féminins conventionnels et font ainsi des arrangements de sexe, comme le mentionnait Octobre (2010). Par ailleurs, nous avons constaté avec Cardi (2004) et d'autres auteurs en problématique (Lanctôt et Desai, 2002; Lanctôt et Lachaine, 2002; Zahn, 2009, Bloom *et al.*, 2002), qu'il faut également tenir compte de la socialisation des gens qui auront à côtoyer ces adolescentes délinquantes. C'est peut-être alors dans cette interaction que les arrangements de sexe effectués par les jeunes (Octobre, 2010) seront perçus comme

¹⁵ Nous empruntons ici le terme de *performativité* du sexe à Butler (2006). Ce terme fait référence aux discours, aux comportements, aux habitudes appris et influencés par l'environnement social de chacun pour affirmer son sexe.

doublement déviants (normes de sexe et d'ordre social transgressées) par les intervenants qui vont les côtoyer.

Ainsi, lorsque nous tentons de comprendre les jeunes filles qui commettent des gestes délinquants à travers une lunette de socialisation conventionnelle, il est possible pour nous d'avancer que nous nous enfermons dans des repères normatifs rigides qui ne tiennent pas compte de la diversité et de la pluralité des expériences de socialisation. Nous pouvons aussi pousser plus loin nos réflexions sur la place que peut prendre la socialisation conventionnelle dans la vie des jeunes filles qui commettent des délits. Les textes précédents nous permettent de comprendre que certains des attributs masculins conventionnels sont perçus comme étant des attributs prédisposant à la délinquance. Nous pouvons alors questionner l'origine de cette dominance masculine retrouvée même au sein de la délinquance. Que représente la délinquance dans notre imaginaire collectif? Y associe-t-on la puissance, la force, l'action, la rébellion, la liberté, le plaisir, l'insoumission, l'indépendance? Ces attributs nous renseignent sur les rapports de pouvoir au sein de toute relation humaine.

2.3 Rapports de pouvoir; les écrits de Foucault

Dans les deux précédentes sections, nous avons pu voir qu'il existe des relations qui sont teintées de pouvoir entre différentes personnes ou groupe de personnes. Dans plusieurs de ses écrits, Michel Foucault s'est penché sur la question des relations de pouvoir. Ce qui l'intéressait n'était pas tant ce qui entraînait ces rapports de pouvoir, même si cela lui importait, mais plutôt comment ils s'exerçaient au sein des relations humaines. Le texte *Le sujet et le pouvoir* (Foucault, 1982) nous semble pertinent pour notre sujet d'analyse.

Tout d'abord, l'auteur part de différentes luttes ou séries d'opposition qui existent dans toutes les sociétés (ex. : pouvoir des hommes sur les femmes, des parents sur les enfants, de l'État sur la population, etc.), pour ensuite expliquer que si nous voulons nous attaquer à ces luttes, nous devons regarder du côté de la technique du pouvoir employée plutôt que vers ces regroupements de pouvoir (p.5). La technique du pouvoir employée à l'intérieur de ces luttes,

selon l'auteur, en est une qui classe les individus en catégories, les relie à leur individualité et « leur impose une loi de vérité qu'il leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux. » (Foucault, 1982, p.5). Cette technique du pouvoir transforme les individus en sujets. Ainsi rendus sujets, les individus sont attachés à des formes de relations de pouvoir, car « le sujet est lié à l'autre par le contrôle et la dépendance (p.5) ». C'est ainsi que Foucault place le sujet, pour ensuite poursuivre son analyse des relations de pouvoir.

L'auteur se questionne par la suite sur la manière dont s'exerce le pouvoir. Cette analyse de *comment* s'exerce les relations de pouvoir viendra nous éclairer sur les relations de pouvoir possibles dans la situation qui nous intéresse, soit les jeunes filles qui commettent des délits et la perception des intervenants sociaux sur celles-ci. Foucault explique qu'il y a trois concepts qui s'imbriquent pour expliquer comment certains peuvent exercer un pouvoir sur d'autres. Il s'agit premièrement des relations de pouvoir, étant donné qu'il est question d'une personne ou d'un groupe qui exerce un pouvoir sur une autre personne ou un autre groupe de personnes. Deuxièmement, il y a des rapports de communications qui sont en fait les discours et les moyens de discourir et troisièmement, les capacités objectives qui font référence au domaine des choses. Pour l'auteur, ces trois concepts se croisent constamment de façon dynamique.

Foucault poursuit en expliquant que le pouvoir n'est présent qu'en actes. « En fait, ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action(...) » (Foucault, 1982, p.12). L'auteur avance en fait que le pouvoir en soi n'existe pas, mais que le pouvoir doit être exercé par quelqu'un sur une autre personne. Aussi, pour qu'il y ait une relation de pouvoir, l'individu qui subit le pouvoir d'une autre personne doit être considéré comme un sujet d'action, un sujet libre, qui a des choix, des possibilités, qui peut opter pour plusieurs conduites. Les notions de liberté et de pouvoir doivent en fait cohabiter pour qu'une relation de pouvoir soit possible. Si aucune liberté n'est présente ou possible, il ne s'agit alors plus de pouvoir, mais de coercition ou de domination. Foucault explique cette relation par une « provocation permanente » (p.14) entre les deux notions.

L'auteur poursuit sur cette idée en expliquant que les relations de pouvoir enclenchent aussi des stratégies d'affrontement (p.16), car la liberté de la personne sur qui on exerce un pouvoir est *provoquée* et tente donc de s'opposer au pouvoir par des stratégies. Ainsi, « toute relation de pouvoir implique donc, au moins de façon virtuelle, une stratégie de lutte » (Foucault, 1982, p.17).

« L'exercice du pouvoir serait une manière pour les uns de structurer le champ d'action possible des autres » (Foucault, 1982, p.14). Cette définition du pouvoir donnée par Foucault nous permet de faire un lien avec ce que nous avons avancé dans les sections précédentes. En effet, lorsqu'une adolescente voit que les figures d'autorité exercent du pouvoir sur elle en structurant les choix qui s'offrent à elle, cela peut déclencher des stratégies d'affrontement chez elle. Elle sera alors en quête d'une plus grande liberté et la voie de la délinquance sera peut-être une forme de stratégie de lutte.

Plusieurs autres relations de pouvoir peuvent se retrouver au cœur de notre objet de recherche. Nous venons de parler des relations de pouvoir présentes entre l'adolescente et les figures d'autorité autour d'elle, qui peuvent être retrouvées au sein de la famille, de l'école, du travail de la jeune ou même de l'État. Un exemple amené par Foucault dans son texte est également pertinent pour notre sujet, c'est-à-dire les relations de pouvoir des hommes et des femmes. Comme nous l'avons vu depuis le début de ce travail, la jeune fille sera toujours comparée au jeune garçon, dans une position où le garçon représente la norme. Aussi, la jeune fille qui commet un délit devra évoluer dans un monde conçu et pensé pour les hommes. Elle sera alors toujours vue comme la marginale, entraînant les conséquences de la double déviance : à son sexe et à l'ordre établi. Ainsi, sans pourtant être étiquetée comme délinquante, elle sera somme toute perçue comme doublement déviante. Avec l'article de Foucault (1982), nous comprenons maintenant que l'adolescente aura constamment à négocier sa place dans ces relations de pouvoir. Ainsi, la présence de ces relations de pouvoir entre elle et son entourage lui permettra de développer ses capacités pour agir et se construire, et ce, de façon plus ou moins constructive, ou destructive, selon le cas.

Enfin, un autre type de relation de pouvoir est à analyser pour notre objet de recherche, soit la relation de pouvoir entre l'intervenant social et l'adolescente « délinquante ». L'intervenant étant dans la vie de la jeune fille pour lui venir en aide et l'accompagner, il ne devrait pas s'en ternir uniquement à la relation d'autorité avec celle-ci. Toutefois, ce type de relation de pouvoir sera présent et nous pouvons déjà avancer qu'il le sera encore plus, étant donné le cadre de travail dans lequel évoluent les intervenants sociaux qui nous intéressent particulièrement, soit les centres jeunesse. Les centres jeunesse, offrant pratiquement seulement des services non volontaires sous les deux lois qui nous concernent dans ce mémoire, soit la LPJ et la LSJPA, l'intervenant agit en partie comme figure d'autorité pour l'adolescente. Cependant, comme l'a expliqué Foucault dans l'article dont nous venons de parler, le pouvoir s'exprime dans une relation, et qui plus est changeante. Ainsi, il se pourrait que la jeune fille soit aussi celle qui exerce du pouvoir sur l'intervenant, que ce soit elle aussi qui agisse sur les actions de l'autre. Lors de l'analyse de nos données, nous devons être attentifs à la bidirectionnalité des relations de pouvoir.

Ces premières parties du mémoire nous ont amenés à délimiter notre problématique et à jeter les bases conceptuelles qui nous ont aidés à formuler nos objectifs de recherche. Nous avons exploré le sujet de la délinquance chez les filles en partant des lois impliquées dans cette situation, puis nous avons observé qu'il existe une application différenciée de ces lois entre les garçons et les filles. Par la suite, nous avons fait état de l'analyse produite par la recherche et l'intervention sur les comportements délinquants commis, soit par des adultes ou par des jeunes, et nous avons montré qu'elle crée une distinction de compréhension entre un geste délinquant commis par une femme ou une fille et un autre perpétré par un homme ou un garçon. Enfin, nous avons regardé de plus près la posture de certains intervenants sociaux face à cette distinction. Notre problématique ainsi établie, nous avons choisi d'explorer plus en profondeur trois concepts clés. Notre cadre conceptuel est ainsi composé des notions de délinquance, de socialisation conventionnelle et de rapports de pouvoir. Suite à ces deux parties majeures, nous formulerons nos objectifs de façon opérationnelle, nous expliquerons en détail la méthodologie choisie pour mener à bien notre projet de recherche et exposerons notre grille d'entrevue.

2.4 Objectifs de la présente recherche

Avec l'élaboration de notre problématique, trois principaux concepts viennent jeter les bases de notre construit théorique pour que nous puissions, par la suite, opérationnaliser correctement l'objet de recherche avec la méthodologie appropriée. Pour arriver à concrétiser au mieux cet objet, nous devons élaborer un objectif général ainsi que des objectifs spécifiques, clairs et opérationnels.

Objectif général

L'objectif général de la présente recherche est de connaître les perceptions des intervenants sociaux des centres jeunesse quant aux adolescentes avec lesquelles ils interviennent et qui commettent des comportements délinquants.

Objectifs spécifiques

Cet objectif général se subdivise en trois objectifs spécifiques qui viennent préciser notre objet d'étude. Ces trois objectifs sont :

- de recueillir la perception des intervenants sociaux sur la délinquance, et plus spécifiquement, sur celle des adolescentes.
- de connaître la perception des intervenants sociaux, selon leur point de vue de femme ou d'homme, sur leurs pratiques auprès des adolescentes qui commettent des comportements étiquetés délinquants.
- de connaître la perception des intervenants sociaux, selon leur point de vue de praticiens travaillant sous la Loi sur la protection de la jeunesse ou sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, sur leurs pratiques auprès des adolescentes qui commettent des comportements étiquetés délinquants.

Avec ces trois dernières sections, nous venons de voir les concepts qui, selon nous, sont les plus centraux pour bien saisir notre objet de recherche. Ces concepts devraient faciliter notre analyse des données recueillies et notre compréhension des phénomènes observés. Pour être en mesure d'obtenir les meilleures données possibles et celles qui sauront éclairer nos questions sur notre thème de recherche, nous devons élaborer une méthodologie opérationnelle. La prochaine section viendra donc décrire la méthodologie choisie.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Nous avons vu, dans les sections précédentes, les travaux qui ont déjà été menés sur des sujets similaires à l'objet étudié ici. Puis, nous nous sommes intéressés aux concepts présents dans notre objet de recherche. À la fin de la précédente section, il a été question de nos objectifs de recherche. Pour nous assurer que notre prise de données sur le terrain saura répondre à ces objectifs de recherche, nous devons maintenant nous attarder à la méthodologie utilisée. Dans la prochaine section, il sera ainsi question du type de recherche choisi, du portrait global des participants à la recherche, de la méthode de collecte de données, du déroulement des entretiens, du guide qui viendra soutenir ces entretiens, de la méthode choisie pour analyser les données recueillies et enfin, des considérations éthiques ainsi que des forces et limites de notre étude.

3.1 Type de recherche

Notre choix de recherche s'est arrêté sur la recherche qualitative de type exploratoire. Nous souhaitons que notre recherche soit une « activité de production de sens » (Paillé, 2005 :24) pour nous permettre de mieux comprendre, de donner sens, à une situation précise, soit la perception des intervenants sociaux quant aux adolescentes étiquetées ou non délinquantes. La recherche qualitative demande une méthode de travail rigoureuse de la part du chercheur étant donné que nous sommes, en tant que sujet chercheur, le principal outil, outre le guide d'entretien, nous permettant de recueillir nos données. Sur ce point, Paillé (2005, p.24) explique « L'analyse qualitative est une activité humaine qui sollicite d'abord l'esprit curieux, le cœur sensible et la conscience attentive, et cet investissement de l'être transcende le domaine technique et pratique. ».

Nous avons privilégié la méthode qualitative pour chercher le sens de l'expérience des intervenants, comme nous venons de le voir, mais aussi, car cette méthode s'est démontrée

efficace pour faire des recherches de types *enquête sociale* (Anadón, 2006). En effet, la recherche qualitative permet de mettre le participant au centre de la recherche, de mettre en valeur son expérience, de faire une place à une certaine réflexivité du chercheur et de favoriser une prise de conscience chez le participant rencontré (Anadón, 2006). Enfin, notre recherche qualitative est de type exploratoire étant donné que très peu d'études ont été faites en lien avec notre objet de recherche.

3.2 Participants à la recherche

3.2.1 Critères de sélection

Il est maintenant clair que pour atteindre nos objectifs de recherche nous devons aller rencontrer des intervenants sociaux qui ont, mais pas exclusivement, eu à intervenir auprès d'une ou de jeunes filles ayant commis des actes délinquants, que ces gestes aient donné lieu, ou non, des accusations criminelles. Ces intervenants doivent aussi travailler en centre jeunesse sous la Loi sur la protection de la jeunesse ou la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Ils doivent également travailler dans une équipe s'occupant d'adolescents et non pas d'enfants. Toujours dans le but de répondre à nos objectifs de recherche, nous souhaitons que notre échantillon soit composé d'un nombre égal d'intervenants sociaux féminins et masculins et d'un nombre égal d'intervenants sociaux travaillant sous la LPJ et sous la LSJPA. Ces trois critères constituent donc nos critères d'inclusion. Une fois ces critères atteints, les éléments de diversification suivants étaient aussi souhaités : différence d'âge, d'année d'expérience en centre jeunesse et d'expérience professionnelle. Au final, nous avons eu la chance de pouvoir rencontrer quatre femmes et trois hommes, d'âge diversifié et ayant un profil professionnel différent.

3.2.2 Échantillonnage

En nous basant sur la terminologie expliquée dans Mayer, Ouellet, Saint-Jacques, Turcotte et collaborateurs (2000), nous pouvons avancer que nous avons utilisé un échantillonnage non probabiliste typique de volontaires. Cela signifie que nous avons fait appel à des volontaires

pour participer à nos entrevues et que nous les avons trouvés en distribuant de l'information sur notre recherche. Ainsi, nous prévoyions recruter huit intervenants sociaux désirant participer à notre recherche, soit quatre hommes et quatre femmes travaillant sous l'une ou l'autre des deux lois avec des adolescentes et des adolescents. Comme nous venons de l'indiquer, nous avons finalement rencontré sept intervenants, soit quatre femmes et trois hommes. Tous les intervenants rencontrés œuvraient principalement sous la Loi sur la protection de la jeunesse. Toutefois, étant donné, qu'au départ, nous souhaitions rencontrer autant d'intervenants avec un mandat sous la LPJ que sous la LSJPA, nous avons fait nos démarches de recrutement auprès d'équipes susceptibles d'intervenir sous les deux lois. Ainsi, quatre des intervenants sociaux rencontrés ont un mandat double, c'est-à-dire que leurs fonctions les amènent à intervenir sous la LPJ, mais également sous la LSJPA.

Étant donné le type de recherche, soit qualitative, nous n'avons pas tenté d'avoir un échantillon représentatif statistiquement de notre population cible. Ainsi, nous ne prétendons pas que, suite à l'analyse de nos sept entrevues, nous serons en mesure de généraliser nos résultats, ce qui n'est, de toute façon, pas attendu d'une démarche qualitative. Toutefois, cette étude exploratoire aura pu nous donner de nouvelles pistes de réflexion théorique pour répondre à notre question de recherche, et ce, même si la saturation théorique n'a pas été atteinte, rendant difficile la transférabilité des résultats à un contexte similaire.

3.2.3 Recrutement

Au début de ce mémoire, nous vous avons informé quant au lieu de travail de l'étudiante, soit le Centre jeunesse de la Montérégie, à l'équipe délinquance. Le principal lieu de travail de l'étudiante est la ville de Longueuil et ses environs. Ces éléments d'informations signifient que l'étudiante a une bonne connaissance du fonctionnement d'un centre jeunesse de ce type, c'est-à-dire d'un centre jeunesse qui partage une frontière avec Montréal, qui a un vaste territoire (toute la Montérégie) et une bonne connaissance des services offerts dans une ville importante comme Longueuil. Au tout début de nos démarches de recrutement, nous souhaitions viser un centre jeunesse en particulier et faire nos démarches dans un lieu unique.

Cependant, nous nous sommes vite retrouvés devant des situations complexes avec des impasses administratives importantes.

Nous avons finalement opté pour une méthode de boule de neige afin de recruter nos participants. C'est ainsi que nous avons eu la chance d'obtenir des réponses d'intervenants sociaux provenant de trois centres jeunesse différents. Au final, les obstacles administratifs rencontrés au début du recrutement nous ont permis d'obtenir une diversité de milieux qui s'est révélée être riche en contenu lors des entrevues. Les trois centres jeunesse d'où provenaient les participants sont : le Centre jeunesse de Montréal, le Centre jeunesse de Laval et le Centre jeunesse de la Montérégie. Tous les trois étant proches géographiquement de Longueuil, l'étudiante pouvait utiliser ses propres expériences de travail pour mieux comprendre la pratique des intervenants sociaux rencontrés. Nous tenons à spécifier ici que les deux intervenants rencontrés qui œuvrent au Centre jeunesse de la Montérégie, même lieu de travail que l'étudiante, proviennent d'une région plus éloignée et n'avaient jamais eu de contact avec l'étudiante avant le début de la recherche. Le Centre jeunesse de la Montérégie étant très vaste sur le plan géographique, il n'est pas rare que les intervenants de différentes régions n'aient jamais à se côtoyer.

Notre échantillon (Mayer et al, 2000) étant les intervenants sociaux œuvrant dans un centre jeunesse et qui pratiquent auprès des adolescentes ayant commis des comportements délinquants, nous avons débuté nos démarches de recrutement en présentant notre recherche à des intervenants rencontrés au cours de notre pratique professionnelle et qui proviennent de différentes régions du Québec. De cette manière, nous avons eu accès à nos trois premiers participants. En plus de cette technique de recrutement par personne interposée, nous avons fait appel aux réseaux sociaux. Au fil du temps, ces méthodes de bouche-à-oreille nous ont permis de prendre contact avec sept personnes qui ont toutes accepté de nous rencontrer pour participer à notre recherche.

3.3 Méthode de collecte de données

La méthode choisie afin de recueillir nos données est l'entrevue semi-dirigée. Une certaine liberté a ainsi été possible lors des entrevues, mais notre guide d'entretien est venu quand même nous offrir un canevas de questions à poser à l'intervenant pour être en mesure d'obtenir le plus d'informations pertinentes possibles en lien avec nos objectifs de recherche. Ce type d'entretien permet de créer un « espace » pour l'interviewé pour qu'il soit en mesure d'utiliser ses propres mots et d'étayer sa pensée comme il le souhaite. Toutefois, pour s'assurer que l'entrevue reste centrée sur la recherche, le chercheur a un rôle important à jouer. Campenhoudt et Quivy (2011) décrivent ce rôle ainsi : « Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il [l'interviewé] s'en écarte et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible. » (p.171). Ces questions ont toutefois été assez inclusives, encore une fois pour permettre à l'intervenant de nous parler de sa propre expérience. Nous avons ainsi utilisé la méthode d'entrevue à questions ouvertes (Mayer et al, 2000).

3.4 Déroulement des entretiens

Comme nous l'avons déjà expliqué, nos entretiens se sont faits avec des intervenants provenant de trois centres jeunesse différents. Nous considérons que notre objet de recherche ne devait pas impliquer émotivement plus qu'il ne faut les personnes interviewées et cette hypothèse a été confirmée. Il est vrai que nous avons tout mis en œuvre pour susciter leur réflexion sur leur pratique, mais le contenu des entrevues n'a pas semblé bouleversant pour les participants. Aussi, nous avons proposé aux intervenants rencontrés de faire les entrevues sur leur lieu de travail, dans une salle de rencontre. Toutefois, certains intervenants ont préféré faire les rencontres ailleurs, nous avons ainsi utilisé les locaux de l'UQAM une fois et avons tenu une entrevue à notre domicile, suivant le choix du participant. Tous les endroits sélectionnés nous ont assuré une atmosphère calme et privée, sauf la rencontre à l'UQAM qui a dû avoir lieu dans un endroit plus bruyant. Cependant, le participant à cet entretien nous a dit être à l'aise avec l'environnement et l'enregistrement qui a découlé de cette rencontre était utilisable.

Le premier contact avec nos participants s'est fait par téléphone, lors de la prise du rendez-vous pour l'entretien en face à face. Malgré que ce premier contact téléphonique puisse être de courte durée, nous pensons qu'il est essentiel de considérer ce moment comme le contact initial et nous l'avons abordé comme tel. Ce moment est très important pour la suite du processus, car, en fait, il s'agit « du début d'une relation susceptible de déterminer le type de collaboration que le sujet sera disposé à offrir » (Daunais, 1992, p.282 dans Mayer, 2000). Lors de cet appel, nous avons certes pris rendez-vous avec l'intervenant, mais nous avons également brièvement présenté le déroulement de l'entretien. Nous n'avons pas remis le guide d'entretien à ce moment pour nous assurer de la spontanéité des réponses des intervenants (Mayer et al., 2000).

Lors de l'entrevue, à proprement parler, nous avons débuté par des explications sur la recherche. Puis, l'exposition des principes de confidentialité reliés à notre démarche a été faite, en demandant, entre autres, à l'intervenant s'il était à l'aise que l'entrevue soit enregistrée et en expliquant les raisons de ce choix méthodologique ainsi que ses implications pour le participant. Nous leur avons alors fait signer notre formulaire de consentement (voir ANNEXE A) à participer à la recherche, une fois son contenu lu et explicité. Enfin, nous avons débuté avec les questions de notre guide d'entretien. À la fin de l'entrevue, de durée variable selon le participant interviewé soit entre 35 minutes et 1 h 15, nous avons fait une synthèse des points importants abordés dans l'entrevue et nous avons fourni nos coordonnées à l'intervenant, en lui conseillant de nous contacter s'il avait des questions suite à la rencontre. En terminant, nous avons demandé au participant s'il souhaitait être contacté à la fin de notre recherche pour être mis au courant des conclusions.

3.5 Guide d'entretien

Notre guide d'entretien (voir annexe B) a été construit afin de répondre le mieux possible à nos objectifs de recherche. Les questions incluses dans ce guide concernent les différents thèmes abordés en problématique et dans notre cadre conceptuel, soient la délinquance des

adolescentes en regard du point de vue des intervenants sociaux, selon qu'ils soient femmes ou hommes et qu'ils travaillent sous la LPJ ou la LSJPA. Une question sur la pratique professionnelle des intervenants a été choisie comme étant notre question introductive, étant donné, que tout au long de notre recherche, leur pratique a été au cœur des réflexions sur notre objet d'étude. De plus, étant donné que, dès cette première question, nous faisons référence directement à l'expérience professionnelle de l'intervenant, nous souhaitons que cela ait l'effet désiré, soit que l'individu interrogé devienne *l'acteur principal* (Campenhoudt et Quivy, 2011) de l'entretien. Maintenant les entretiens terminés, nous croyons que notre question d'introduction a effectivement placé l'intervenant au centre des entretiens. Nous avons choisi comme question de conclusion d'interroger le participant sur son point de vue face à un manque possible d'outils afin de mieux intervenir auprès des adolescentes qui commettent des gestes délinquants. Comme nous l'avons vu en problématique, cet aspect a déjà été soulevé dans certaines études. Nous souhaitons donc terminer nos rencontres avec cette question plus large et pertinente pour poursuivre la réflexion sur le sujet.

3.6 Méthode d'analyse de données

Pour arriver à la meilleure analyse possible des données, notre choix de méthode s'est arrêté sur l'analyse thématique (Paillé et Mucchelli, 2008). Notre analyse s'est donc faite principalement en trois parties. La première est la retranscription intégrale de chaque entrevue pour obtenir les verbatim de nos rencontres. La deuxième étape est de faire une première lecture flottante des verbatim, de façon à faire émerger certains thèmes, sans faire de choix définitifs quant à ceux-ci. Enfin, la troisième étape est de faire l'analyse thématique proprement dite.

Pour faire ce travail d'analyse, nous nous sommes basés principalement sur les écrits de Paillé et Mucchelli (2008). Nous avons procédé, lors de l'attribution des thèmes, à la méthode de thématization séquentielle. Nous avons ainsi débuté par faire l'analyse d'un verbatim, en avons ressorti les thèmes pour obtenir une fiche thématique, c'est-à-dire une liste de thèmes avec une courte définition associée. « Cette fiche est ensuite appliquée, dans un deuxième temps, à

l'ensemble du corpus, soit de manière stricte, soit en prévoyant la possibilité que des thèmes soient ajoutés en cours d'analyse. » (Paillé et Mucchelli, 2008, p.166). Ces thèmes ont par la suite été utilisés pour faire un arbre de codage où nous retrouvons nos thèmes associés à un extrait de verbatim et à des rubriques qui combinent certains thèmes qui ont un sens commun. Cet arbre de thématisation nous a ainsi permis de débiter notre analyse des données recueillies.

3.7 Considérations éthiques

Comme la grande majorité des recherches en sciences sociales, notre objet d'étude est l'être humain. Nous devons donc faire une réflexion d'ordre moral par rapport aux conséquences prévisibles de notre recherche sur les répondants. En d'autres termes, nous devons analyser les considérations éthiques de notre étude. Comme nous l'avons déjà avancé, il nous apparait que notre recherche, de par la nature de son objet, n'a pas bouleversé les intervenants sociaux rencontrés. D'un autre côté, les rencontres ont amené ces individus à poser des questions sur leur pratique professionnelle. Toutefois, lorsque nous évaluons l'équilibre entre les avantages et les inconvénients que cette recherche a amené aux participants, il nous apparait que les inconvénients ont été minimes (FQRSC, 2002).

Dans l'optique de toujours rechercher la réduction des inconvénients, nous avons proposé aux participants, une fois l'entrevue terminée, de leur faire un résumé de ce dont il a été question. De plus, si le participant le souhaitait, il pouvait une fois le verbatim retranscrit, en faire la lecture. Immédiatement après la fin de l'entrevue, nous avons également proposé au participant de ventiler sur la rencontre qui venait d'avoir lieu. De cette façon, nous espérions diminuer toute rumination possible découlant de l'entrevue et ainsi diminuer les inconvénients. Les avantages à participer à une étude comme la nôtre se situent principalement au niveau du « pas de recul » que l'entrevue demande de prendre. Les intervenants sociaux doivent ainsi faire une réflexion sur leur pratique et conscientiser les perceptions qu'ils entretiennent à l'égard des adolescentes qui font des comportements délinquants.

Un autre élément important à prendre en considération est la confidentialité des informations fournies par les participants. Dès notre premier contact téléphonique, nous avons informé les participants de la nature de la recherche et nous avons pris leur consentement verbal à participer à cette recherche, tout en ajoutant qu'ils pouvaient se retirer de l'étude à tout moment sans conséquence. Lors de la rencontre en face à face, la lecture et la signature du formulaire de consentement ont été faites. Dans ce formulaire de consentement, les participants ont pu lire les noms des personnes qui avaient accès aux données brutes recueillies, avec leurs coordonnées, ils ont pu y lire également que, suite à la rencontre, les informations les concernant étaient gardées sous clé et, enfin, qu'aucune identification des participants ne pouvait être faite. Un code a assuré la confidentialité des données, en remplaçant le nom pouvant permettre de relier les informations à l'intervenant rencontré. Ainsi, aucun nom réel n'a été utilisé tout au long de la recherche.

3.8 Forces et limites de l'étude

La principale force de notre étude est la nouveauté de notre objet de recherche. Comme nous l'avons vu au travers de la problématique et du cadre conceptuel, très peu de recherches ont été faites sur les adolescentes qui commettent des comportements délinquants et, encore moins, ont été effectuées sur le point de vue des intervenants sociaux face à cette situation. De plus, étant donné que notre recherche vient questionner la socialisation des acteurs en présence, en plus de l'étiquette utilisée, nous voyons que notre recherche viendra combler, en partie, un vide dans la recension des écrits. En fait, en plus d'être un objet de recherche peu étudié, l'angle sous lequel nous l'abordons est novateur. Nous pouvons toutefois voir certaines limites à notre étude. La plus importante selon nous vient du choix du type de recherche, soit la recherche qualitative. Nous sommes ainsi confrontés à travailler avec un petit échantillon, ce qui ne permet pas de représentativité théorique ainsi que de transférabilité des résultats à un contexte similaire.

Ce chapitre portant sur la méthodologie choisie est le dernier élément, ajouté à la description de notre problématique et à l'explication des concepts utilisés, nécessaire pour bien mettre la

table à notre recherche empirique. Avec tous ces éléments en mains, nous avons pu être en mesure de réaliser nos entretiens et, par la suite, retranscrire les verbatim de ceux-ci. Dans le prochain chapitre, nous allons ainsi vous présenter des extraits de ces verbatim en les regroupant selon des thèmes récurrents. Nous discuterons de ces résultats dans le dernier chapitre de ce mémoire.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Sept entrevues ont été réalisées avec des intervenants sociaux du milieu des centres jeunesse, comme nous venons de le voir au chapitre précédent. Ces entrevues ont été menées en utilisant notre guide d'entretien qui opérationnalise, à travers des questions, nos objectifs de recherche. Nous avons donc recueilli le discours des participants sur les thèmes de la délinquance de manière générale, et plus spécifiquement de celle chez les filles, de l'intervention selon le point de vue situé de l'intervenant, soit celui de femme ou d'homme, et celui d'intervenant travaillant sous la Loi sur la protection de la jeunesse ou sous celle du système de justice pénale pour adolescents.

Le présent chapitre portera donc sur les éléments définitionnels de la délinquance donnés par les intervenants sociaux rencontrés, leurs perceptions quant à l'intervention auprès des adolescentes, leurs réflexions sur les jeunes filles qui commettent des comportements délinquants, leur point de vue situé sur l'intervention selon qu'ils soient un homme ou une femme et selon le sexe de l'adolescent rencontré et enfin nous verrons quelques extraits des verbatim des rencontres concernant l'étiquette de « délinquant (e) ». Pour ce qui est de notre objectif concernant le point de vue des intervenants sociaux selon la loi sous laquelle ils sont amenés à travailler, nous en traiterons brièvement lorsqu'il sera question de l'intervention auprès des jeunes filles qui commettent des comportements délinquants. Mais tout d'abord, nous débiterons ce chapitre par un portrait plus détaillé de chaque participant rencontré.

4.1 Présentation des participants¹⁶

Tel que nous l'avons brièvement abordé dans le cadre du chapitre sur la méthodologie, nous avons pu profiter de l'expérience diversifiée d'intervenants sociaux provenant de différents secteurs d'intervention au sein des centres jeunesse de diverses régions administratives. Ainsi, quatre des sept intervenants rencontrés travaillent pour le Centre jeunesse de Montréal, deux pour le Centre jeunesse de la Montérégie et un pour le Centre jeunesse Laval. Quant à leur secteur de pratique, trois intervenants œuvrent uniquement sous la Loi sur la protection de la jeunesse et les quatre autres sont appelés à intervenir sous les deux lois (LPJ et LSJPA). Tous ne sont pas dans les mêmes types d'environnement de travail, certains interviennent en tant qu'éducateurs à l'interne en centre de réadaptation tandis que d'autres font uniquement des interventions dites à l'externe, c'est-à-dire directement dans les familles. Enfin, un intervenant occupe maintenant les fonctions de chef dans deux unités de réadaptation. Pour être en mesure de mieux contextualiser les résultats obtenus et comprendre avec une plus grande sagacité les réponses des participants, une courte présentation de chaque participant sera faite; les parcours professionnels de chacun, les différentes expériences et les préférences dans l'intervention semblent être des données intéressantes aux fins de l'analyse.

4.1.1 Cynthia

Suite à son baccalauréat en psychologie, Cynthia, âgée de 36 ans, a commencé sa carrière d'intervenante au Centre jeunesse de la Montérégie. Cela fait maintenant 10 ans qu'elle y travaille. Au départ, elle a été engagée comme éducatrice à l'interne où elle a côtoyé principalement des adolescents âgés entre 12 et 18 ans. Elle a toutefois effectué quelques courts remplacements dans des unités d'adolescentes. Bien qu'elle aimait son travail d'éducatrice à l'interne, Cynthia a pris la décision de changer de milieu de travail et d'intégrer une équipe offrant des services à l'externe, il y a environ trois ans. Depuis, elle est intervenante psychosociale à l'évaluation-orientation des signalements¹⁷.

¹⁶ Pour conserver la confidentialité de nos participants, les prénoms ont été changés.

¹⁷ Pour une meilleure compréhension des différentes équipes de travail en centre jeunesse, vous réferez aux schémas mis à l'annexe C à ce mémoire.

Cynthia nous a expliqué apprécier particulièrement travailler auprès des adolescents, même maintenant qu'elle doit rencontrer des familles avec des enfants de tout âge. Elle nous a confié être reconnue dans son équipe de travail comme la personne désignée afin d'intervenir auprès des familles où des adolescents présentant des troubles de comportements. Malgré cette expérience intéressante en intervention à l'externe auprès d'adolescents et d'adolescentes, Cynthia a principalement utilisé son expérience d'intervention à l'interne, soit auprès d'adolescents, pour nous parler de sa pratique. Ainsi, il a été quelque peu ardu pour elle de se projeter dans une possible intervention auprès de jeunes filles qui auraient commis des gestes délictueux, car Cynthia n'a jamais travaillé auprès de ces dernières. Il faut également savoir que Cynthia a travaillé uniquement sous la Loi sur la protection de la jeunesse, à l'interne comme à l'externe, mais a eu à intervenir sous cette loi auprès d'adolescents et d'adolescentes qui étaient également suivis sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Ainsi, quoique Cynthia ait eu à rencontrer des jeunes filles avec ce profil lorsqu'elle travaillait à l'externe, il est resté assez difficile pour elle de nous parler de son intervention avec celles-ci.

Il est pertinent de retenir aussi que Cynthia nous a révélé ne pas aimer intervenir auprès des filles. Elle mentionne croire qu'elle est moins bonne intervenante auprès d'elles et que l'intervention en ce sens peut être plus difficile. Enfin, l'entrevue nous a permis d'en apprendre plus sur la conception de la délinquance, chez les gars et chez les filles, selon l'intervenante.

4.1.2 Francis

Cela fait maintenant 12 ans que Francis, âgé de 38 ans, travaille pour le Centre jeunesse de Montréal. Auparavant, il a été pendant 5 années intervenant dans le milieu communautaire. Au centre jeunesse, Francis est éducateur à l'externe, soit à l'évaluation-orientation des signalements depuis quatre années. Ainsi, il assiste l'intervenant psychosocial dans son évaluation et réalise une intervention plus intensive dans le but d'éviter que le signalement soit retenu ou, à tout le moins, d'éviter le placement en centre de réadaptation. L'intervenant doit

agir principalement auprès d'adolescents et d'adolescentes sous la Loi sur la protection de la jeunesse, mais son aide peut également être requise afin d'augmenter l'intensité d'intervention auprès d'une fille ou d'un garçon suivi sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

Avant ce poste de travail, Francis a occupé les fonctions d'éducateur à l'interne sous la Loi sur la protection de la jeunesse pendant 8 ans, auprès d'adolescents. Francis a récemment complété une maîtrise en travail social et nous avons pu constater à travers ses réponses lors de notre entrevue qu'il a une pensée analytique. Bien qu'il n'ait pas eu souvent à travailler spécifiquement avec les adolescentes, Francis nous a étayé clairement sa conception de ce qu'est pour lui la délinquance chez les filles. Ainsi, tout au long de l'entrevue, Francis a intellectualisé ses réponses à nos questions, mais nous a que brièvement parlé de ses préférences en intervention.

4.1.3 Annie

Annie, 29 ans, a complété son baccalauréat en travail social en faisant un stage au Centre jeunesse Laval, dans une équipe de prise en charge¹⁸. Suite à l'obtention de son diplôme, il y a plus de cinq ans, Annie a poursuivi au sein de ce centre jeunesse, mais cette fois dans une équipe d'intervention à l'évaluation-orientation des signalements. Dernièrement, elle a été transférée à la réception des signalements étant donné un trop grand flot d'appels. Le travail dans cette dernière équipe demandant moins de contacts directs avec les jeunes et leur famille, Annie nous a surtout parlé de son expérience lorsqu'elle était dans les deux autres équipes, soit celle de prise en charge et celle à l'évaluation-orientation.

Annie a été bien en mesure, tout au long de l'entrevue, d'expliquer sa pratique d'intervention. Plusieurs de ses réponses découlaient vraisemblablement d'une réflexion antérieure à

¹⁸ En centre jeunesse, les équipes de prise en charge, aussi appelées équipes à l'application des mesures, reçoivent les dossiers provenant des équipes d'évaluation-orientation des signalements, une fois que la sécurité et/ou le développement de l'enfant ont été déclarés compromis.

l'entrevue. Un aspect intéressant à la rencontre avec Annie est que cette dernière nous a révélé apprécier particulièrement l'intervention auprès des adolescentes, et ce, malgré une pratique assez largement effectuée auprès des adolescents, comme les autres intervenants rencontrés. Annie nous a expliqué aimer les dossiers où il est question de trouble de comportement chez un adolescent, mais encore davantage lorsqu'il s'agit d'une adolescente.

4.1.4 Michel

Michel, âgé de 59 ans, travaille au Centre jeunesse de la Montérégie depuis 24 ans et a reçu une formation en éducation spécialisée. Il a passé la plus importante partie de sa carrière en centre jeunesse comme éducateur à l'interne. Pendant ces années, il œuvrait sous la Loi sur la protection de la jeunesse avec des adolescents. Depuis deux ans et demi, Michel est maintenant éducateur à l'externe et est appelé à travailler sous les deux lois, donc également sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Maintenant qu'il travaille à l'externe, Michel rencontre des adolescents et des adolescentes lors de ses interventions individuelles et de groupes. Cet intervenant découvre maintenant l'intervention sous la LSJPA et nous a confié bien apprécier ce type d'intervention, au point où il nous souligne qu'il aurait aimé y arriver plus tôt dans sa carrière.

Avant sa carrière au centre jeunesse, Michel a travaillé pendant 13 ans dans un centre d'accueil pour les gens atteints d'une déficience intellectuelle. De par sa longue expérience, Michel a été en mesure de faire des réflexions approfondies lors de notre rencontre, autant sur l'intervention auprès des adolescents et des adolescentes que sur l'intervention spécifique en délinquance.

4.1.5 Julie

Julie, 26 ans, travaille au Centre jeunesse de Montréal depuis 2012, en tant qu'éducatrice en centre de réadaptation. Pendant ses deux premières années en centre jeunesse, elle a principalement travaillé dans des unités de mise sous garde fermée, sous la Loi sur le système

de justice pénale pour adolescents. Cependant, depuis quelques mois, Julie ne va plus dans ces milieux et se consacre maintenant aux unités et aux foyers de groupe d'adolescents et d'adolescentes, sous la Loi sur la protection de la jeunesse. L'intervenante a été témoin d'un incident alors qu'elle travaillait en milieu de garde fermée et préfère pour l'instant travailler dans d'autres types d'unités.

Avant d'être engagée comme éducatrice en centre jeunesse, Julie a travaillé pour une ressource communautaire en prévention de la criminalité pendant quelque temps. Julie étudie présentement à la maîtrise en travail social à temps partiel, en plus de son travail en centre jeunesse. Elle a, par ailleurs, un baccalauréat en sexologie. Lors de cette entrevue, nous avons pu constater que l'intervenante était en mesure de faire des analyses poussées sur sa pratique. Elle pouvait ainsi nous parler, comme l'ont fait d'autres participants avant elle, de ses interventions en faisant des liens avec des théories vues en formation ou en cours universitaires.

4.1.6 Caroline

Pour terminer sa technique en éducation spécialisée, Caroline, 21 ans, a réalisé un stage d'une année au Centre jeunesse de Montréal et y a été engagée suite à l'obtention de son diplôme. En incluant l'année de stage, Caroline est éducatrice en centre de réadaptation à l'interne depuis 2 ans. En parallèle à cette expérience en centre jeunesse, l'intervenante exerce également comme technicienne en éducation spécialisée dans une école primaire. Toutefois, Caroline nous a spécifié souhaiter faire sa carrière en centre jeunesse. Depuis deux ans, l'intervenante travaille dans des unités d'adolescents et d'adolescentes principalement et se retrouve souvent à faire des contrats en unités de mise sous garde fermée pour garçons, sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

Cependant, Caroline, n'ayant pas de poste permanent, fait également des contrats dans des unités sous la Loi sur la protection de la jeunesse, mais nous a expliqué préférer intervenir auprès d'adolescents. Elle nous a révélé se sentir beaucoup moins à l'aise avec les adolescentes, à un point tel qu'elle se questionne réellement avant d'accepter tout quart de

travail dans les unités d'adolescentes. Elle n'a pas le même questionnement quand vient le temps de prendre un quart de travail dans les unités de garçons. Par ailleurs, nous avons ressenti dans les courtes réponses de Caroline qu'elle est en début de carrière et qu'elle n'a pas encore eu beaucoup l'occasion de questionner sa pratique. Elle a été en mesure, cependant, de nous raconter plusieurs situations survenues lors de son travail, en nous exprimant les appréhensions ressenties avant chacun des types de quart de travail.

4.1.7 Olivier

Suite à son baccalauréat en criminologie, Olivier, 37 ans, a travaillé en tant qu'éducateur au Centre jeunesse des Laurentides, puis a été engagé par des foyers de groupe contractuels ayant des liens avec le Centre jeunesse de Montréal, toujours en tant qu'éducateur. Puis, depuis 1999, il est employé au Centre jeunesse de Montréal. À son embauche, il a travaillé comme éducateur à l'interne, à nouveau dans des foyers de groupe, et auprès d'adolescentes en réadaptation interne. Par la suite, il a obtenu un poste permanent comme éducateur auprès d'adolescents masculins, aussi en centre de réadaptation interne. En 2007, il a obtenu un nouveau poste, cette fois en tant que spécialiste en activité clinique. Le rôle de cet intervenant clinicien est de s'assurer d'une bonne intégration de l'approche d'intervention, ici le modèle psychoéducatif et l'approche cognitivo-comportementale. Enfin, depuis 2013, Olivier est chef de deux unités de réadaptation pour adolescents, appelées unités de dynamique élevée, et où il y a des garçons ayant des troubles du comportement plus graves et où la surveillance est plus étroite. Olivier a toujours œuvré sous la Loi sur la protection de la jeunesse uniquement. Nous avons eu la chance une fois de plus pour cette entrevue d'avoir un interlocuteur qui avait visiblement déjà fait des réflexions sur sa pratique. Les réponses d'Olivier étaient détaillées, incluaient de la théorie, mais également ses réflexions en lien avec ses années de pratique.

4.2 La délinquance; une conception normative?

Suite à la question d'introduction de notre guide d'entretien, notre première interrogation amenait l'intervenant rencontré à se questionner sur sa propre définition de ce qu'est la

délinquance. Nous avons laissé la question ouverte pour permettre à la personne rencontrée de nous parler de tous les aspects qui, selon elle, se rapportent à la délinquance. Ainsi, nous aurions pu avoir des réponses autant pour la criminalité adulte, hommes et femmes, que pour la délinquance juvénile. De manière générale, les participants, tous étant du milieu de l'intervention jeunesse, nous ont parlé de prime à bord de délinquance juvénile. De plus, tous, à l'exception d'une participante qui avait en tête notre objet de recherche lorsqu'est venu le temps de répondre à cette première question, nous ont parlé de la délinquance sans distinction sexuelle quant à la personne qui l'agit.

Cependant, nous avons pu comprendre, lors des réponses suivantes, que la définition de la délinquance revêtait pour eux une nature plutôt masculine. En effet, tous les exemples utilisés pour étayer la réponse à cette question impliquaient des garçons commettant des délits et l'utilisation du genre masculin était dominante. Comme nous venons de le mentionner, une seule participante nous a parlé de la délinquance au féminin dans le cadre de cette première réponse, tout en nous indiquant le faire parce qu'elle avait lu le titre de notre recherche et qu'il était question de *jeunes filles* dans celui-ci. Ainsi, cette participante a d'elle-même inclus dans sa réponse à cette première question des distinctions qu'elle observe entre la délinquance chez les garçons et celle chez les filles.

D'entrée de jeu, en questionnant les participants sur leur conception de la délinquance, cela a permis aux intervenants rencontrés de débiter rapidement leurs réflexions quant à leurs propres référents théoriques, expérientiels ou normatifs de la délinquance. Les notions de loi et de normes sociales et criminelles reviennent chez près de la moitié de nos participants. La première partie de la réponse d'Olivier exprime bien le rôle des normes sociales dans la délinquance et dans l'évolution de celle-ci. De plus, dans cette partie de réponse, nous pouvons voir un autre élément intéressant soulevé par plusieurs autres participants, soit la description de comportements délinquants chez les adolescents et adolescentes suivis en protection de la jeunesse et non pas sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

Ben tsé y'a peut-être le criminologue qui va parler. C'est que la délinquance évolue en fonction des normes sociales, tsé. Y'a des choses qui étaient des délits, par exemple l'homosexualité c'était un délit, est-ce que tu es un délinquant parce que tu es homosexuel, ben c'est pas ma perception. Euh... là on a la professeure Pontbriand qui vient d'avoir 20 ans de pénitencier (sic), est-ce que c'est une délinquante? Ouf... pas vraiment. Tsé la délinquance... tsé nos jeunes-là, en PJ là, on a plein de jeunes qui ont fait des gestes délinquants. C'est pas des jeunes qui sont dans une carrière délinquante. C'est plus des jeunes qui consomment, avec des pairs délinquants, pour se faire accepter. (Olivier)

Olivier ouvre ici un questionnement quant à la nécessité et la suffisance d'un processus de judiciarisation pour parler de délinquance. Comme il l'avance rapidement dans les prochaines phrases, certains jeunes peuvent faire des actes délinquants avec des pairs peu recommandables, sans pour autant se retrouver avec un dossier criminel : « La délinquance d'après moi, on a pas besoin, elle a pas besoin d'être judiciarisée pour être de la délinquance. Les gestes, c'est des gestes délinquants, c'est des gestes hors la loi, qui briment les droits de l'un de l'autre, qui abusent, qui blessent, qui agressent un autre ». Cynthia va également dans le même sens en expliquant que certains jeunes peuvent débiter par ne pas respecter des normes sociales formelles en dehors des lois criminelles.

Faque pour moi, la délinquance c'est pas juste tabasser sur quelqu'un d'autre, pis c'est pas juste quand y'a une plainte policière là, parce qu'y a beaucoup d'agir délinquants qui ne vont pas jusqu'à une plainte policière (...) Ça peut commencer à l'école aussi, au niveau délinquance, c'est pas juste les lois criminelles, y'a un cadre à l'école qui dit que il y a tel, tel règlement. (Cynthia)

Certains intervenants ont poussé l'idée plus loin en affirmant clairement que le processus judiciaire effectif n'est pas une condition nécessaire pour parler de délinquance. Ils s'appuient sur la différence entre les données auto-révélées de celle-ci et ses données officielles.

Parce que c'est pas pour rien qu'on a fait beaucoup de sondages, de questionnaires de délinquance auto révélée, parce qu'on a pas, si on se fie seulement aux, à ce qui est déclaré par les policiers, tu as une énorme sous-représentation de la délinquance. Et, tu prends une situation comme Nathalie Simard, à partir du moment qu'elle a dénoncé, c'est qui, c'est Guy Cloutier, tu as eu une augmentation des dénonciations judiciaires. Si tu te bases à ça, tu dis ah ben tout d'un coup en telle année y'a eu plus de crimes... C'est pas vrai. C'est parce que y'a des modes, y'a des choses sur lesquelles on tape plus.

Au niveau de la violence domestique avant, pour qu'il y ait une plainte, il fallait que la femme porte plainte. Trois quarts du temps, la femme oui, elle appelait les policiers parce qu'elle se sentait en danger, menacée, mais après ça, bon euh, la lune de miel qui revient. Elle croit que le mari va se reprendre, y s'est excusé, nanana. Faque elle ne porte pas plainte, ça rentre pas dans les statistiques. Mais là y'ont changé la loi maintenant, dès que les policiers arrivent pis qui sont témoins, ben la plainte va se faire, avec ou sans le consentement de la femme. Faque y'a une augmentation de la judiciarisation, mais tu peux pas évaluer la délinquance juste avec les facteurs, ce qui est dénoncé aux policiers, parce que tu vas être influencé par un paquet d'autres variables dont certains modes des dénonciations, certaines choses qu'on médiatise plus. (Olivier)

Pour sa part, Caroline ajoute que les adolescents et adolescentes racontent souvent comment ils ont fait beaucoup plus de gestes délinquants que seulement ceux pour lesquels ils ont été arrêtés par les autorités policières : « Mais la majorité du temps, pis y nous le disent quand y rentrent en centre, j'ai été pris pour une chose, mais si vous saviez tout ce que j'ai fait. Pis on en a plein, aussi en PJ, qui ont fait plein de délits pis on sait qu'ils les font, mais y se font pas prendre, pis nous on a pas de preuve, faque on leur dit, c'est pas bien. Mais ça continue ». Certains jeunes sont d'ailleurs reconnus par les intervenants gravitant autour d'eux pour faire des comportements illégaux sans se faire arrêter.

Enfin, Julie avance que cette différence statistique entre les données officielles et officieuses pourrait peut-être jouer un rôle encore plus grand dans la délinquance chez les filles. L'intervenante raconte ici comment elle a rencontré peu de jeunes filles avec un dossier en délinquance, mais que pourtant plusieurs d'entre elles lui ont raconté des événements où elles ont posé des gestes délictueux.

Sinon on dirait que ce n'est pas documenté, pourtant y'en a plein des filles qui me racontent des histoires de soirées pis de heille genre on a trashé une maison, on a... on a fait ... justement on a cassé des vitres, ah j'ai volé dans un dépanneur, bla bla bla. Mais c'est pas... c'est ça, c'est comme si c'était pas nécessairement documenté, c'est plus, on dirait que c'est plus considéré comme des actes isolés. (Julie)

Francis ajoute d'autres éléments importants à ce qu'il va inclure dans sa définition de la délinquance. En plus d'abonder dans le sens d'Olivier, de Cynthia, de Caroline et Julie sur le fait que le processus de judiciarisation d'un comportement n'est pas nécessaire pour considérer

celui-ci comme de la délinquance, il inclut une notion de conscience de la norme et de son infraction à celle-ci en plus d'une identification de la part du jeune à une identité délinquante. Pour Francis, la délinquance implique que le jeune sait que ce qu'il est en train de faire est considéré comme hors-la-loi et il accepte d'intégrer cette façon de vivre en lui : « La délinquance c'est quand on fait des gestes qui sont légalement répréhensibles et euh qu'on en est conscient et délibérément on poursuit dans cette voie-là. C'est dans ce sens-là que je parle de choix de vie ». Cette opinion semble aussi partagée par Julie.

Pis tu as la délinquance, dont je me rappelle plus le nom théorique, plus sévère, qui je dirais, là c'est peut-être plus ma perception, je pense que oui, d'un côté, y'a la gravité comme des gestes commis pis y'a aussi tout le niveau d'organisation qui est en arrière de ça. Je trouve que c'est comme des éléments qui, personnellement en tout cas, j'attribue plus vraiment à de la délinquance quand c'est organisé, quand qu'y a un motif là vraiment, soit un mode de vie ou que, là, là c'est sûr je pense plus au gang de rue, mettons. Euh qui vont vivre justement dans... qui vont vivre justement de leur délinquance, idéalement pour comme se nourrir pis comme répondre presque à l'entièreté de leurs besoins. Pis sinon tu as une délinquance aussi, peut-être plus impulsive qu'encore là je trouve... tsé je l'interprète beaucoup comme une réponse à des besoins. (Julie)

Le mode de vie délinquant, celui qui existe pour répondre à des besoins et pour combler certains vides dans la vie du jeune semble beaucoup associé, selon la majorité des participants, à la « vraie » délinquance, c'est-à-dire celle plus organisée, plus intense, plus grave. Tous les intervenants rencontrés nous ont expliqué rencontrer habituellement des adolescents et des adolescentes qui font des gestes délinquants à gravité moindre. De temps en temps, cependant, il leur arrive de croiser des jeunes qui sont plus impliqués dans la délinquance, voire dans la criminalité. Ils sont alors décrits par eux comme ayant un *parcours délinquant*, commençant tôt avec des comportements moins graves, mais poursuivant jusqu'à commettre des gestes de plus grande dangerosité. Les jeunes pris en exemple par les participants ont alors un *style de vie délinquant* où ils répondent à leurs besoins par la délinquance.

Je pense que ça leur donne un style de vie pas nécessairement sain, en fait la majorité du temps c'est pas sain, pis je pense que quand y font ça c'est qui apprennent pas à travailler pour l'argent qui veulent ou des trucs comme ça. Tsé oui, y le travaillent, mais c'est de l'argent facile, rapide pis des gros montants. (Caroline)

Je vois vraiment la délinquance comme étant un construit social et individuel où est-ce que un moment donné pour répondre à un ensemble de besoins qui était soi carencé, soit justement, soit juste pas comblé. Ben le jeune ou la jeune a développé dans le fond des comportements pour répondre à ces besoins-là. (Julie)

4.2.1 Des causes de la délinquance, une partie de la définition

L'adolescent qui fait des délits nous a été décrit comme ayant eu des manques dans son enfance qu'il cherche désormais à combler avec la délinquance. Les intervenants ont fait des liens entre ces manques à combler et les facteurs reliés à la délinquance. Ainsi, certaines explications de la délinquance sont revenues plus souvent dans les réponses des participants. L'encadrement familial est un de ces facteurs reliés à la délinquance, certains intervenants ont nommé le manque de cadre familial normatif qui peut parfois aller jusqu'à la négligence.

Ben en fait le trouble de comportement ou la délinquance c'est vraiment un symptôme pour moi, quand je traite un TC ou des agir délinquants, c'est pas arrivé, en fait, c'est vraiment le résultat de euh souvent de situations de négligence, de situations d'abus, euh de situation de euh, manque d'encadrement au niveau parental, donc c'est vraiment un symptôme. (Annie)

Ils ont également nommé que parfois la délinquance peut survenir dans des familles où la surveillance est trop grande ce qu'exprime Francis ainsi : « ça peut être aussi un détachement, euh, une famille qui était trop parfaite et que le jeune dans le fond, pour lui, c'était important de euh... de se distancier de cette perfection-là ».

L'influence de membres criminalisés dans la famille est également ressortie comme élément qui vient expliquer l'émergence de la délinquance. La place des pairs et leur influence sont une autre cause présente dans les réponses des participants. L'adolescent peut tenter de reconstruire son image en s'identifiant à la culture de ses fréquentations déviantes ou encore tenter d'acquérir la reconnaissance par ses pairs en faisant des gestes délinquants. La pression des autres peut aussi pousser quelqu'un à faire des gestes répréhensibles.

Y'a plusieurs vecteurs (...) la première, je pense, c'est la pression sociale. Euh, là si on parle particulièrement au niveau de l'adolescence, la pression des pairs, la pression des autres, l'identification, la quête de sens, euh, le jeune qui se cherche dans son identité et euh qui peut être influençable ou quoi que ce soit. (..) y peut y avoir un milieu de vie criminogène, un milieu de vie délinquant (..) Donc c'était (dans ses interventions) toujours la pression des pairs, la pression du danger, ben pas la pression, mais le désir du danger, le désir de l'interdit. (Francis)

Cette recherche d'identité ou de construction de soi peut aussi provenir d'une estime personnelle faible que le jeune tentera de raffermir dans le monde de la délinquance.

Pis au niveau du jeune ben tsé c'est sûr que c'est une perte d'estime, une perte de confiance qui va aller chercher autrement tsé là, avec la reconnaissance de ses pairs, pis là. Y'a beaucoup de pertes. Les gains sont à mon avis minimes par rapport, les gains sont même minimes par rapport aux pertes qui subissent, ces jeunes-là pis ça prend du temps à récupérer, ces pertes-là. Tant au niveau familial qu'au niveau du réseau social, qu'au niveau de l'estime pis de la confiance, pis de la société en général. (...) Ok, ben sur le jeune, ben c'est sûr que ça l'amène à vivre des difficultés et avec la loi ça l'amène à être confronté à des choses auxquels il n'est pas prêt. Les jeunes ne réfléchissent pas aux conséquences ben souvent. (Michel)

Il semble que le calcul des gains et non celui des pertes ainsi que l'attrait de la délinquance entrent également en ligne de compte pour expliquer la délinquance. D'un côté, les jeunes seraient attirés par l'argent facile, par le désir du danger et même parfois par une certaine valorisation de la délinquance par le milieu de vie ou l'entourage. Ces éléments seraient vus par les adolescents comme des gains des gestes délinquants, mais ils n'identifieraient pas les pertes reliées à leurs comportements. D'un autre côté, la majorité des intervenants rencontrés mentionnent que les pertes sont très importantes, voire davantage, que les gains. Selon eux, les adolescents, dans le feu de l'action, ne calculeraient pas les pertes de la sorte, ce qui les maintiendrait dans le cercle de la délinquance. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ils viennent combler un besoin non rempli par la délinquance. Michel a d'ailleurs poussé cette idée plus loin en ajoutant que pour certains, la délinquance est le seul moyen pour eux d'intégrer la société. En effet, le système dans lequel ces jeunes évoluent est si dysfonctionnel qu'ils ne leur restent que la voie de la délinquance pour intégrer le système.

Ben, c'est sûr que le système familial compte pour beaucoup, à mon avis, mais évidemment la société étant ce qu'elle est, les influences du réseau social, pis aussi la société en général. Je trouve que pour les jeunes aujourd'hui, y'a quelque chose de valorisant à la délinquance. D'attirant, d'espèce d'accès à l'argent facile, je trouve que euh c'est difficile pour les jeunes qui sont issus de systèmes familiaux dysfonctionnels de s'intégrer à la société. La délinquance c'est comme une réponse à ça. C'est une réponse aussi d'aller se chercher une autre famille la délinquance, en s'associant à des groupes de jeunes, on pense, on a juste à penser aux gangs de rue pis tout ça. C'est une autre façon d'aller chercher le contact, une forme de confiance pis de, de, d'images auxquelles y peuvent s'identifier. (Michel)

4.3 La délinquance chez les adolescentes... une conception sexuée?

Suite à notre question générale sur la définition de la délinquance, nous avons demandé aux participants de nous expliquer ce qu'est pour eux la délinquance des filles. Tout en discutant de ce sujet spécifique, les intervenants nous ont aussi parlé de leur pratique, de manière plus générale, auprès des jeunes adolescentes. Ceci a permis une compréhension des perceptions qu'ils entretiennent par rapport aux filles qui exercent la délinquance, spécifiquement de leurs appréhensions envers elles.

4.3.1 Une conception sexuée dans la définition donnée à la délinquance chez les adolescentes

Pour l'ensemble des entrevues réalisées, la délinquance chez les filles fut le sujet le plus longuement abordé par nos participants. Les différentes sections de notre guide d'entretien permettaient d'aborder le sujet selon différents angles (définition personnelle de la délinquance chez les adolescentes, point de vue sexué de l'intervenant par rapport à celle-ci, répercussions vécues des lois de la jeunesse sur leur pratique auprès d'elles), ce qui nous a donné l'occasion de mieux connaître les perceptions et les expériences des intervenants rencontrés auprès des adolescentes. Nous avons pu constater que, régulièrement, lorsqu'il était question spécifiquement des comportements délinquants des adolescentes, les intervenants nous en parlaient en faisant référence aux comportements délinquants des garçons. Souvent, les comportements et attitudes des adolescentes et des adolescents étaient comparés, afin d'isoler ce qui était propre à la délinquance des filles. À quelques reprises seulement, avons-nous pu

en apprendre davantage sur la délinquance des filles en particulier, sans comparaison avec celle des garçons.

Un élément qui est ressorti chez tous les participants quant à l'intervention auprès des adolescentes qui commettent des comportements délinquants est que la communication est au cœur des méthodes privilégiées auprès d'elles. Ainsi, l'intervention en face à face, assis dans un bureau serait efficace, particulièrement auprès des filles. Les intervenants expliquent que la proximité que les filles peuvent avoir avec leurs émotions et la facilité qu'elles ont d'y avoir accès dans l'intervention soutiennent l'idée que l'entrevue face à face permettrait de bien travailler les causes et les effets des comportements observés.

(...) vraiment tsé je pense que les filles, de par leur sensibilité, parce que même si des fois y'ont d'air ben ben tough, elles sont hyper sensibles, les filles, pis sont quand même proches des émotions, de leurs émotions, les filles, tandis que les gars, y tassent, sont, des fois, c'est ben loin. Les filles c'est tout le temps un peu proche. Faque je pense que d'aller les chercher par ça (par la discussion en face à face), les filles ont besoin d'être écoutées tsé, c'est pas un mythe. Faque tsé, on, je pense comme ça... on... moi je suis venue à bout d'en chercher une couple. (Cynthia)

Ben, j'étais très... des jassettes avec elle. J'étais très dans le partage euh de perceptions. Faque, j'utilise beaucoup le modèle de la communication. Pis sortir la déposition d'une communication sur position, pis descendre dans les perceptions et les émotions. Et ce que je faisais avec elle, c'est que je l'amenais, j'essayais du moins aussi de l'amener dans ses perceptions et ses émotions face à ça pis d'aller voir c'est quoi son intérêt. C'est quoi son besoin qu'à va répondre là-dedans (les gestes délinquants) (...) Faque moi dans ma tête ce que je me dis c'est que, ce que je faisais c'était plus un partage, de lui donner un peu. Pis j'ai peut-être germé une graine, j'ai peut-être faite quelque chose qui l'a amenée à réfléchir à une chose. Pis que tantôt y va y avoir quelqu'un d'autre qui va mettre une autre graine pis qu'elle va faire sens là-dedans. Mais tsé y'a toujours aussi l'aspect de la protection, tu veux la protéger. (Francis)

Ces citations nous montrent bien l'importance que les intervenants donnent aux discussions avec les adolescentes. Ils tentent d'avoir accès aux émotions, aux perceptions et aux réflexions que ces filles entretiennent par rapport à la délinquance. Nous pouvons cependant entrevoir autre chose dans ces réponses. Ces intervenants nous parlent de leur rôle face à ces jeunes

filles, qu'ils se sentent dans l'obligation de les protéger, de les materner et l'intervention semble atteindre ce but plus facilement avec les filles qu'avec les garçons.

Les filles ont besoin que j'trouve davantage, que on ... les materne un peu. Les gars, beaucoup moins. Hum. Ce que je trouverais en fait, l'idéal là ce serait en fait qu'on ait davantage de manœuvres pour faire des fois, pour faire des entrevues qui sont hors normes. Je trouve qu'avec une fille c'est que, c'est possible dans le cadre d'une rencontre on se regarde dans les yeux, de se jaser d'affaires qui sont plus difficiles. Avec les gars, c'est beaucoup plus difficile. Le lien est plus long à créer, je trouve. Hum y'ont une façade qui est beaucoup plus difficile, souvent. (Annie)

Nous avons retrouvé cela chez plusieurs participants. Certains intervenants masculins nous ont même clairement exprimé qu'ils avaient une approche plus paternaliste avec les adolescentes ayant des comportements délinquants. Ils veulent protéger ces jeunes filles comme le ferait un bon père. Ce rôle pris par les intervenants sera plus amplement exploré à la section 4.4, portant sur l'intervention en tant qu'homme ou femme.

Cet élan protecteur éprouvé à l'égard des adolescentes serait lié, entre autres, à la façon dont ils s'expliquent les comportements délinquants de celles-ci. Ainsi, les intervenants, comme Cynthia, perçoivent les passages à l'acte de ces jeunes filles comme étant des signes de détresse : « Tsé moi, j'ai vraiment l'impression que les filles sont délinquantes, je sais pas pourquoi, c'est peut-être parce qu'on est plus sensible, les filles. J'ai vraiment l'impression que c'est signe de détresse, je sais pas ». (Cynthia)

La délinquance des filles est également associée par plusieurs intervenants à des émotions intenses vécues par celles-ci, lesquelles vont se traduire par la commission d'actes répréhensibles non planifiés, résultat d'une impulsion comme le dit Francis : « Euh, j'ai eu rarement à intervenir avec des jeunes filles qui avaient eu des gestes de délinquance euh, délibérés. ».

Je sentais un peu que les filles... vraiment, par rapport à l'estime, sentiment d'appartenance, c'était pour combler un vide en quelque part qui existait pis qui fallait

qui soit comblé. (...) Pis y'a beaucoup de recherche d'identité, chez les filles. Pis les filles sont très, très, très émotives, agissent beaucoup sur le coup de l'impulsion, par leur émotivité, faque c'est très différent, je trouve des garçons. Très, très, très différent. (Cynthia)

Faque, je pense qu'elles vivent plus de conflits intérieurs, surtout chez les jeunes filles qui ont des difficultés là au niveau de la personnalité. Souvent on voit des personnalités très fragiles, pis ça les affecte énormément, plus que les garçons (...) C'est mon expérience, parce qu'elles atteignent plus facile un niveau de souffrance et le malaise ressort. Le malaise ressort beaucoup plus chez les filles que chez les gars qui vivent à peu près pas de malaise ben souvent par rapport à la délinquance. J'en ai (des gars) qui sont dans la marde jusqu'aux oreilles, pis pff, continuent, sentiment de toute-puissance, môman est là, ça arrive rien qu'aux autres. Les filles le vivent beaucoup plus personnel, c'est beaucoup plus souffrant chez les filles, je trouve. Parce qui sont pas bien, en tout cas l'expérience que j'en ai, c'est qui sont pas bien, j'ai pas vu... j'ai pas eu de filles très très confortables dans la délinquance. Des gars... solides. (Michel)

Plusieurs participants rapportent précisément que pour eux, l'organisation dans la délinquance était beaucoup plus une affaire de garçons. Ces intervenants n'avaient pas rencontré de jeunes filles qui avaient adopté un mode de vie délinquant, comme certains garçons.

Ben... c'est dur à dire, je pense quand même que... comment je dirais, je pense que juste que dans une certaine mesure ça ... c'est vrai qui y'a comme une manière de le vivre qui a d'lair, ben qui est différente, c'est vrai que même le discours des filles quand qu'elles m'en parlent, c'est pas... c'est pas au même niveau, justement en terme d'organisation, en terme de... est-ce que c'est un mode de vie? J'ai comme jamais rencontré ça, à part pour la prostitution, j'ai pas rencontré de filles que je sentais, que c'est ça, c'était un choix, un mode de vie, tsé un mode de vie valorisé, un peu à la Scarface, j'ai pas vu ça. À la limite, j'en ai vu plus qui admiraient les gars qui faisaient ça pis qui gravitaient comme autour pis qui trouvaient ça cool. (...) Mais j'avoue que moi j'ai jamais rencontré de filles que vraiment je sentais que c'était valorisé comme mode de vie, pis que c'était comme je ne veux pas avoir de boss moi dans ma vie, tsé je veux être autonome, je veux m'organiser, je veux, euh... à la limite j'aime que les gens me craignent. Tsé ça, j'ai jamais vu ça. J'imagine que ça existe. (Julie)

Enfin, comme l'explique Michel, un autre élément rapporté par les intervenants rencontrés, en lien avec le sentiment que ces adolescentes n'intègrent pas un style de vie délinquant et ont plus besoin à cet égard de mesures protectrices que les garçons, est que les jeunes filles seraient plus affectées par les répercussions de la délinquance. Comme les intervenants l'avaient déjà

mentionné lorsqu'il était question de la définition de la délinquance, certains adolescents vont combler leurs besoins par des gestes délinquants. Chez la jeune fille, cela pourrait revêtir un aspect de danger supplémentaire. La recherche d'un moyen pour combler un besoin affectif par exemple passerait parfois par des actes dangereux pour l'adolescente, selon Michel : « et puis euh au niveau de la sexualité, hen, les filles deviennent très fragiles, elles vont rechercher une espèce de reconnaissance de la personne qui sont, mais c'est vrai aussi en protection, mais en délinquance l'expérience que j'en ai c'est que les filles vont plus chercher cette espèce d'approbation de l'autre avec leur sexualité. Pis y... y se mettent vraiment, vraiment en danger ». Annie abonde également dans ce sens :

Ben la seule chose, je te dirais, ce serait vraiment au niveau de la notion de danger. Qui je trouve... les filles, selon moi, mais c'est peut-être une façon de voir très, un point de vue, qui sont beaucoup plus en danger. Euh. Un gars qui fugue, je le considère moins, y peut être en danger, mais je le trouve moins vulnérable par exemple qu'une jeune qui est en fugue. Au niveau justement, de toutes les fréquentations qui vont avoir, au niveau, de ce qui sont prêtes à faire pour, que ce soit pour se faire héberger, trouver de la drogue, des choses comme ça. Y'a vraiment, moi c'est là, moi c'est le bout qui les différencie beaucoup, c'est la vulnérabilité des deux, que je trouve qui est plus présente chez les filles que les gars. (Annie)

Michel parle aussi de notion de danger plus grande à cause du risque suicidaire qui serait pour lui plus présent chez les filles : « Vraiment plus intense (danger) que les garçons je trouve, tsé c'est, ça devient extrêmement problématique. Pis les filles sont beaucoup plus dans les idéations suicidaires que les garçons ».

Les répercussions de la délinquance ne semblent donc pas être les mêmes pour les gars et pour les filles, en lien, entre autres, avec la vulnérabilité et la notion de danger, mais Julie ajoute ici un autre type de répercussions qui sera différent selon le sexe du jeune. Pour cette intervenante, la valorisation accordée à la délinquance chez les garçons est nettement plus importante que chez les filles.

J'ai comme l'impression que la délinquance étant une notion qu'on attribue plus aux gars, on dirait que je sens que justement, y'a un espèce de côté que les jeunes gars vont

peut-être valoriser ça. (...), moi je trouve ça cool d'agir comme ça, je l'ai vraiment moins vu chez les filles, faque y'a comme ce côté où est-ce que... Tsé, j'ai jamais senti une fille être fière de son... De ses actes délinquants. J'ai comme... Tsé les quelques fois que j'ai eu à en parler avec elles, y' étaient pas, c'est ça, y' étaient pas fières, c'est vraiment plus, c'est, c'est comme, c'est une erreur de parcours, c'est... y'avait un côté d'impulsion qui ressortait plus, ben, en tous cas, dans le discours qu'elles avaient, qui ressortait plus. (Julie)

En poursuivant dans le même ordre d'idées, en plus de ne pas avoir les mêmes répercussions, la délinquance chez les adolescentes, selon les intervenants participant à l'étude, ne se vit pas de la même manière que celle chez les garçons. Certains intervenants nous ont parlé d'engrenage dans lequel les jeunes filles pouvaient se faire prendre, de manipulation par le milieu et les pairs délinquants où les filles devenaient instrumentalisées pour répondre aux besoins des autres. La notion de gang de rue a souvent servi d'exemple pour expliquer comment les adolescentes se retrouvent dans la problématique de la délinquance, sans être maîtres de leur parcours. Quelques intervenants, comme Julie, ont poussé plus loin leur pensée et nous ont dit qu'il était plus facile de manipuler une adolescente qu'un adolescent et que c'est, entre autres, pour cette raison que les filles se retrouvaient impliquées dans les-gangs de rue : « je pense quand même que malheureusement que quand les filles justement s'investissent plus dans le milieu délinquant, pis gravitent là-dedans et tout, moi de mon expérience de ce que j'ai vu, j'avais vraiment vu beaucoup de filles se faire utiliser que d'autre chose. ».

Au niveau des filles, pis ça c'est un jugement de valeur purement, mais au niveau des filles, j'ai l'impression qui sont moins portées vers la délinquance, mais qui sont plus manipulables. Donc, moi les filles, les interventions que je fais auprès des jeunes filles, c'était plus des jeunes filles que là y' étaient en train de se faire embarquer et qui le voyaient pas. Ou que c'était des jeunes qui étaient embarquées et que c'était difficile pour eux de se sortir de ce milieu-là. (Francis)

Aussi, selon une participante, les adolescentes manquent de modèle masculin positif avec qui elles ont une relation saine. Parfois même, les relations qu'elles ont eues avec des hommes par le passé étaient abusives. Ainsi, elles tenteraient d'entrer en relation avec les hommes et les garçons autour d'elles en se servant des moyens qu'elles connaissent, qui seraient souvent malsains pour elles. Cette participante ajoute un nouvel élément qui vient, selon elle, expliquer

pourquoi les adolescentes se feraient plus facilement manipuler par des adolescents plus structurés dans la délinquance.

On a beaucoup de papas absents. Ce qui fait que le modèle masculin, euh, de se faire valoriser normalement par un homme, euh, y'ont pas eu ça nécessairement. Ce qui fait qu'elles vont le rechercher de façon hyper inadéquate, hyper malsaine. Que ça leur en prend pas beaucoup, pour qu'elles aient l'impression qu'elles sont le centre de l'univers pour un gars. Pis là, ça devient hyper facile de les manipuler. Hyper facile de les amener ce qu'on, n'importe quoi. Faque, j'ai beaucoup, c'est ça, de jeunes qui ont manqué d'encadrement, qui ont manqué de figure parentale masculine. (Annie)

Michel nous en a d'ailleurs déjà parlé lorsqu'il avançait que, selon lui, les filles se mettent souvent en danger et qu'elles sont fragiles pour tout ce qui est lié à la sexualité. Toujours selon cet intervenant, la sexualité serait utilisée par les filles pour entrer en relation, mais aussi pour obtenir de la reconnaissance de la part d'autrui : « les formes de rejet euh des parents, une forme de négligence des parents vont faire que les filles vont aller chercher une forme d'approbation au niveau de la délinquance indirectement avec la sexualité, y vont aller rechercher l'espèce de, de, de réseau qui ont pas à la maison. »

Cette attention positive et cette approbation affective qui manquent au sein de leur milieu de vie, particulièrement celles provenant des hommes de leur entourage, entraînent chez ces adolescentes, selon certains participants, une séduction qui servira de moyen communicationnel pour entrer en relation.

En fait, j'ai beaucoup, c'est ça, tout ce qui, la façon d'entrer en relation. Que tu vois que c'est souvent beaucoup dans la séduction, beaucoup dans leur façon de s'habiller que tu vas voir justement qu'elles sont, c'est des jeunes filles qui ont souvent eu euh, l'impression qui fallait qui soit en mode séduction pour pouvoir entrer en relation avec quelqu'un. Elles connaissent pas d'autres patterns que cette façon-là. (Annie)

Cette tendance à entrer en relation par la séduction nous amène à parler de la place de la prostitution dans la délinquance chez les filles et du rôle des garçons dans ce type de délinquance, souvent relié aux gangs de rue. Nous avons pu noter chez presque tous les

participants qu'une place importante est laissée à la prostitution, lorsqu'il est question de différencier la délinquance chez les filles et celle chez les garçons. Selon eux, la prostitution et la place de la sexualité dans la délinquance sont reliées uniquement à la situation des adolescentes comme en témoigne Olivier dans deux extraits : « Puis, euh, pis tsé au niveau des gangs, les filles peuvent être utilisées aussi pour faire du recrutement, ça été vu qui a des filles qui ont été placées, qui se sont arrangées pour être placées, pour faire après de la sollicitation auprès de certaines filles qui pourraient être potentiellement des bonnes filles à revenus. »

Ouin c'est ça, euh... faque pis tsé les filles sont souvent plus dans une situation de vulnérabilité, faque au niveau de la délinquance, tsé je les imagine plus au niveau des placements. Les filles qui ont été agressées, abusées sexuellement qui ont fait de la prostitution pis un moment donné elles sont arrêtées. Mais elles sont pas reconnues coupables au niveau tellement de la prostitution, mais c'est plus qui en font pis ça fini par être une mesure de protection parce que sont à risque. (Olivier)

Aussi, pour certains participants, ces comportements sexuels ou de séduction peuvent parfois se traduire par une certaine reprise de pouvoir pour l'adolescente. Enfin, tout au long des extraits de verbatim que nous avons choisis jusqu'à maintenant, nous pouvons constater la présence de la prostitution dans l'explication faite par les participants de la délinquance chez les filles.

La délinquance des filles, euh... Bon j'ai des vols, beaucoup d'agressivité verbale, physique, euh prostitution aussi, ça c'est la majeure qui différencie au niveau des gars, euh... Au niveau des agirs délinquants? Les fugues, consommation de drogue. Mais c'est vraiment toute je trouve, au niveau sexuel qui vient faire la différence avec les gars la plupart du temps. Parce que sinon je trouve qu'on a beaucoup les mêmes agirs, mais que c'est vraiment tout ce qui est en lien avec la sexualité. Les fugues ne sont pas pour les mêmes motifs non plus. (Annie)

Chez les filles. Je trouve que la délinquance chez les filles, c'est des choses beaucoup moins violentes. C'est des choses beaucoup, je trouve, actuellement 2014 là, beaucoup axées sur des, mon dieu, moi y me semble, délinquance chez moi, fille là, ça sonne : vol, euh tout au niveau sexuel aussi, promiscuité sexuelle, euh, mais l'agress... y'en a, je dis pas que les filles sont pas agressives, y'en a pareil, mais je trouve que c'est moins présent, c'est moins euh, violent mettons. (Cynthia)

En effet, en plus de la prostitution, plusieurs intervenants ont noté que la délinquance chez les filles se différencie aussi de celle des garçons par la présence de moins de violence. Julie nous précise sa réflexion : « Je pense au niveau de la violence physique. J'ai vraiment moins vu, j'ai plus (vu) des filles être dans la manigance pis dans la manipulation pis toute ça, être dans le mensonge. Tsé, j'ai jamais eu l'impression qu'une fille allait me sauter dessus, tsé. Pis, chez les gars c'est comme fréquent. » (Julie)

Ça peut être la même chose, comme ça peut être différent (la délinquance des filles vs la délinquance des garçons). Tsé, c'est sûr que les délits sont pas tout le temps les mêmes, tsé des fois les gars ça va être plus violents. De ce que j'ai vu pis avec qui j'ai parlé tsé, c'était plus dans, les filles c'est dans les vols, dans des affaires comme ça. Tandis que les gars des fois y vont aller plus loin dans la violence, dans la séquestration. Même si ça reste un vol, y vont être cotés plus violents. (Caroline)

Y'a toute quelque chose dans, cristi, dans génétique on dirait qui suit depuis des années, où l'homme est plus souvent violent que la femme. Au niveau des délits violents, y'en a des filles... mais c'est rare, c'est rare. Faque là-dessus, c'est sûr que tu vas avoir beaucoup, une plus grande prédominance de la violence chez les, des crimes violents chez les hommes versus chez les femmes, pis tu vas avoir beaucoup plus de délits... les femmes... ah, mais les femmes tu vas avoir aussi des affaires de vol, mais tsé du vol à l'étalage, tsé des délits comme ça. (Olivier)

Un dernier élément qui, selon nous, est particulièrement ressorti dans le discours des intervenants rencontrés est la différence au niveau des façades ou boucliers¹⁹ en intervention, lorsqu'il s'agit d'une adolescente ou d'un adolescent. En effet, plusieurs participants nous ont rapporté voir une différence marquée dans la présence et la constitution des boucliers, selon le sexe du jeune. D'un côté, l'adolescent aurait un bouclier plus facile à percer, mais par la suite l'intervention deviendrait plus difficile, car il donnerait moins accès à ses émotions et ses pensées. De l'autre côté, d'entrée de jeu, l'adolescente présenterait une méfiance beaucoup plus grande et donc un bouclier plus difficile à perforer, mais lorsque l'intervenant viendrait à bout de cette façade, l'intervention se transformerait rapidement, car la jeune fille, une fois la

¹⁹ Le terme bouclier est employé ici par les intervenants pour désigner le mécanisme de défense parfois utilisé par les adolescents pour établir une distance dans l'intervention en ne donnant pas directement accès à leurs émotions et à leur ressenti.

relation de confiance établie, donnerait beaucoup plus accès à ce qu'elle vit et comment elle le vit.

C'est des interventions généralement plus difficiles au début, parce que la méfiance est très grande. Euh... à cause de leur histoire et de ce qui y'ont vécu, y font pas facilement confiance. Les gars c'est plus facile de faire confiance. Les clients font plus confiance à l'intervenant, les filles ça prend plus de temps avant d'établir un lien, un contact, mais quand c'est établi, le contact est plus, euh je te dirais, efficace pour venir à toucher à des zones fragiles chez les filles. Les gars y restent plus dans la surface, l'intervention faut euh... vraiment utiliser tous les outils nécessaires pour être moins cosmétiques. Parce que les gars ont tendance à vraiment rester cosmétiques. Les filles à partir du moment où la méfiance diminue y sentent qui peuvent faire confiance pis qu'y peuvent te dire à peu près toute pis que ça ne sera pas utilisé contre elles, vont devenir très accessibles au niveau affectif, au niveau des idéations suicidaires, au niveau du comportement du parent, ou des parents. Et ... expriment un malaise, les gars y'ont de la misère à exprimer le malaise, les filles expriment le malaise. (Michel)

Pour Annie, ce même bouclier est plus facile à percer chez les adolescentes, car pour cette intervenante, la relation de confiance avec elles semble se faire plus naturellement. Toutefois, elle reste dans les mêmes explications que Michel, c'est-à-dire qu'une fois que la méfiance a quitté la relation, l'adolescente donnera plus accès à ses émotions que l'adolescent.

Oui, mais je le trouve plus facile à défaire (le bouclier, la façade), chez une fille. Je le trouve beaucoup plus facile à défaire. C'est rare, tsé, si je regarde juste à l'éval, les deux c'est quand même à court terme là, gars ou fille, j'ai beaucoup, j'ai réussi presque à chaque fois à le défaire, chez les filles. C'est beaucoup plus, c'est rare que je n'ai pas réussi contrairement à chez les gars euh. Où j'ai eu beaucoup plus de misère. (..) Je pense que si les filles tu les ramènes à leur sensibilité, que tu les ramènes à leur souffrance, tranquillement y tombe, ce bouclier-là. Pis souvent les émotions vont être capables de prendre la place, contrairement aux gars où les ramener à leur souffrance, pis les ramener à leurs blessures là, on est pas dans la même réaction après. (Annie)

4.3.2 Une conception sexuée dans la façon de percevoir les adolescentes dans l'intervention en délinquance

Cinq intervenants sur les sept rencontrés ont clairement dit ou ont laissé sous-entendre être moins à l'aise et même moins aimer l'intervention auprès des adolescentes. Francis le souligne

clairement : « Pis je sais de toute façon, dans toutes mes interventions, je suis toujours plus à l'aise avec les gars qu'avec les filles. Je suis plus à l'aise avec les adolescents qu'avec les jeunes enfants. » Une intervenante est restée plutôt neutre par rapport à ses préférences à intervenir auprès des garçons ou des filles et enfin, une intervenante a énoncé directement apprécier davantage travailler auprès des jeunes filles.

En fait, moi j'adore intervenir auprès des jeunes filles qui ont des troubles de comportement, si je pouvais avoir juste un case load de ça là, je le ferai. (...) Parce qu'y ont toutes euh... Au début quand tu les rencontres, y'ont toutes comme un front de fille qui y'en ont rien à cirer. Pis quand tu réussis à faire tomber ce front-là, je les trouve tellement attachantes là... je les appelle toutes mes petites filles. Je les aime. Pis j'ai envie d'en prendre soin. (Annie)

Un élément particulièrement intéressant est ressorti à travers les réponses de nos participants lorsqu'il était question de leur pratique auprès des jeunes filles. Les intervenants qui nous ont dit être moins à l'aise avec les adolescentes expliquaient leur point de vue en parlant de leur perception de ces jeunes de manière générale, globale. Cependant, dès qu'ils nous parlaient d'un exemple spécifique concernant une intervention réalisée auprès d'une adolescente, leur expérience était décrite comme étant nettement plus positive que leur opinion générale sur les adolescentes destinataires d'interventions en centre jeunesse. La perception négative entretenue par ces intervenants à l'égard des jeunes filles ne semble pas être confirmée par leur vécu.

Moi en fait, c'est drôle, parce que dans la vie, les filles, c'est ma bête noire, mais tsé, je suis allée travailler avec eux pis ça a super bien été, mais on dirait que travailler avec des filles, je trouve que ça d'air difficile. C'est comme vraiment pas rationnel mon affaire, mais je trouve que des filles y'ont d'l'air comme par en dessous, pis y'en passent. (Caroline).

En plus de nous parler de sa perception de l'intervention auprès des adolescentes à partir d'une expérience concrète, une participante ajoute son explication des raisons qui font qu'elle aime mieux intervenir auprès des garçons.

Ben tsé, je dirais que à prime à bord, les filles, en soi, c'est pas vraiment ma clientèle préférée. Je trouve que les filles... (rire)... je suis vraiment pas ... je trouve que les filles, je dis pas que j'aime pas les ados... J'avais un dossier tantôt, que j'en avais une, c'était merveilleux, j'ai vraiment aimé ça, mais tsé... moi j'aime... tsé les gars, c'est agissant, c'est tsé, c'est vraiment, euh... c'est plus rough, tsé, moi j'étais vraiment pas dans mon élément que avec des filles. Faque c'est sûr que mes expériences avec les filles, ben, je trouve que c'est totché à aborder, c'est tout le temps... tsé des filles-là qui chialent... (rire) je suis pas fine... Tsé j'ai moins l'approche facile. J'aime mieux un gars qui m'envoie promener tsé qui est plus rough, pis tsé que je suis capable d'aller chercher, qu'une fille qui me dit ah euh... tsé mettons une bonne délinquante qui a fait de quoi pis qui pleure pis qui me dit : Ben là euh... je sais pas, c'est plus sensible, ça vient plus me chercher. Je sais pas, tsé. L'intervention auprès des filles, j'en ai pas faite tant que ça, mais tsé ce que j'ai faite, je trouvais que j'étais moins bonne. (Cynthia)

La dernière phrase rapportée ici nous indique que Cynthia se sent moins bonne à intervenir auprès des adolescentes, ce qui pourrait être une première raison motivant son choix de se tourner vers l'intervention auprès des garçons. De plus, l'intervenante explique que, selon elle, il existe une différence dans l'attitude et les comportements des gars et des filles. Elle rapporte que, pour elle, un garçon sera plus dans l'action (« agissant ») et qu'il sera ainsi peut-être plus facile d'adopter une communication directe avec un garçon qu'avec une fille. L'adolescente est ici décrite comme étant plus sensible, mais dans un sens péjoratif, celle-ci étant également dépeinte comme étant *chialeuse* et *pleurnicharde*. Dans le même ordre d'idée, Caroline nous expliquait dans la citation rapportée un peu plus haut, que pour elle, l'idée qu'elle se fait des adolescentes est qu'elles semblent agir « par en dessous » ce qui, selon elle, rend l'intervention plus difficile. Un certain degré de manipulation serait ainsi attribué plus particulièrement aux jeunes filles par plusieurs participants. Francis le rapporte de façon imagée dans ses propos : « Parce qu'un gars, c'est un peu plus... du moins j'ai l'impression, que c'est un peu plus vrai. Un peu plus... c'est ça qui est ça, un chat, c'est un chat. Les filles, y'a toute un univers de, c'est ça, de faux-semblant qui est plus présent, que je vois plus ».

Pis euh, la manipulation beaucoup, qui est assez présente. Moins que chez les gars où c'est plus euh, en fait c'est plus...transparent. Y va moins en dessous. Oui y'a des exceptions, mais de façon générale euh, les gars vont moins essayer, oui y vont essayer de te donner, de te garantir plein plein plein d'affaires-là. Si tu dis oui. Mais y sont moins dans la manipulation, je trouve, que les filles. (Annie)

J'ai l'impression que les filles, c'est tout le temps par en dessous pis y faut que tu gosses sur des petites affaires de comme, ouais, mais là tu as fait, pis je t'ai vue, pis là à t'obstine, en tous cas. Moi, je trouve que ça d'l'air vraiment plus compliqué. Mais ça, c'est ma perception, c'est peut-être pas vrai pantoute. Mais tsé, en même temps, c'est pas si différent... (Caroline)

De manière générale, l'adolescente nous est ici décrite comme demandant plus d'énergie aux intervenants parce qu'elle aurait tendance à utiliser la manipulation et à être moins franche que son homologue masculin. Comme mentionné précédemment, la sensibilité, qui est plus attribuée aux filles, semble être vue par les intervenants comme une difficulté supplémentaire en intervention. Un dernier élément, qui a été associé à l'intervention spécifique auprès des filles, est la manière que ces dernières entrent en relation avec les intervenants, en utilisant des comportements de séduction. Annie et Julie nous l'expliquent en décrivant que ce comportement n'arrive pas seulement envers les intervenants masculins, mais serait une façon utilisée par les filles pour amorcer une relation avec quiconque.

Vraiment, il y a tout ce qui est au niveau de la séduction qui vont essayer de, manipulation aussi, que ce soit au niveau d'essayer d'obtenir des sorties, que ce soit... On voit souvent qu'au début y sont très mielleuses, sont dans la séduction, elles essaient de nous faire, de nous flatter dans le sens du poil. Pis là, quand tu as le NON, qui vient avec par exemple une demande, ben là tu as beaucoup d'agressivité qui vient. (Annie)

Les filles c'était... j'ai plus senti des fois justement, qu'elles étaient justement séductrices, c'est plus comme une intuition, tu te dis qu'est-ce qu'elle veut? Tsé genre, j'ai l'impression qu'elle veut quelque chose au final, pis que c'est pour ça qu'elle est en train de... soit elle va me dire, ah tu es vraiment une bonne intervenante! Pis tu es comme... Une fille peut te dire ça, pis tu sens ça vraiment sincère, pis une autre comme... pourquoi? Je peux-tu savoir pourquoi tu me dis ça? (Julie)

4.3.3 L'irrégularité des liens d'intervention avec les jeunes filles ayant commis des comportements délinquants; motif possible de cette conception sexuée de la délinquance des filles

À travers les différents extraits de verbatim que nous avons lus depuis le début de ce chapitre, nous avons pu parfois constater que les intervenants ne semblent pas être régulièrement en contact avec les adolescentes qui commettent des comportements délinquants. Bien que plusieurs participants sont appelés à changer d'équipe de travail régulièrement, ils ne se retrouvent que rarement dans une équipe où ils auront à intervenir auprès d'elles. Lorsqu'il est question de réadaptation interne, nous avons été surpris de constater que ce n'est pas tous les centres jeunesse qui sont dotés d'unité de mise sous garde pour adolescentes. Et lorsqu'une unité de ce genre existe, bien souvent nous y retrouverons des adolescentes qui purgent une peine de mise sous garde sous la LSJPA, vivant avec des adolescentes sous la LPJ.

Le centre jeunesse desservant la plus grande population d'adolescents, soit le Centre jeunesse de Montréal, envoie les jeunes filles qui reçoivent une peine de mise sous garde la purger dans des unités au Centre jeunesse Laval. Aucune unité de mise sous garde n'est disponible pour les filles à Montréal, ce qui a pour conséquence que tous les éducateurs œuvrant pour ce centre jeunesse n'auront jamais à intervenir à l'interne auprès de jeunes filles sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Le Centre jeunesse de Montréal a été pris ici comme exemple, mais comme nous l'avons énoncé, la situation est sensiblement la même dans les autres centres jeunesse visités. Certains centres sont pourvus d'unité d'encadrement plus élevé où les jeunes filles sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents seront dirigées, mais rares sont les unités dédiées exclusivement et à temps plein à la LSJPA²⁰ pour les adolescentes. Le manque de possibilités d'intervenir avec les adolescentes sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents a été relevé par plusieurs intervenants et tient un rôle important dans le développement de leur expérience auprès des jeunes filles ayant commis

²⁰ Ainsi, pour tous les centres jeunesse concernés dans notre étude, aucun n'avait, selon les dires des participants, d'unité de réadaptation où seules les adolescentes avec une peine de mise sous garde (sous la LSJPA) étaient admises. Ces adolescentes sont plutôt dirigées vers des unités de réadaptation avec encadrement élevé où sont également présentes des adolescentes suivies uniquement sous la LPJ.

des délits. Ainsi, plusieurs ont mentionné ne pas se sentir compétents avec elles, car ils n'avaient pas eu à intervenir régulièrement dans ce cadre.

Non y'a pas d'unités de filles délinquantes. Pis même à Laval, elles seraient, y vont pas faire exprès de les mélanger, mais y'a de bonnes chances qu'elles soient mélangées avec des filles qui sont là pour besoin de protection, pas parce qu'elles ont... Ouin. Ouin, ça c'est le côté justement du standard qui est juste... c'est ça, moi ça m'a toujours surpris. Ça existe juste pas des services spécialisés au CJ pour LSJPA filles. (Julie)

Quand tu me dis mise sous garde, c'est parce que moi je vois la garde ouverte y doivent être 2-3 dans les unités, tsé y'a pas d'unités de garde ouverte chez les filles ça fait que... C'est différent parce que chez les gars, part de PJ à JC (jeunes contrevenants)²¹ ben tu te retrouves juste avec des jeunes JC. Alors que chez les filles tu passes de PJ, juste PJ à unité JC-PJ, ben c'est les filles JC vont être encore une minorité. Fait que ça va être un ajustement en fonction de cette loi-là, mais probablement que tu restes beaucoup plus PJ, peut-être à travailler avec des filles JC, parce que l'unité dans laquelle tu travailles va être à dominante PJ. Me semble. (Olivier)

Enfin, les participants ne dénotent généralement pas de différences ou n'en projettent pas beaucoup à travailler sous une loi ou l'autre, mise à part l'approche liée aux comportements délinquants. De manière générale, les intervenants nous ont dit voir l'intervention sous la Loi sur la protection de la jeunesse viser davantage la prévention des comportements délinquants tandis que l'intervention sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents visera plus la surveillance et le contrôle. De plus, l'encadrement sous les deux lois sera différent, les raisons pour lesquelles ils sont dans les familles aussi, mais leur pratique sera semblable.

4.4 Être une femme ou un homme en intervention : enjeu sur la conception sexuée de la délinquance des adolescentes et des adolescents

Y faut une diversité dans l'intervention. Y'a une des diversités qui appartient au sexe des intervenants. Autant une équipe qui

²¹ Jeunes contrevenants est le terme qui était utilisé sous la loi sur les jeunes contrevenants pour désignés les jeunes ayant été jugés sous cette loi. Maintenant, il s'agit des jeunes sous la LSJPA.

serait strictement d'hommes passerait à côté de certaines affaires, autant une équipe strictement de femmes passerait à côté de certaines choses. (Olivier)

4.4.1 Diversité de l'intervention; importance du savoir expérientiel selon le sexe de l'intervenant

Suite aux discussions sur la délinquance et la délinquance chez les filles, nous avons demandé à nos participants de nous parler de leur pratique en tant que femme ou homme et de nous dire si selon eux, il existe une différence dans l'intervention dépendamment du sexe de l'intervenant. La grande majorité des intervenants rencontrés ont commencé cette section en nous expliquant que le fait d'être un homme ou une femme pouvait nuire ou aider dans l'intervention, selon les figures masculines ou féminines connues dans le passé par l'adolescent ou l'adolescente. Ainsi, certains ont expliqué que d'être un homme pouvait nuire si la personne devant eux avait déjà été abusée par un homme. Pour certaines intervenantes, la ressemblance avec la mère de l'adolescent ou de l'adolescente pouvait aussi nuire ou aider, dépendamment de la place prise par cette mère dans la vie de ce jeune. Michel l'exprime ainsi : « oui ça arrive des fois que la demande d'avoir un intervenant, homme ou femme, est faite parce que compte tenu de l'histoire du client là, ça aiderait d'avoir un homme parce que le gars n'en a pas eu, d'image masculine de sa vie, ou ça aiderait la fille parce qu'elle a pas eu d'image masculine dans sa vie. ».

Les jeunes ont tous besoin d'avoir des modèles positifs autant homme que femme. Une fille qui arrive d'un milieu un peu dysfonctionnel qui probablement a peut-être très peu connu son père, ou son père, ou les hommes qu'elle a connus dans son milieu ont été des agresseurs. Elle a eu juste une mère qui a essayé tant bien que mal de s'occuper d'elle, elle se retrouve dans un milieu strictement féminin encore, c'est clair que cette jeune fille-là il va y manquer quelque chose, elle va se construire une image des hommes qui risque d'être fautive, déconnectée de la réalité et qui va avoir un grand écart. Donc y ont besoin, les filles, d'avoir des modèles masculins positifs. Que les hommes, ce soit pas juste des hommes, des personnes, tsé si c'est des abuseurs ou des chums, c'est pas quelqu'un qui a toujours une game de séduction, ça peut être quelqu'un sur lequel tu peux te fier, sur lequel tu peux compter, t'ouvrir sans qu'il y a pas d'autres enjeux, c'est nécessaire, pour les filles, pour qui puissent évoluer. Euh... Pis là, écoute je ne te le

ferai pas parce que ça s'adresse surtout aux filles, mais c'est la même affaire de l'autre côté. (Olivier)

Mais sinon, étant une fille des fois c'est plus méfiant, mais ça dépend aussi du, de tout ce qui ont vécu. Tsé, y'a des filles qui vont être plus méfiantes avec des gars, y'a des filles qui vont être plus méfiantes avec d'autres filles, dépendamment de dans leur vie qui a été là pour eux pis qui a pas été là, faque je ne peux pas dire que ça me nuit, mais ça m'aide pas tant que ça non plus. Tsé, je pense que c'est vraiment du cas par cas dans ces situations-là. (Caroline)

En continuité avec les extraits précédents, la plupart des participants ont parlé à un moment ou à un autre dans l'entrevue du rôle de bon parent qu'ils pouvaient prendre auprès des adolescents. Le rôle du père joué par des intervenants peut être lié au besoin qu'entretiennent ces derniers de protéger les adolescentes. En fait, les trois hommes rencontrés ont dit avoir ce côté paternaliste qui consiste à ressentir le besoin de protéger les jeunes filles ou à mettre des limites claires, à l'image du cadre qu'un père mettrait à ses enfants. Michel confie son biais protecteur envers les adolescentes avec qui il intervient : « (...) au début, j'ai eu beaucoup de... ben pas beaucoup de difficultés, mais personnellement là, y'a fallu que je me parle parce que le sentiment de protection était beaucoup plus fort quand j'intervenais auprès des filles qu'auprès des gars. », ce qui est partagé par les autres intervenants masculins.

J'ai l'impression... ça c'est très personnel, mais j'ai l'impression que je suis beaucoup plus paternaliste avec, face à l'intervention auprès des jeunes filles. Y'a un aspect de vulnérabilité que je vois plus au niveau des jeunes filles. Mais ça, c'est mes résonances à moi, pis ça a probablement aussi un lien avec l'expérience que je t'ai parlé. (Francis)

Ah oui, si j'interviens différemment. Oui, oui c'est sûr. Pis des fois là, y'avait un jeune qui se faisait retirer, pis j'avais l'intervention un peu du papa fâché. Que dans toutes les familles, un moment donné, quand ok papa y'é fâché, y'a comme de quoi qu'on dit, tsé le cliché de la mère, qui dit heille! quand ton père va arriver à soir! Mais c'est toute des clichés, mais y'a quelque chose de, papa y'é fâché, y va être sévère, nanana. (Olivier)

Pour ce qui est des quatre intervenantes rencontrées, deux d'entre elles nous ont dit avoir un côté plus maternel qui pouvait rappeler la douceur d'une mère. Annie associe l'intervention au *caring* : « Je pense que y'a toute le côté en faite euh émotionnel que les femmes ont a,

justement, pis de prendre soin, notre fibre maternelle est des fois plus grande que chez certains hommes là, ce qui fait que euh, j'pense que c'est un atout qu'on peut avoir quand on intervient auprès des filles. ».

Tsé, toute l'image de la mère, pis toute ça. Autant que ça peut perturber un jeune, autant j'ai des jeunes en centre qui me demandaient de les border le soir, de leur chanter des chansons avant le dodo. Tsé, toute qu'est-ce qu'une mère devrait faire là. Pis, euh je me suis déjà faite demander une couple de fois si euh « ça te tenterait tu d'être ma mère? » Faque tsé, y'a comme ...y'a toute cet aspect-là qui peut aider pis autant ça peut nous nuire parce que justement on fait penser au jeune euh... sa belle-mère est méchante ou sa mère qui l'a abandonné. (Cynthia)

Enfin, Julie se considère plus comme une grande sœur auprès des adolescents qu'elle rencontre : « je me sens comme une grande sœur, en intervention. Tsé y'a du monde qui se disent, tsé, je vais être plus maternelle pis tout ça, moi je me sens à l'espace de niveau grande sœur ».

Outre le fait d'être vu comme le parent, les intervenants ont également confié devoir parfois conjuguer leur façon d'intervenir avec des relations empreintes de séduction de la part des jeunes. Encore ici, nous constatons que la relation sera différente selon le sexe de l'intervenant. Les hommes semblent devoir faire plus attention au lien qu'ils établissent avec les adolescentes. L'intervention avec ces dernières nous est décrite comme étant parfois susceptible de conduire à une plainte pour attouchement sexuel. Cela est présenté par les participants comme étant une menace qui peut planer sur les hommes intervenant auprès des adolescentes. Julie le mentionne ainsi: « Parce que y'a cette espèce de hantise pour les gars de se faire accuser de, y m'a attouchée, y m'a agressée et tout ça. ».

Les filles sont beaucoup dans la séduction là avec les gars, pis y'a des filles malsaines aussi là-dedans qui peuvent porter des accusations assez....moi je l'ai vécu... assez facilement par rapport à leur intervenant gars. Tsé, je trouve qu'être un gars dans une unité de filles, c'est... je pense que c'est de l'ouvrage. (...) Pis y'a toute qu'est-ce que ça implique. Que si j'interviens sur toi, elle elle le sait qu'elle peut te faire du mal. Tsé, ça arrive souvent que les agents, d'ailleurs, les agents gars... là... Tsé à limite, j'étais contente d'être une fille pour intervenir avec les filles. (Cynthia)

Pis ça, je trouve que les gars ont justement toute une job à faire de limites à mettre, que nous on a pas. Euh, tsé des fois on va avoir justement je pense des gars qui sont hyper sensibles comme intervenants pis que y'aimeraient... qui veulent rentrer en relation avec la jeune pis tout ça, mais qu'y ont des limites qui sont obligées de se mettre compte tenu que c'est des hommes, pour pas qui aille justement des répercussions euh de, de plaintes d'abus ou de,.. peu importe quoi, que nous on a pas, que nous on a plus exemple le contact physique, une jeune qui pleure, euh, qu'a fini dans mes bras, que je la prends dans mes bras, que je lui flatte le dos par exemple. Euh, y'a aucun... y'a rien de malsain là-dedans. Tandis qu'avec l'homme, y'a des barrières qu'il ne pourra pas atteindre. (Annie)

Je pense que oui, au même titre qu'avec les garçons ou les filles, je pense qu'un gars pis une fille, on pas la même approche, je pense qui faut faire attention à des choses différentes. Tsé, dans le sens qu'un gars y va faire attention à, ben comme fille aussi, pas être trop toucheux, pas être trop proche, faire attention à la distance, ces choses-là. Comme moi, je vais faire avec des garçons qui est une moins grande préoccupation quand je suis avec des filles, c'est sûr que je suis pas collée sur eux, mais. (Caroline)

Comme on peut le constater, ce sont seulement des intervenantes qui ont rapporté le phénomène de craintes relativement à des plaintes dont leurs collègues masculins pourraient être l'objet lors d'interventions auprès des adolescentes. Cependant, Francis nous a parlé de la relation qu'il a eue avec des adolescentes. Cet intervenant a trouvé plus difficile d'intervenir auprès d'elles et a finalement décidé de ne plus travailler avec les adolescentes.

J'ai travaillé euh au début, à Cité-des-prairies avec des jeunes contrevenants et là j'avais de la difficulté parce que étant très relationnel, j'étais toujours à cheval, où est la manipulation, où est la relation que je peux avoir avec le jeune. Parce que j'avais toujours l'impression qui pouvait me back-staber, que c'était très utilitaire comme relation. Hum, les filles, je trouve c'est encore une coche au-dessus, au niveau de l'utilitarité (sic) au niveau de, y'avait toute un aspect de séduction, mais qui n'est pas sexuel, mais toute un aspect de séduction qui était avec les filles, que moi je ne retrouvais pas avec les gars. Euh, d'ailleurs, en début de carrière, je travaillais, je me promenais un peu partout et j'ai arrêté de travailler avec les filles au niveau délinquance, parce que là j'avais plus de difficultés en tant que jeune intervenant. J'avais plus de difficultés à travailler avec ces filles-là. (...) Euh... ben les interventions que j'avais faites avec les filles avaient toutes l'aspect hum que je te dis, séduction qui n'est pas sexuelle. Mais qui est toute un aspect séduction où je n'étais pas très à l'aise à travailler. Je trouvais que c'était plus... j'ai le mot frivole, mais euh... j'étais moins outillé à les accompagner là-dedans. Je ne sais pas pourquoi. (Francis)

Les relations complexes, marquées par la séduction de la part des adolescents ont également leur pendant chez les intervenantes. Julie nous explique clairement comment elle sent l'obligation d'intervenir rapidement sur des remarques ou des sous-entendus déplacés venant de garçons en mise sous garde. Elle rattache cela au fait qu'elle soit une femme, se croyant plus à risque de commentaires déplacés, et aux difficultés d'interaction avec certains adolescents. Le simple fait qu'un intervenant soit présent en même temps que des intervenantes viendrait également changer l'atmosphère dans un groupe composé seulement d'adolescents masculins.

Auprès des gars c'est sûr qu'en partant... ben tsé y'a tous les gars qui cruissent. Tsé y faut défaire l'attention vraiment vite. Y'a quand même beaucoup de délinquants sexuels aussi qui faut aussi défaire l'attention rapidement. Mais j'ai jamais eu de misère à faire, je dirais qui faut être directe. Surtout avec les délinquants sexuels, où est-ce qui y'a le côté vraiment domination qui rentre. C'est sûr qu'étant une fille, je suis plus à risque de vivre ça. Pis je pense aussi qu'avec les gars ont est toujours 3 intervenants, et c'est difficile... c'est vraiment différent en fait quand on est trois filles, quand on est une fille deux gars, ou un gars deux filles. Ça change vraiment la dynamique. (Julie)

Caroline abonde dans le même sens que Julie, mais nous explique utiliser ces moments où les adolescents sont dans la séduction avec elle pour faire des interventions sur les relations hommes-femmes.

Ouais, ben surtout ça là tsé, d'être une jeune fille, tsé souvent les gars particulièrement en délinquance, ben ça va faire un bon bout qui sont là. Faque tsé y voit une jeune éducatrice entrer pis c'est le party dans la place. Mais tsé, c'est de leur montrer que c'est pas parce que je suis une fille jeune que je vais être nunuche devant eux pis partir à rire, non, je ne suis pas là pour ça. (Caroline)

Toujours dans le même ordre d'idées, Annie explique la place de l'image de soi lors de ses interventions auprès des adolescents.

Entre autres euh, pis ça va aussi répondre à sûrement une question que tu as dit plus tôt, euh, entre autres, juste au niveau de l'habillement. Ok. Y'a des choses, y'a, je vais faire

beaucoup plus attention quand que je m'en vais rencontrer un gars que quand je m'en vais rencontrer une fille. Euh. Encore... pis là je vais te faire une distinction encore plus entre un gars en PJ pis un gars en délinquance. Je rentre dans des unités de délinquance j'ai d'lair d'un morceau de jambon. (Annie)

Finalement, Caroline nous parle également de la place importante de l'image de soi que l'intervenante dégage, mais cette fois-ci dans ses interventions auprès des adolescentes. Nous restons encore une fois dans les relations interpersonnelles marquées par la séduction, mais abordées sous un nouvel angle.

Pis moi, je vais faire surtout attention à l'image, tsé, devant les filles, à l'image que je projette, tsé, quand tu es une fille même si tu sors, tu t'habilles déceimment, tu as pas besoin d'avoir des petits shorts pis un gros décolleté pour bien paraître. Faque je pense que c'est l'image que je vais plus chercher chez les filles pis que un gars ira pas chercher parce que, y sont pas des filles. (Caroline)

Les intervenantes rencontrées nous ont expliqué un autre aspect dans leur intervention auprès des adolescents. Certains garçons ont des perceptions des femmes qui transparaissent dans leurs interactions avec les intervenantes. Cynthia et Julie se sont déjà fait offrir une protection de la part de garçons face à d'autres adolescents, car elles étaient vues comme étant plus faibles au niveau de la force physique. Julie en parle en ces termes : « Y'a aussi des jeunes qui ont voulu me protéger souvent. J'ai jamais vu ça pour des collègues gars. Genre on va te protéger. Mais ça aussi y faut le rétablir, parce qu'y sont pas là pour ça! Faque écoute, chevalier servant, ça va aller, mais merci! ».

Y'a un sentiment aussi des fois, quand on développait des bons liens avec certains jeunes, pis qu'un autre jeune, qui mettons, qui m'attaquait ou qui était agressif, c'est fou de voir à quel point y'a des jeunes qui pouvaient nous défendre, nous les filles. Faque ça, cet aspect-là... je pense que je l'ai rarement vu auprès des éducateurs gars. Pis surtout, dans l'unité où je travaillais moi euh... Y'avait un gars qui mesurait je pense 6 pieds deux et pesait genre 350 livres, je pense pas qu'il a besoin d'être défendu là. Mais tsé, c'était fou de voir tsé que des fois y nous protégeait... alors que... j'suis capable de me protéger toute seule là! (Cynthia)

D'emblée y'a vraiment le côté force physique avec les gars, y le disent carrément des fois : ouin, mais on s'entend, je pourrais te casser la gueule. Y vont pas dire ça, y le disent pas ça aux intervenants gars. Y'a juste à des filles qui vont dire ça. Y l'a le côté qui est comme, tu es une fille, tu as de l'autorité sur un gars, tu as de l'autorité sur un gars qui a de la misère avec l'autorité. (Julie)

Dans cet extrait de Julie, on dénote un autre aspect de la relation adolescent-intervenante. Il s'agit de la relation de pouvoir que certains adolescents croient avoir sur les intervenantes, simplement du fait qu'elles sont des femmes et qu'eux sont des gars. Quant à elle, Annie parle d'intimidation envers elle qu'elle n'a pas vue chez ses collègues masculins; pour Caroline, c'est le respect qui n'est pas toujours présent dans les relations que les adolescents masculins ont avec elle, mais elle utilise cette difficulté comme levier dans son intervention.

Au niveau d'être une femme, ben c'est sûr que les jeunes qui sont très violents, y reste que tu as beau être une intervenante qui a de l'expérience ou peu importe que tu en aies ou que tu en aies pas. Le fait que tu ailles une femme, que tu sois une femme, des fois ça leur donne un certain pouvoir à certains jeunes, qui au niveau de l'intimidation y'en a qui sont assez pas pire là. Que là, peut-être que je laisse, peut-être que ça paraît plus que si j'étais un homme euh, ou peut-être que y'a certaines choses que au niveau justement de l'intimidation que certains jeunes se permettent plus parce que tu es une femme que si tu étais un homme. J'te dirais que moi c'est vraiment le côté intimidation que je vois qui est plus nuisible en tant que femme. (Annie)

Oui. Je pense que encore là, c'est du cas par cas, mais y'a des gars avec qui y voient que je suis jeune, pis là c'est un peu l'inverse pis y disent : « ben tu me diras pas quoi faire », pis souvent avec les gars que je sois une femme, pas tous les gars, mais tsé des fois y'en a qui sont comme : « ben là c'est une femme », de un, ça part mal, je suis jeune : « à me dira pas quoi faire ». (...) Faque je pense que, sur un début ça me nuit, mais j'aime ça, avoir ce rôle-là, de apprendre aux gars que tsé une fille ça se tient pis que... tu peux respecter une fille, pis qu'elle aille une tête sur les épaules pis que ben non, elle n'est pas d'accord avec ce que tu dis. (...) Tsé y'en a à qui ça fait absolument rien que je sois une fille, mais y'en a pour qui dans leur tête, une femme ça leur dira jamais quoi faire. Pis ça y nous le disent, pis sont très à l'aise avec ça. (...) les gars, c'est les gars qui dirigent pis la fille à suit pis elle a rien à dire. (Caroline)

4.4.2 Approche traditionnelle d'intervention : approche sexuée?

Lors de nos discussions par rapport aux différences dans l'intervention selon le sexe des intervenants et des jeunes rencontrés, un dernier élément est ressorti des réponses des participants. Autant chez les femmes que chez les hommes rencontrés, il a été question de « types » d'intervention traditionnellement associés aux hommes ou aux femmes. Certains nous ont déjà parlé de l'équilibre recherché dans les équipes d'intervention et que celui-ci passait par le sexe des intervenants. Les participants expliquent ainsi que cet équilibre est possible parce qu'hommes et femmes n'auraient pas la même approche d'intervention. Julie énonce ici une différence selon elle entre les sexes :

En général je trouve que l'intervention est un peu différente, je me sens plus... mais je ne sais pas si je dirais que c'est moi en tant que femme ou moi avec ma personnalité. Tsé, j'ai une intervention qui est très relationnelle, qui est caring, qui est... je fais beaucoup d'interventions individuelles, même si on travaille en groupe (...) dans ma pratique je suis quelqu'un de vraiment plus caring qui travaille sur le lien de confiance beaucoup... pis les gars que j'ai vus sont plus dans le cadre. (Julie)

Ainsi, les femmes vont se décrire et seront décrites par leurs collègues masculins comme étant plus proches des émotions, des leurs et de celles des jeunes, ayant un type d'intervention basé plus sur le *caring*, la douceur étant une de leur caractéristique mise à l'avant-scène, et privilégiant la parole et la discussion avec les jeunes. Pour ce qui est des hommes, on les décrit comme étant dans l'action, aimant particulièrement les activités sportives, cherchant à aller de l'avant plutôt qu'à ressasser le passé, utilisant l'humour et étant plus direct dans leurs interventions. Annie nous en fait une description en ses mots : « Ben c'est que c'est hyper généraliste pis sexiste, là, ce que je vais te dire (rire). Mais, au niveau aussi de la douceur. Tsé les gars, surtout ceux qui sont habitués envers les jeunes délinquants, tsé pis tout ça y'ont une façon d'être qui... pour rentrer en relation qui est super bonne, mais que moi j'ai pas, mais tsé. Des fois ça peut manquer de fini un peu tsé ». Olivier va également dans le même sens.

Donc oui, y'a des choses qui peuvent nuire, comme je disais, une équipe juste d'hommes un moment donné, tu, tu, tu es dans le concret pis tout ça, à un moment donné tu as peut-être le besoin de voir et de prendre soin aussi, pis ça peut-être y'a de quoi plus naturel chez la femme. (...) Tu as une équipe de femmes, pis tsé, moi là, l'autre unité où j'étais

avant, j'étais le seul homme, les jeunes c'est avec moi qui faisaient du sport. À chaque semaine y faisaient du sport, ben c'était avec moi. Euh... je suis parti, je ne sais pas qui a fait du sport avec les jeunes. (...) C'est qu'un moment donné qu'y a des affaires qu'on se casse trop la tête avec les filles, y'a peut-être le côté pragmatique que j'ai, peut-être plus présent chez les hommes aussi, euh... qui peut aider. (...) C'est clair que des fois avec les hommes y'a peut-être, c'est vers là qu'on s'en va, c'est ça qu'on fait pis that's it. Y'a de quoi plus directif peut-être. Au niveau de la femme, y'a peut-être quelque chose plus compréhension. Mais encore là, on est dans des stéréotypes parce que chaque intervenant à ses forces, à ses difficultés d'intervention et c'est le mixage qui va permettre une intervention qui va être la plus riche. (Olivier)

Annie et Olivier ajoutent que ces différences d'intervention selon le sexe peuvent parfois nuire à leur intervention. Annie réalise que parfois elle est trop prise dans ses émotions et manque de distance par rapport à certains jeunes et Olivier explique que parfois il est trop dans l'action par rapport aux besoins réels du jeune.

Ben je pense que y'a justement, en fait ce qui est nos qualités peuvent aussi devenir des défauts quand on parle euh tout ce qui est de nos émotions aussi, euh, c'est qu'on a beau être des intervenants on est aussi des êtres humains aussi. Pis y'a toute l'attachement que des fois on peut avoir envers certaines jeunes filles, pis euh, qu'un moment donné on est pus autant dans notre rôle d'intervenant, pis on devrait, pis qu'on s'attache peut-être trop. Que euh... pis ça les jeunes le savent, un moment donné quand y sentent que quand on a un lien fort, plus fort disons avec une jeune qu'avec une autre euh. Leur façon de nous atteindre, je pense que c'est là que ça peut venir nous nuire pis qu'on a pu nécessairement la barrière intervenant qu'on devrait avoir, ou qu'on voit peut-être les choses avec moins d'objectivité aussi. (Annie)

Quelque chose au niveau de, moi je sais que comme homme avec mes jeunes, c'était, regarde là, là ce qui est passé est passé, maintenant kécé qu'on fait, où est-ce qu'on s'en va. Et autant que ça pouvait être aidant, autant par moment, tsé tu veux pas m'écouter, tu comprends pas, nanan, parce que je disais arrête de t'apitoyer sur le passé. Et peut-être j'aurais, peut-être que naturellement les femmes ont un côté ou une écoute qui est plus grande. Mais, c'est trouver tout le temps un équilibre, parce que, trop s'apitoyer sur son passé, ça sert à rien, on fait juste trouver que maudit, on comprend que ça va pas bien aujourd'hui, mais on est pas vers devant. Autant si on est juste vers le devant un moment donné y faut s'attarder à pourquoi c'est comme ça parce que ça peut nous aider à avoir une meilleure intervention, une meilleure compréhension sur le problème actuel. (Olivier)

Enfin, Cynthia et Annie nous ont parlé de différentes interventions qui ont bien fonctionnées avec les adolescents en nous expliquant certains côtés de leur intervention qui pourrait ressembler davantage à ce qu'on associe traditionnellement au genre masculin. Pour Annie, cela se traduit par une intervention directe et sans détour : « Ben le faite que je suis cap, ben que je suis quand même pas barrée dans ma façon de dire les choses, dans ma façon de refléter des choses, des fois j't'un peu rough pis ça je pense que ça peut m'aider. ». Finalement, Cynthia détaille comment elle utilise l'humour et le sport comme pourrait le faire un intervenant masculin :

Mes caractéristiques personnelles? Ben moi j'ai un gros sens de l'humour. J'aime beaucoup de la dérision, je fais des jokes niaiseuses... pis en centre, même quand j'interviens là, là. Pis les gars y répondent super bien à ça. La plupart des gars répondent vraiment bien pis, (...) Ben souvent mettons les gars, euh. Les gars, jeunes là, trouvent ça cool des éduc's gars. Pis par exemple, mettons, on organise un sport, on joue euh au hockey cosom là, ben moi je vais aller me changer pis je vais jouer avec les gars. Tsé comme les éducateurs gars. Mais les gars m'feront pas de passe, parce que c'est poche une fille (rires). C'est pas grave là, mais tsé, y'a....tsé ... y'a quand même une différence là. Les gars nous perçoivent différemment, mais c'est pas quelque chose qui vient me chercher ou qui me dérangeait. (Cynthia)

4.5 La place, l'importance et le rôle des étiquettes

Sans que nous ayons posé des questions directement sur le sujet, certains intervenants nous ont parlé de la manière dont la société peut voir les jeunes qui font des comportements délinquants. Ils nous ont expliqué comment ils croient que la société peut avoir un regard différent lorsque c'est une adolescente qui fait un comportement délinquant ou lorsque c'est un adolescent. Ils vont relier cela aux caractéristiques plus traditionnelles de la délinquance qui ressembleraient plus à la vision traditionnelle entretenue pour les adolescents garçons. Olivier poursuit en expliquant que cette différence dans le regard social pourrait amener l'adolescente qui fait des comportements délinquants à être plus stigmatisée que son homologue masculin. Francis nous parlera de jugement plus présent pour la même situation.

Est-ce que peut-être la femme peut être, ou la jeune adolescente peut être plus stigmatisée du fait que ça va quand même à l'encontre du modèle social de la femme,

parce que tsé les stéréotypes masculins de, un homme c'est fort, c'est fière, ça va défendre, ça va se défendre, ça va être agressif, tout ça. Faque y'a quelque chose au niveau de la délinquance qui peut fiter un peu plus avec les stéréotypes masculins. Alors que les stéréotypes au niveau de la féminité c'est la douceur, la tendresse, l'amour, le... C'est un peu plus en conflit, en opposition avec la délinquance qui serait traditionnelle. Ce qui fait que est-ce qu'elle pourrait être plus stigmatisée euh... tsé les, y doit avoir moins de ressources pour les femmes aux prises avec des problèmes judiciaires, comme y'a moins de ressources pour les hommes aux prises avec, qui subissent de la violence conjugale. Donc, est-ce que ça peut être plus difficile de s'en sortir vs un manque de ressources, écoute, je sais pas, je parle et je réfléchis tout haut parce que c'est pas des choses auxquelles je travaille quotidiennement, faque je ne m'y connais pas tant que ça. (Olivier)

Je pense que la délinquance des filles est beaucoup plus jugée. Beaucoup plus jugée, socialement c'est beaucoup moins bien vu, une fille délinquante qu'un gars qui peut être délinquant. Y'a quelque chose qui est comme un peu plus excusé d'être un gars pis d'être délinquant, que d'être une fille. Peut-être l'image de la jeune fille qui est droite, qui est tsé, euh... Mais j'ai l'impression que les gens sont toujours un peu plus percutés quand on est face à des jeunes filles délinquantes. Ou peut-être que c'est moi qui est plus percuté, quand je suis face avec des jeunes filles... (Francis)

Julie explique également avoir vu la différence dans l'utilisation de l'étiquette « délinquant » lorsqu'elle se fait présenter un groupe de jeunes en début de quart de travail par ses collègues. Le terme délinquant et les délits associés au dossier seront très utilisés lors de la présentation d'un garçon, mais pas dans la présentation d'une fille.

Hum... moi au CJ c'est vraiment rare, comparer à quand je travaillais avec les gars, c'est vraiment rare qu'on va mettons me décrire une fille en me disant ah ben ça c'est une bonne délinquante, mettons, pis ça c'est un jargon qui ressort tellement, plus avec les gars-là, Ça c'est un bon délinquant, ah non, mais lui il est organisé, il ... il va essayer de te manipuler et tout ça. (...) Pis je ne vis pas ça avec les filles, c'est vraiment plus, ah elle, pour bien intervenir, prends-là avec des pincettes, ah elle, elle a de la misère avec la nouveauté, fait attention à ça. Vraiment moins sur elle tsé, a faite ça, elle a faite ça. Faque, je trouve quand même ... en fait je ne trouve pas qui devrait en avoir plus avec les filles, je trouve vraiment qu'avec les gars y'en a trop. Je trouve que l'approche avec les filles, à la limite... oui ça part peut-être justement d'un espèce de préjugé qu'on a que... tsé qui vient quasiment du double standard féminin. Tsé une fille c'est doux, si elle a fait c'est sûr que c'est pas de sa faute là tsé. Mais ultimement dans la pratique, je trouve que ça rend la pratique beaucoup plus humaine, tu prends plus la jeune où elle est rendue vraiment, c'est pas juste une façon de parler. Tandis qu'un gars, c'est sûr que tu

rentres pis tu te fais d'emblée dire le délit, pis ça fait combien de temps qu'il est là pis, c'est quasiment, tournes y pas le dos. (Julie)

Un dernier élément soulevé par Olivier se rattache également à l'étiquette de délinquant donné aux jeunes, mais selon un regard judiciaire. Cet intervenant se questionne à savoir si les garçons et les filles qui commettent des comportements délinquants devront faire face à la même réponse judiciaire.

Je sais pas est-ce que la société, judiciairement, est-ce que la réponse judiciaire est différente... Est-ce que la, les policiers qui arrivent sur une situation où c'est des voies de fait commis par une femme vs commis par un homme est-ce qu'ils pourraient le traiter différemment? Je pense que ça pourrait être traité différemment. Par contre je ne crois pas qu'il y ait, une idée, une politique qui est fait en ce sens, de le traiter différemment, un voie de fait, c'est un voies de fait euh. (Olivier)

Les participants rencontrés nous ont livré leurs perceptions sur l'intervention auprès des adolescents en centre jeunesse en plus de nous fournir des exemples de leur pratique auprès de cette clientèle. Nous avons pu constater que les intervenants étaient en mesure de détailler leurs réponses sur les différents sujets abordés et cela nous a permis de recueillir d'excellents verbatim. Déjà, dans le présent chapitre, nous avons vu apparaître certains concepts analysés lors des premières parties du présent travail. Dans le chapitre suivant, nous tenterons de pousser la réflexion sur les verbatim ici présentés et nous mettrons en lumière les liens entre ces verbatim et les concepts vus précédemment.

CHAPITRE V

DISCUSSION

Au chapitre précédent, nous vous avons présenté les résultats de nos entrevues réalisées avec des intervenants des centres jeunesse. Plusieurs extraits de verbatim ont été utilisés pour nous permettre de rendre justice à la diversité et à la richesse des thèmes présents dans le discours des participants. Maintenant que nous avons présentés nos principaux résultats, nous ferons des liens entre ceux-ci et les notions vues dans les premiers chapitres de ce mémoire. Une discussion sur les résultats obtenus sera alors possible.

5.1 La délinquance chez les adolescentes. Regard sur une problématique socialement construite, produit d'un discours normatif de genre.

Dans le cadre de notre chapitre sur la problématique étudiée, nous avons fait état de différentes études portant sur des aspects reliés à l'intervention auprès des jeunes filles qui commettent des comportements délinquants. Ainsi, nous avons, entre autres, examiné de plus près, les lois impliquées dans la construction de la problématique sociale qui fait l'objet de cette recherche. La potentielle application de ces lois, de manière différenciée selon le sexe, était l'angle d'analyse que nous avons alors privilégié. Comme nous l'avons vu en problématique (Lanctôt et Desai, 2002; Lanctôt et Lachaine, 2002; Zahn, 2009), les adolescentes qui commettent des comportements délinquants se voient souvent dirigées vers la Loi sur la protection de la jeunesse plutôt que vers la Loi sur le système de justice pénale pour adolescent. Les intervenants rencontrés nous ont confirmé entrer en relation avec ces jeunes filles principalement par les services offerts en protection de la jeunesse. Peu de jeunes filles se retrouvent ainsi dans les services de « délinquance²² ». Nous devons cependant rappeler ici que d'un point de vue statistique (Bloom *et al.*, 2002), les adolescentes et les femmes

²² Nous utiliserons le terme *délinquance* pour différencier les équipes de travail qui œuvrent sous la LSJPA en opposition à celles qui sont sous la LPJ, car dans le milieu des centres jeunesse, ces équipes sont nommées ainsi.

commettent moins de comportements délinquants, qu'ils soient déclarés officiellement ou non, que les garçons, il est donc plus probable que les adolescentes seront sous représentées dans les équipes de délinquance.

Dans le même ordre d'idées, les participants ont eux aussi remarqué que les délits des filles sont bien souvent moins violents que ceux commis par des garçons, bien que certains participants nous aient dit que la violence exercée par les filles était maintenant plus présente qu'il y a quelques années. Enfin, comme nous venons de le voir avec Olivier, Caroline et Julie, la différence entre les statistiques officielles et auto-révélees semble être plus grande chez les filles que chez les garçons (Lanctôt, *et al.*, 2002). En combinant ces données et les résultats de nos rencontres, nous comprenons que les intervenants ne croisent pas régulièrement des adolescentes qui commettent des délits sous la LSJPA. La grande majorité des intervenants œuvrent exclusivement auprès des garçons et ceux qui interviennent auprès des adolescentes qui ont fait des délits le font à travers les services offerts sous la LPJ. Tout cela vient donc confirmer que les intervenants n'ont pas la chance de développer leur expérience auprès de ces destinataires d'intervention. Selon les travaux cités dans ce mémoire, cela peut entraîner un sentiment de manque de compétence de la part des intervenants face aux adolescentes qui commettent des délits. Une fois de plus, les intervenants rencontrés nous l'ont confirmé en relatant être moins tentés de travailler auprès des jeunes filles ayant commis des gestes délinquants.

Les adolescentes qui commettent des délits sont également perçues (Bond-Maupin *et al.*, 2002) comme étant des victimes ou des personnes que l'on doit protéger plutôt que comme étant des agentes²³ de leurs gestes déviants. Nous avons retrouvé ces perceptions chez nos intervenants lorsqu'il a été question d'agir comme un père ou une mère envers elles, certains d'entre eux spécifiant se sentir plus protecteurs envers elles.

²³ Agentes, terme compris dans le sens de participantes à une agentivité historique et tel que le présente Jacques Guilhaumou dans son livre paru en 2006, s'intitulant *Autour du concept d'agentivité*. Il mentionne ainsi que « Présentement le pouvoir féminin se décline en plusieurs temps : une tactique particulière par rapport aux structures de domination, une relative autonomie dans les choix des moyens de contrôle de sa vie, une capacité à résister au discours dominant et enfin, au niveau le plus général, une action (historical agency) propice au changement » (Guilhaumou, 2006, p.28).

Lors de notre analyse des lois et de leur application selon le sexe dans notre problématique, nous avons noté que les accusations reliées à la prostitution et à la promiscuité sexuelle ont longtemps été attribuées presque qu'exclusivement aux adolescentes. Les auteurs vus dans ce chapitre indiquaient que ce type d'accusation était majoritairement le lot des filles. Les participants à notre recherche ont également abondé dans ce sens. Plusieurs ont spécifié que pour eux, l'élément majeur qui différenciait la délinquance des adolescents de celle des adolescentes était la présence de délits à caractère sexuel comme la prostitution. Certains intervenants ont d'ailleurs concentré leur discours sur ce type de délits spécifiquement pour nous parler de manière générale de la délinquance des filles. Ainsi, pour eux, de prime à bord, la délinquance des adolescentes signifie des actes reliés à la prostitution. Ce n'était qu'après une plus ample réflexion que certains participants ont rapporté qu'elles pouvaient également faire d'autres types de délits. Nous pouvons toutefois questionner cette association des délits sexuels aux adolescentes, étant donné que le délit de proxénétisme est quant à lui habituellement attribué aux garçons et que pour ce type de délits, autant que pour celui de prostitution, nous restons dans le même champ d'action, celui de la promiscuité sexuelle. Pourtant, celle-ci sera attribuée d'emblée aux adolescentes.

Un autre élément attribué à la sexualité des adolescentes est, selon la perception des intervenants sociaux, le mode de communication qu'elles vont privilégier avec les autres. Dans leurs études, Bond-Maupin, Maupin et Leisenring (2002) nous indiquaient déjà que les personnes œuvrant auprès des jeunes filles qui commettent des délits les avaient décrites comme étant manipulatrices et utilisant la sexualité. Les intervenants sociaux rencontrés aux fins de notre étude nous ont rapporté eux aussi, sensiblement les mêmes perceptions. Les adolescentes sont perçues comme utilisant davantage la manipulation, ayant des relations plus « *sexuées* » avec leur intervenant et étant plus « *par en-dessous* » pour reprendre l'expression de Caroline.

Le processus judiciaire semble lui aussi avoir été questionné quant au rôle du sexe de l'adolescent dans la déviance aux normes légales. En effet, un participant s'est interrogé quant

aux décisions prises selon le sexe de l'adolescent, et ce, dans l'ensemble du processus judiciaire. Olivier s'est ainsi demandé, entre autres, si les policiers ne pouvaient pas faire une différence lorsqu'il était en présence d'un adolescent ou d'une adolescente. En problématique, nous avons vu que des auteurs se sont également posés ce type de questions. Quelques études (Fitzgerald, 2003; Doyon et Bussièrès, 1999; Lanctôt et Desaiève, 2002; Lanctôt *et al.*, 2002) ont questionné le rôle du policier dans la décision de poursuivre un adolescent sous la LSJPA, lors d'une situation délictuelle, selon le sexe de celui-ci. Aussi, Bloom, Owen, Covington et Raeder (2002) se sont penchés sur les décisions au niveau des juges et Bond-Maupin, Maupin et Leisenring (2002) se sont questionnés à savoir si les intervenants pouvaient également faire des distinctions selon le sexe. Les conclusions de ces études indiquent qu'il y aurait effectivement une différence d'application chez plusieurs intervenants socio-judiciaires.

Une autre étude, celle de Lafrenière (2012) en est venue à la conclusion que les intervenants rencontrés dans le cadre de cette étude affirmaient ne pas faire d'intervention différente selon le sexe, mais que dans les faits, leurs interventions n'étaient pas les mêmes lorsqu'ils étaient devant une adolescente ou un adolescent. Toutefois, ce que nous avons compris de cette différence lors des entrevues effectuées pour la présente recherche semble être plus complexe dans le cadre de l'intervention sociale. D'un côté, les intervenants que nous avons rencontrés nous ont, pour la plupart, parlé de leur aversion et de leurs inquiétudes à intervenir auprès des adolescentes, mais lorsqu'ils nous détaillaient leurs interventions, il apparaissait que leurs inquiétudes ne se confirmaient pas. Quelques-uns en sont même venus à affirmer qu'ils étaient, en fait, intervenus de la même manière avec les filles qu'avec les garçons. Par ailleurs, les techniques et approches d'intervention privilégiées par les intervenants, selon ce qu'ils nous ont rapporté, sont différentes selon le sexe de l'adolescent. Malgré ces éléments de réponse face à une intervention genrée, il serait intéressant de pousser la recherche plus loin et de faire de l'observation à l'aide d'une approche ethnographique avant de conclure à une intervention différente ou non selon le sexe de l'adolescent.

Enfin, un dernier élément que nous avons retrouvé dans nos entrevues et dont nous avons discuté lors de notre premier chapitre est l'origine de la délinquance chez les adolescents. Les

études, présentées en début de mémoire, n'allaient pas toutes dans le même sens quant aux éléments les plus reliés à l'émergence de la déviance aux normes légales chez des adolescents, étiquetée délinquance. Cependant, la famille, selon tous les écrits cités en problématique, est au cœur du développement de l'adolescent et donc, d'un développement possible du trouble du comportement. Les participants rencontrés vont dans le même sens dans leurs réflexions; c'est le seul consensus quant à l'origine de la délinquance, et ce, indépendamment du sexe de l'adolescent. Comme nous venons de le voir, certains aspects de notre problématique sont particulièrement ressortis lors de la présentation des résultats. Une fois ces éléments analysés, nous observons que plusieurs des notions du cadre conceptuel se retrouvent dans les verbatim recueillis.

5.2 L'étiquette de délinquance chez les adolescentes, reflet d'un brouillage normatif

Au regard des verbatim des participants, nous pouvons remarquer une tendance générale. Ainsi, lorsqu'il est temps de parler des adolescentes, les intervenants rencontrés ont tendance à utiliser des qualificatifs correspondants à ce que nous entendons, de manière conventionnelle, par être une femme ou un homme. Ainsi, les filles ont été décrites comme étant, entre autres, moins violentes que les garçons, plus complexes et sensibles ainsi que plus près de leurs émotions. Ce sont là des caractéristiques qui peuvent être reliées aux normes conventionnelles de la féminité. De plus, comme nous l'avons vu en problématique (Hudson, 1984, dans Bond-Maupin *et al.*, 2002), même les comportements associés à l'adolescence (tels l'agitation et jouer avec les limites) ne seront que rarement attribués aux filles. L'adolescente qui dévie des normes légales, qu'elle soit judiciairisée ou non, semble être d'abord *étiquetée* par son sexe, puis, dans un second temps seulement, par son geste délinquant. Nous reprenons ici le terme d'étiquette, vu précédemment lorsqu'il a été question de la théorie de l'étiquette de Becker²⁴

²⁴ Il est intéressant ici de spécifier que les intervenants rencontrés n'ont jamais utilisé le mot *déviance* pour expliquer les comportements hors-normes des adolescents. Le terme *délinquance* a plutôt été employé. Comme nous l'avons vu au chapitre deux, Becker, pour sa part, utilise principalement le terme *déviance*, mais nous avons alors spécifié que pour différencier ce qui est déviant des normes sociales informelles de ce qui est déviant des normes sociales formelles, le terme *délinquance* serait utilisé pour les comportements appartenant à la deuxième catégorie (déviant des normes légales, c'est-à-dire de normes sociales formelles).

(1963). Dans le cadre conceptuel de ce mémoire, nous avons soulevé un questionnement quant à la provenance de l'hésitation à *étiqueter* une jeune fille qui commet des délits par son geste délinquant. Le raisonnement découlant de la théorie de Becker (1963) était alors que la jeune fille qui commet un délit se retrouve dans un flou normatif, et ce, selon deux types de normes. La jeune fille est déviante selon la norme formelle du Code criminel, car elle a fait un délit, mais elle est également déviante de la norme sociale informelle de féminité conventionnelle, car on ne s'attend pas d'une femme qu'elle fasse des délits.

Au chapitre de présentation des résultats, nous remarquons que les intervenants rencontrés décrivent l'adolescente comme ne déviant pas de la norme de féminité conventionnelle, mais en lien avec ce constat, ils ont, du même souffle, de la difficulté à nous parler de la « *délinquante* ». Ce brouillage normatif a émergé, de façon encore plus prégnante de nos entrevues, lorsque nous posions des questions directement reliées aux adolescentes qui commettent des comportements délinquants. Nous avons pu remarquer, chez presque tous nos participants, des pauses plus longues, montrant la nécessité d'un temps de réflexion, avant qu'ils nous parlent de leurs perceptions quant à ces jeunes filles. Les intervenants nous ont semblé beaucoup moins à l'aise de discuter de leurs perceptions, mais aussi de leur pratique face à ces adolescentes, si nous comparons avec l'impression de spontanéité que nous laissaient leurs réponses concernant les garçons.

Nous aimerions ici avancer une hypothèse pour tenter de comprendre ce brouillage normatif. Il nous semble possible que, pour se sortir de cette impasse face à une jeune fille qui commet des délits, mais qui ne cadre pas avec l'étiquette de « *délinquant* », les intervenants ont pu classer ce « type » d'adolescente comme étant de celles qui ont des troubles de comportements. En adoptant une telle classification, les intervenants évaluaient ces jeunes filles comme ayant besoin davantage des services de la protection de la jeunesse que de ceux en délinquance, se retrouvant alors en terrain plus connu. Dès lors, pour les intervenants, ces adolescentes n'avaient plus un problème de délinquance, mais bien une situation personnelle qui les avait poussées à avoir des troubles de comportements. Elles se retrouvaient ainsi dans un service de protection de l'enfance et non pas dans un service où on les confronterait avec l'agentivité de

leurs gestes. Nous pensons qu'ainsi l'intervenant n'a plus à jongler avec de nouveaux repères normatifs face à une adolescente qui commet des délits, car il se retrouve plutôt devant une jeune fille qui a besoin de protection.

Lors de notre analyse de la théorie de l'étiquette de Becker, un autre aspect de celle-ci a également été discuté. Il s'agit du rôle des entrepreneurs de morale, c'est-à-dire de ceux qui instaurent les lois, les normes et de ceux qui les gardent vivantes en conservant leur statut de référence. Nous avons alors avancé que, pour l'objet qui nous intéresse ici, des entrepreneurs de morale sont à l'œuvre chez les policiers et chez tous les intervenants socio-judiciaires qui maintiennent les lois vivantes. Par ailleurs, ceux qui maintiennent la norme du genre sont toutes les personnes qui produisent et reproduisent dans leur discours des différenciations sociohistoriques basées sur le sexe, selon une socialisation conventionnelle. Nos entretiens avec les intervenants sociaux travaillant avec des adolescents et des adolescentes en contexte de centre jeunesse nous ont ainsi permis de rencontrer chez plusieurs d'entre eux des « entrepreneurs de morale » qui œuvrent à maintenir les normes en vie, simplement par leur rôle d'intervenant en centre jeunesse pratiquant sous la LPJ et la LSJPA. Ces lois sont à la base de leur mandat d'intervention auprès des jeunes. Sans elles, ils ne pourraient effectuer le même travail. De manière plus spécifique, tous les intervenants qui ont eu à travailler sous la LSJPA ou qui ont eu des jeunes qui étaient suivis sous cette loi ont alors contribué à maintenir cette norme légale vivante. Ils ont contribué à départager ce qui est de l'ordre de la délinquance de ce qui ne l'est pas, par l'utilisation, entre autres, de leur pouvoir de dénonciation d'un comportement aux forces policières.

Au-delà du maintien de certaines lois vivantes, les intervenants rencontrés participent également à maintenir la norme du genre présente, d'un point de vue conventionnel. Nous pouvons arriver à cette conclusion en analysant le choix des mots utilisés par les intervenants lors de nos entretiens. Comme vu au début de cette section, les termes utilisés par les participants pour décrire les adolescentes maintiennent les distinctions basées sur le sexe en utilisant des adjectifs pour les décrire qui sont attribués de façon conventionnelle aux femmes. Les intervenants font ainsi partie du lot de personnes qui, de par leurs relations et leurs discours,

perpétuent la dichotomie sexuelle basée sur la socialisation conventionnelle. Nous reviendrons sur ce thème dans notre prochaine section.

L'analyse du rôle des entrepreneurs de morale nous amène à prendre en considération la détermination de ce qui est considéré comme étant délinquant de ce qui ne l'est pas. Comme nous l'avons vu au deuxième chapitre, la qualification d'un comportement comme étant déviant des normes est dépendant des circonstances dans lesquelles le comportement est fait, de la situation des adolescents ainsi que du contexte sociohistorique où nous nous situons. Nous avons vu alors que certains comportements pouvaient être évalués comme déviants à une certaine époque, mais ne le sont plus à une autre (au chapitre deux, nous avons illustré ce phénomène avec l'exemple de l'homosexualité). La délinquance chez les adolescentes nous paraît être un terrain propice aux changements sociohistoriques dans la détermination des comportements délinquants.

Tout au long du présent mémoire, nous avons pu constater que les comportements délinquants sont rarement associés aux adolescentes, mais qu'il arrive occasionnellement que les filles aient des accusations criminelles. Cependant, il apparaît que la ligne entre ce qui sera considéré comme délinquant ou non est en perpétuel déplacement. À l'égard des entretiens obtenus, nous croyons qu'un nouveau type de comportement rarement associé aux filles semble être inclus de plus en plus dans le portrait de *la délinquance* chez les adolescentes; il s'agit de comportements violents physiquement. Quelques participants nous ont rapporté constater que les filles leur apparaissent de plus en plus violentes. Ces intervenants nous ont dit avoir remarqué certains comportements chez les filles qui leur rappellent les comportements violents vus chez les garçons qui commettent des délits. Nous nous questionnons alors à savoir si nous sommes en train d'assister à un changement de posture dans la détermination de ce qu'est la délinquance chez les adolescentes, les comportements violents n'étant dès lors plus seulement associés aux garçons.

Enfin, un dernier élément retrouvé dans nos entretiens avec les intervenants et que nous avons abordé dans notre réflexion sur la théorie de l'étiquette de Becker est l'aspect néfaste de

l'étiquetage. L'apposition d'une étiquette sur un individu amène celui-ci à intégrer la marge, de par son exclusion de la norme. Cette étiquette vient également imposer certains attributs à l'individu, que ces attributs soient justifiés ou non²⁵. Lorsqu'un jeune nous est présenté comme un « *délinquant* », nous pensons automatiquement aux crimes qu'il a pu commettre. Ce jeune n'est plus uniquement un adolescent qui a besoin de notre aide, ayant vécu des choses difficiles dans sa vie, mais il est maintenant un criminel en devenir.

Les intervenants rencontrés nous ont tous parlé de jeunes garçons « *délinquants* », mais peu ont utilisé cette étiquette pour les filles. Julie a d'ailleurs fait une réflexion intéressante sur le sujet. Au fil de ses expériences professionnelles, elle s'est aperçue qu'en début de quart de travail, où elle travaillait avec les garçons en mise sous garde, les adolescents dans l'unité lui étaient tous décrits comme étant des « *délinquants* » et leurs délits étaient les premières informations révélées sur leur situation. Par contre, lorsque Julie travaillait auprès des filles, ces dernières lui étaient décrites par l'utilisation d'attributs singuliers propres à chacune d'elles. Julie analysait alors qu'effectivement, peu d'adolescentes étaient envisagées avec un passé de délinquance, ce qui pouvait avoir des conséquences négatives, selon elle, car aucune intervention spécifique n'était faite à cet égard. Cependant, la description des adolescentes lui apparaissait beaucoup plus humaine. L'intervention que Julie se préparait à faire auprès du groupe d'adolescentes était alors teintée par la singularité de chacune d'elles et non pas par une série de comportements criminels qu'elles avaient pu commettre. Les adolescentes n'étaient alors pas réduites au simple descriptif de leurs actes délinquants comme pouvaient l'être leurs homologues masculins.

Toutefois, et comme nous l'avons déjà vu dans notre cadre conceptuel, l'étiquette peut-être utile. Nous avançons déjà que, malgré son fort pouvoir de marginalisation, l'étiquette permet de reconnaître un contexte social, politique et historique dans lequel s'inscrit l'individu qui commet un délit. Cette reconnaissance du contexte permet alors une intervention socio-judiciaire plus adéquate à la situation de cet individu. Nous aimerions en effet revenir ici sur l'aspect clinique que peut prendre l'étiquette. C'est là selon nous que l'apposition de l'étiquette

²⁵ Voir Everett C. Hughes (1945) dans le chapitre deux portant sur le cadre conceptuel.

délinquante sur une jeune fille qui commet des comportements délinquants peut acquérir une utilité. En étiquetant une jeune fille comme étant délinquante, nous lui reconnaissons par le fait même sa capacité de pouvoir destructive qu'elle exerce par la commission d'un délit. Plus tôt, nous avons émis comme hypothèse que les intervenants n'étaient pas portés à voir les jeunes filles qui commettent des délits comme des délinquantes, car ils ne reconnaissaient pas leur agentivité. En niant ainsi leur agentivité, leur capacité de pouvoir, il devient difficile de faire un travail clinique sur les comportements destructeurs de la jeune fille. C'est en reconnaissant cette agentivité chez la jeune fille que nous pouvons par la suite, tenter de l'amener à transformer cette capacité de pouvoir destructive en capacité de pouvoir constructive. Il nous faut ainsi employer l'étiquette, malgré ses conséquences négatives, pour être en mesure d'offrir à l'adolescente qui commet des actes délinquants, des services spécialisés, comme nous le faisons avec les garçons; nos sociétés occidentales contemporaines privilégiant cette façon d'accéder à l'aide dans le système socio-judiciaire. L'article d'Adelberg et Currie (1987), *Too few to Count*, va également dans le même sens en affirmant qu'étant donné que peu de femmes sont perçues comme étant criminelles (cet article porte sur les femmes adultes), elles sont peu nombreuses à se retrouver dans le système socio-judiciaire et l'effet du petit nombre entraîne qu'il y a beaucoup moins de développement de services spécifiques pour celles-ci.

5.3 Les intervenants socialisés conventionnellement

Déjà en abordant le concept de délinquance comme construit social dans la section précédente, nous avons retrouvé plusieurs référents dans les discours des intervenants rencontrés qui laissent présager une socialisation plutôt conventionnelle chez ces derniers. En analysant la façon dont l'étiquette du féminin a été utilisée par les participants, nous avons constaté que les adolescentes décrites dans les entrevues se voyaient accoler des attributs conventionnels féminins par les participants. L'analyse du discours des intervenants nous amène effectivement à croire que les références de ceux-ci quant à ce qu'est une femme, par comparaison à un homme, font partie d'un registre d'attributs que nous pouvons retrouver dans une socialisation conventionnelle.

En problématique, nous avons survolé les écrits d'Octobre (2010) et Cardi (2004) en ce qui concerne la socialisation. Nous avons alors vu que selon Octobre (2010), les enfants peuvent faire des arrangements de sexe lors du développement de leur propre socialisation. Le rôle qui leur revient est alors de faire des arrangements entre les attributs habituellement associés à leur sexe biologique et les attributs de l'autre sexe. Les arrangements de sexe peuvent subvenir pour différentes raisons dues à l'environnement de l'enfant. Nous pouvions alors déjà avancé que fort possiblement, les jeunes filles qui commettent des comportements délinquants ont dû, à un moment ou à un autre dans leur vie, choisir d'adopter des caractéristiques plus masculines, selon la socialisation conventionnelle, telle que commettre des délits, pour mieux répondre à leurs besoins.

De même, à l'aide des verbatim présentés plus tôt, nous pouvons également voir que certains intervenants ont aussi fait quelques arrangements de sexe pour offrir une intervention mieux adaptée. Nous pensons ici particulièrement à Cynthia et à Annie qui nous ont expliqué avoir eu du succès dans leurs interventions auprès des garçons et ont attribué ce succès à certaines de leurs caractéristiques singulières qui sont associées conventionnellement davantage aux hommes (implication dans le sport et utilisation de l'humour pour Cynthia et intervention directe dans le cas d'Annie). Ainsi, ces deux intervenantes ont travaillé avec des attributs caractérisant traditionnellement le groupe des hommes pour être en mesure de mieux s'adapter aux demandes de leur environnement. Cependant, outre Cynthia et Annie, les caractéristiques singulières décrites par les autres intervenants rencontrés étaient conformes au registre d'une socialisation conventionnelle de genre déterminée par leur sexe biologique (écoute, proximité des émotions, douceur pour les femmes et sport, humour, discours concret pour les hommes).

Un autre élément conceptuel abordé au chapitre deux et qui entre en considération lorsqu'il est question de socialisation chez les intervenants est la façon dont chacun performe²⁶ son sexe. Précédemment, nous avons exploré cette notion en analysant la situation des jeunes qui commettent des délits, mais ici, nous pouvons également l'utiliser pour mieux comprendre la façon dont les intervenants performent leur sexe biologique dans leurs interventions. Nous

²⁶ Terme emprunté ici aussi aux écrits de Butler (1990).

croyons que l'exemple le plus saillant se retrouve dans les verbatim où il est question de jouer le rôle du père ou de la mère avec les adolescentes qui commettent des délits. La majorité des intervenants rencontrés, femmes et hommes, nous ont dit avoir un sentiment de protection envers les filles qu'ils rencontraient dans leur pratique, ce sentiment se transformant souvent en besoin d'agir comme le bon parent auprès d'elles. Il faut souligner ici, qu'il ne s'agit pas de faire simplement le bon parent, peu importe le sexe biologique du jeune, les intervenants masculins se sont décrits comme étant plus paternels avec les adolescentes et certaines intervenantes comme étant plus maternelles avec ces dernières. Ces intervenants se retrouvent donc à performer de manière conventionnelle leur sexe biologique en agissant en concordance avec celui-ci.

Un dernier élément à noter lors de l'analyse des verbatim est la référence à la séduction hétérosexuelle qui peut être présente particulièrement chez des adolescentes en lien avec leur intervenant masculin, sans toutefois qu'il ne soit jamais question de possibilité de séduction homosexuelle. Comme nous l'avons vu lors de la présentation des résultats, les intervenantes rencontrées ont soulevé une inquiétude relativement à l'intervention de proximité que leur homologue masculin peut faire avec une adolescente, car, selon elles, la possibilité d'avoir une plainte d'agression sexuelle plane constamment. Malgré le fait que ces intervenantes aient réfléchi au regard de possibles plaintes dues à une proximité trop importante entre intervenants et adolescentes, jamais elles n'ont soulevé l'hypothèse que la même situation pouvait survenir entre elles et les filles.

En outre, plusieurs des intervenants rencontrés (hommes et femmes) nous ont dit avoir souvent eu le sentiment que les adolescentes utilisaient plus régulièrement la séduction pour obtenir ce qu'elle voulait de leur intervenant masculin. Certaines intervenantes nous ont dit avoir remarqué également une certaine séduction envers elles, mais en précisant cependant qu'à chaque fois celle-ci n'était pas sexuelle, mais uniquement exercée dans un but utilitaire. Il est pertinent de se demander les raisons qui font en sorte qu'elles n'envisagent pas possible une séduction homosexuelle avec les filles ou encore pareille séduction entre les intervenants masculins et les garçons, séduction à l'intérieur de laquelle il peut y avoir, entre autres,

utilisation de l'autre. Ce dernier point vient également appuyer notre hypothèse de départ quant à la socialisation conventionnelle, qui renforce l'hétéro normativité des intervenants rencontrés.

5.4 Relations de pouvoir entre intervenants et adolescentes

Tout au long du présent chapitre, nous avons fait l'analyse des résultats obtenus en entrevues à la lumière des concepts vus au chapitre deux. La classification des adolescentes comme ayant un profil délinquant ou non a souvent été soulevée. Pour poursuivre notre analyse des résultats, nous croyons que Foucault, avec son texte « Le sujet et le pouvoir » (1982), analysé plus tôt dans ce mémoire, peut nous aider à voir plus clair dans les relations entre intervenants et jeunes filles, relations qui sont parfois empreintes de stratégies de pouvoir. Dans ce texte, Foucault (1982) explique qu'une des techniques du pouvoir est la classification des individus. Un ou des individus déterminent ce qui est acceptable de ce qui ne l'est pas et imposent cette vision aux autres; « leur impose une loi de vérité qu'il leur faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux. » (Foucault, 1982, p.5).

En positionnant les intervenants sociaux comme pouvant prendre le rôle des entrepreneurs de morale, comme nous l'avons fait plus haut, nous sous-entendons que ces intervenants vont établir des catégories d'individus, soit les « *délinquants* » et les « *non-délinquants* ». Le rôle des entrepreneurs de morale s'inscrit alors dans cette technique du pouvoir qu'est la classification des personnes qui pave la voie, pour le sujet qui nous intéresse, à l'étiquetage des jeunes comme étant des « *délinquants* » ou non. Ainsi, l'étiquette aurait un rôle d'avant-plan dans les relations de pouvoir chez les participants de cette étude et les adolescentes qu'ils rencontrent.

Plus encore et en suivant toujours la pensée de Foucault (1982), le fait d'apposer ou non une étiquette sur quelqu'un peut être inscrit comme l'action que l'un fera sur les comportements ou actions de l'autre. L'intervenant social en étiquetant la jeune fille comme étant « *délinquante* », vient renfermer dans une catégorie les comportements de celle-ci, cet

étiquetage pouvant avoir des conséquences sur ses futurs comportements, comme nous l'avons vu précédemment. Cette étiquette viendrait appuyer une reconnaissance de l'agentivité de l'adolescente. Il s'agit donc d'une action (apposer l'étiquette) sur une action (comportements), ce qui est décrit par Foucault comme une technique du pouvoir : « En fait, ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action(...) » (Foucault, 1982, p.12).

Enfin, une autre technique du pouvoir décrite par Foucault (1982) est le rapport de communication qui se manifeste dans le discours. Le discours joue toujours un rôle important dans l'analyse des relations, chez Foucault. L'analyse du discours ou plus précisément de la communication entre deux individus peut nous permettre de comprendre les relations de pouvoir entre deux personnes. Dans les sections précédentes portant sur la délinquance chez des adolescentes comme construit social ainsi que dans celle portant sur la socialisation des intervenants, nous avons fait référence plusieurs fois aux termes utilisés dans le discours des intervenants. C'est par l'analyse de ce discours que nous en avons appris plus sur les perceptions des intervenants quant aux adolescentes qui commettent des délits. Nous avons alors pu mieux comprendre que les participants de cette étude ne sont pas très enclins à voir celles-ci comme faisant des gestes délinquants, c'est-à-dire dérogeant à la loi, et nous avons pu avoir une meilleure idée du type de socialisation qui les habite. Ici encore, les intervenants sont en position de pouvoir par rapport aux jeunes filles, statuant à travers leur discours les types de services qu'elles pourront obtenir (services de protection ou services en délinquance).

L'étiquette, la socialisation et les relations de pouvoir sont des éléments de notre cadre conceptuel que nous avons retrouvés dans nos résultats d'entrevues, comme nous venons d'en faire état. En plus de ces notions, ces entretiens nous ont également informé sur un autre aspect de notre recherche; la création d'un temps de réflexion pour permettre un pas de recul aux intervenants quant à une partie de leur pratique.

5.5 Bienfait des entrevues : « Un pas de recul », un temps pour la réflexion quant à la pratique auprès des adolescentes qui commettent des gestes délinquants

Comme énoncé lors de notre chapitre sur la méthodologie, une des retombées positives que nous souhaitions obtenir était la création pour les intervenants d'un moment propice à l'exercice d'un « pas de recul » sur leur pratique auprès des jeunes filles qui commettent des délits. L'entrevue a effectivement servi de temps de réflexion pour la plupart des participants, selon ce qu'ils nous ont rapporté. La délinquance n'était pas le centre des activités de tous les participants, mais tous étaient en mesure de nous parler de leur vision des services offerts sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Toutefois, la différenciation entre la délinquance chez les garçons et celle chez les filles n'a pas semblé être un angle souvent prisé par les participants pour réfléchir sur la délinquance. En fait, quelques-uns s'étaient déjà questionnés quant à leur pratique auprès des jeunes filles, sans jamais toutefois creuser réellement la question selon différents angles d'analyse. Nos entretiens ont demandé un niveau de réflexivité auxquels certains de s'attendaient pas, mais la grande majorité ont mentionné apprécier se pencher plus en profondeur sur le sujet. Ils nous ont informé avoir profité de ce moment d'arrêt pour réfléchir à ce qu'ils font tous les jours.

Pour les questions qui demandaient précisément une réflexion sur la délinquance chez les filles, comme nous l'avons vu précédemment, le temps de réflexion était plus long et les réponses étaient souvent accompagnées de moins de détails et parfois même de quelques contradictions. Qui plus est, les intervenants, en début de réponse, nous préparaient parfois à leur discours en nous informant nommément qu'ils allaient utiliser des stéréotypes ou des généralisations sexistes pour expliciter leur perception des adolescentes. Ces participants se voyaient utiliser des discours avec lesquels ils semblaient plus ou moins en accord et qui reflétaient des représentations genrées conventionnelles, mais les utilisaient, faute d'avoir de meilleures explications. Plus encore, certains participants soulignaient que leur réponse n'était que le fruit d'une réflexion spontanée, qu'elle n'était pas accompagnée de vérification plus poussée étant donné qu'ils ne s'étaient jamais vraiment attardés à ce sujet.

À la fin de plusieurs de nos entrevues, les participants ont énoncé avoir apprécié cet exercice sur leur pratique auprès des adolescentes. Certains nous ont dit vouloir en savoir plus et aimeraient mieux connaître la réalité des adolescentes qui commettent des délits. Nous avons eu le même écho lors de notre question de conclusion qui amenait les participants à se demander s'il était utile de développer plus d'outils pour intervenir avec les adolescentes commettant des gestes délinquants. Tous les participants, sans exception, nous ont dit souhaiter avoir plus de formations ou de discussions portant sur la délinquance chez les filles. Ils ont tous rapporté avoir le sentiment qu'il manquait d'outils pour bien intervenir auprès des adolescentes et qu'ils participeraient volontiers à des formations en milieu de travail ou à des groupes de discussions cliniques pour poursuivre leurs réflexions sur leur pratique auprès d'elles. Ainsi, en plus d'avoir eu un impact positif sur les participants, notre recherche pourrait aider à la préparation de futures activités de formations dans le milieu de la pratique. Des recherches pourraient également avoir comme point de départ la nécessité d'améliorer la formation des intervenants sociaux tant en milieu de travail qu'à l'université, par rapport à la délinquance des adolescentes.

Enfin, nous avons pu remarquer qu'un autre élément propre à notre recherche a eu des impacts particuliers. Comme mentionné au tout début de ce mémoire, je travaille dans les centres jeunesse. Nous croyons que ceci a pu avoir un impact positif sur les participants en les mettant rapidement dans un contexte d'entrevue où leur vis-à-vis parlait déjà le même langage qu'eux. Ainsi, ils ont pu se sentir compris plus rapidement lors de notre entretien, voyant que j'étais déjà aux faits de la réalité du travail en centre jeunesse. Cependant, nous croyons qu'il y a également pu y avoir un effet plus négatif à cette situation. Il est possible que certains participants aient laissé en sous-entendus des éléments de leur réponse croyant que je connaissais déjà ces éléments qui leur semblaient évidents.

Étant en fin de parcours pour cette étude, nous avons pu faire état des bienfaits de notre recherche et ouvrir sur l'importance de développer de nouveaux outils pour améliorer la pratique auprès des jeunes filles qui commettent des délits. Par ailleurs, cette fin de parcours nous permet également d'énoncer quelques limites de notre étude.

5.6 Limites de l'étude

Maintenant que nos entrevues sont toutes réalisées et analysées, nous pouvons constater quelques limites à notre étude. La première limite importante est selon nous le manque de rencontre avec des délégués à la jeunesse, soit des intervenants qui travaillent uniquement sous la LSJPA. Ces intervenants représentent une minorité en centre jeunesse, car la très grande majorité des intervenants œuvrent exclusivement sous la LPJ. Nous avons eu la chance de pouvoir discuter avec des intervenants qui ont travaillé sous les deux lois ce qui, selon nous, a bien servi notre étude. Cependant, nous croyons que des entrevues avec des intervenants qui font exclusivement des interventions sous la LSJPA auraient pu nous apporter du matériel intéressant à analyser pour notre sujet. Les perceptions des jeunes filles qui commettent des délits auraient-elles été différentes pour un intervenant qui baigne uniquement dans le monde de la délinquance? C'est difficile à dire pour l'instant étant donné notre échantillon de participants.

Au fil des entrevues, nous en sommes également venus à nous questionner quant à nos choix de centres jeunesse. Comme nous l'avons vu plus tôt dans ce mémoire, le Centre jeunesse de Montréal n'offre pas d'unité de mise sous garde fermée pour les filles. Ainsi, les intervenants rencontrés de ce centre jeunesse n'ont jamais eu la chance d'intervenir directement avec les jeunes filles en mise sous garde. Nous ne savions pas ce détail en début de recherche, mais maintenant que les participants nous en ont informés, nous nous questionnons à savoir si nous aurions dû exclure les centres jeunesse où une telle situation existe. Cependant, étant donné que le cœur de notre étude porte sur la perception des intervenants et non pas seulement sur leur expérience vécue, nous croyons qu'au final, les perceptions recueillies chez des intervenants de ce centre jeunesse nous ont permis d'obtenir des renseignements importants quant à notre objet d'étude, au même titre que les autres entretiens. De plus, n'ayant pas exclu ce type de centre jeunesse, nous avons eu accès à ce dont les intervenants doivent faire réellement face, c'est-à-dire, conjuguer avec les ressources disponibles de leurs lieux de travail.

CONCLUSION

L'objectif général du présent mémoire était de connaître les perceptions des intervenants sociaux des centres jeunesse quant aux adolescentes avec lesquelles ils interviennent et qui commettent des comportements délinquants. Pour atteindre cet objectif, nous avons dû passer par plusieurs étapes de recherche. Tout d'abord, nous avons fouillé dans la littérature pour découvrir ce qui avait déjà été fait sur la question. Nous avons premièrement découvert que l'étude de la criminalité des femmes, de même que celle des adolescentes, n'était pas un champ de recherche développé. En effet, peu de recherches ont été faites sur le sujet et encore moins sur la perception que des gens, voire des intervenants, peuvent avoir envers les adolescentes qui commettent des délits.

Pour mieux comprendre notre objet de recherche, nous avons ainsi d'abord concentré nos lectures sur les lois impliquées dans la construction de notre objet de recherche. Nous avons alors appris que l'application de ces lois semblait se faire différemment selon que ce soit un garçon ou une fille qui est en cause (Lanctôt et Desai, 2002; Lanctôt et Lachaine, 2002; Zahn, 2009). Afin de bien saisir les origines de ce traitement différencié des lois selon le sexe, nous nous sommes concentrés sur l'évolution des lois en matière de jeunesse au Québec, particulièrement sur l'historique de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. C'est de cette façon que nous avons réalisé que la place laissée aux jeunes filles dans l'application de ces lois n'était pas la même que celle laissée au garçon, et ce, depuis longtemps. De manière générale, peu de filles étaient jugées comme étant délinquantes. Les adolescentes impliquées dans le système judiciaire étaient présentées principalement comme ayant besoin de protection. Une fois devant la Cour, la jeune fille faisait alors face à un juge qui prenait la place du bon père de famille.

Ces différences d'application de la loi selon les sexes ont amené, comme nous l'avons vu, des interventions socio-judiciaires également différenciées selon le sexe. Plus particulièrement chez les filles, le recours au processus judiciaire cache parfois des problèmes familiaux importants. L'intervention vise ainsi la résolution de problème dans le système familial plutôt

que la recherche de compréhension du comportement déviant, comme le fera l'intervention chez les garçons (Fitzgerald, 2003; Doyon et Bussières, 1999; Lanctôt et Desai, 2002; Lanctôt *et al.*, 2002). L'analyse des lois impliquées dans notre sujet de recherche nous a amené à nous questionner sur plusieurs aspects de la délinquance et de l'adolescence. Nous en sommes venus à comprendre, entre autres, que les caractéristiques liées à ce qu'est l'adolescence sont plus proches, conceptuellement, des caractéristiques du garçon. L'adolescente qui commet des délits n'est alors pas vue comme testant les limites de son environnement, mais comme une jeune fille qui a besoin de protection.

Malgré cette application différenciée des lois selon le sexe, nous avons vu qu'il existe une réelle différence entre les délits commis par les filles et les garçons, sur le plan statistique. Les hommes feraient plus de délits et à caractère plus violent que les femmes. Une nuance est par contre intéressante à apporter ici. Les différences statistiques sont les mêmes lorsque l'on regarde les données officielles ou auto-révéloées, cependant, ces dernières données nous informent que plus de femmes et d'adolescentes commettent des délits que ce que les statistiques officielles laissent entrevoir. Ceci vient donc confirmer que le regard porté vers l'adolescente qui commet des gestes délinquants ne sera pas le même qu'envers l'adolescent qui commet des gestes semblables étant donné que pour les filles, plusieurs ne seront pas identifiées comme délinquantes, malgré le geste. Les intervenants sociaux qui œuvrent auprès de ces adolescents ont également démontré, dans différentes études (Bond-Maupin *et al.*, 2002; Lafrenière, 2012; Lanctôt et Lachaine, 2002), entretenir une perception différente envers les adolescents et les adolescentes. Un des résultats de ces études est que les intervenants se disent moins compétents et moins bien préparés pour intervenir auprès de ce groupe de jeunes.

Pour pousser plus loin l'analyse de notre objet de recherche, nous avons fait intervenir différents concepts tels que la construction sociale de la délinquance en passant par la théorie de l'étiquette de Becker (1963) ainsi que par la socialisation conventionnelle des acteurs impliqués (Octobre, 2010; Cardi, 2004). Enfin, il nous est apparu pertinent de faire intervenir les rapports de pouvoir selon Foucault.

Avec ces concepts et ces études en tête, nous avons conduit sept entrevues auprès d'intervenants sociaux œuvrant en centre jeunesse. Ces entrevues nous ont grandement renseignés sur les perceptions que ces travailleurs entretiennent envers les jeunes filles qui commettent des délits, mais également sur leurs pratiques d'intervention auprès des adolescentes. Les résultats obtenus nous ont confirmé que la délinquance était un concept construit socialement, de par la définition que les intervenants nous en ont donnée. Il nous a été possible de pousser un peu plus loin notre analyse en constatant que, du point de vue des intervenants, la délinquance ne revêtait pas les mêmes caractéristiques lorsqu'il était question d'une fille ou d'un garçon. Un autre élément fort intéressant qui est ressorti de l'analyse de nos résultats est la socialisation des intervenants qui nous est apparue comme conventionnelle. En effet, les pratiques d'intervention de ces derniers semblent concordées avec l'idée qu'on se fait du bon intervenant/père et de la bonne intervenante/mère. De fait, les actions employées pour accomplir les interventions appartiennent à un registre stéréotypé de l'homme et de la femme. Enfin, l'hypothèse formulée au début du mémoire, comme quoi l'utilisation de l'étiquette délinquante n'était pas courante parce qu'il existe, entre autres, un flou normatif, semble s'être confirmée. La jeune fille qui commet des délits ne cadre dans aucun registre connu des intervenants, que ce soit selon la norme de délinquance ou la norme de féminité. Les intervenants nous ont fait part de leur souhait à recevoir plus d'informations sur le sujet, par la forme de groupe de discussion ou de formations et nous pensons qu'il serait juste de croire que cela pourra aider à diminuer le flou normatif.

Dès le début de nos recherches sur le sujet, nous avons constaté que très peu d'études ont été conduites sur la criminalité des femmes et encore moins sur la délinquance des adolescentes. Comme nous l'avons vu, tout au long de ce mémoire, les femmes et les adolescentes commettent effectivement, statistiquement, moins de délits que les garçons. Toutefois, l'étude des facteurs associés à la délinquance des filles, et surtout le parcours typique d'une adolescente qui commet un délit, nous apparaissent comme étant des sujets intéressants à approfondir, n'étant pas du même ordre que pour leur homologue masculin. Déjà qu'il n'y avait pas beaucoup d'étude générale sur le sujet, la perception des gens qui travaillaient avec ces adolescentes est restée un objet d'étude rarement approfondie. Bien que le présent mémoire ait porté sur cet objet, il nous semble évident que le tour de la question est loin d'être fait. Des

études plus vastes ou ayant un angle différent pourraient être conduites pour explorer tous les aspects de la perception des intervenants sur les adolescentes qui commettent des gestes délinquants.

Plus tôt dans ce travail, nous avons soulevé l'hypothèse d'une recherche semblable à celle-ci, mais qui comporterait des entrevues avec des intervenants œuvrant seulement sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents. Nous croyons toujours qu'il serait pertinent d'aller questionner spécifiquement ces travailleurs quant à leur perception de ces adolescentes qu'ils côtoient plus régulièrement que leurs collègues œuvrant seulement sous la Loi sur la protection de la jeunesse. Les résultats pourraient être complètement différents, du simple fait de cette proximité avec les jeunes filles qui commettent des comportements délinquants.

Enfin, un autre angle d'analyse dont nous avons déjà parlé dans ce mémoire est l'observation à l'aide d'une approche ethnographique. Comme nous l'avons vu dans l'étude de Lafrenière (2012), il peut exister un écart entre ce que les intervenants croient faire et ce qu'ils accomplissent réellement dans leurs interventions. Les résultats recueillis lors de nos entrevues ont démontré que les intervenants voient leurs pratiques d'intervention comme étant genrées. Ils se décrivent d'abord comme ayant une approche générale de bon parent lorsqu'ils conduisent une intervention auprès des jeunes filles, puis ils décrivent leurs techniques d'intervention comme étant différentes selon le sexe de l'intervenant (par exemple : *caring* pour les femmes et approche directe pour les hommes). Il serait maintenant plus que pertinent d'en faire une observation sur le terrain d'intervention. Un accompagnement des intervenants lors d'intervention auprès des adolescentes et des adolescents pourrait peut-être nous révéler une différence entre ce que les intervenants croient avoir comme pratique d'intervention et ce qu'ils font réellement.

ANNEXE A

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR UNE PERSONNE MAJEURE ET

APTE À CONSENTIR

**La perception des intervenants sociaux
travaillant en centre jeunesse
quant aux adolescentes ayant commis des actes délinquants**

Information sur le projet

Personne responsable du projet

Chercheure, chercheur responsable du projet : Alexandrine Deland-Bélanger
(étudiante)

Programme d'études : Maitrise en travail social

Direction de recherche

Direction de recherche : Myriam Dubé
Département ou École : École de travail social
Faculté : Faculté des sciences humaines

But général du projet

Vous êtes invitée, invité à prendre part à un projet qui a comme objectif de connaître vos perceptions quant aux jeunes filles avec lesquelles vous intervenez, lesquelles ont commis des comportements délinquants.

Tâches qui vous seront demandées

Votre participation consiste à donner une entrevue individuelle au cours de laquelle il vous sera demandé de décrire, entre autres choses, votre pratique professionnelle

auprès des jeunes filles qui commettent des actes délinquants. Nous vous inviterons à nous partager vos expériences et votre pratique. Cette entrevue sera enregistrée numériquement avec votre autorisation et prendra environ 1 heure 30 de votre temps. Le lieu et l'heure de l'entrevue sont à convenir avec vous. La transcription sur support informatique qui s'en suivra ne permettra pas de vous identifier.

Moyens de diffusion

Les résultats de cette recherche seront publiés dans un mémoire de maîtrise. Si vous le souhaitez, les résultats de la présente recherche vous seront communiqués lorsqu'ils seront disponibles.

Avantages et risques

Votre participation contribuera à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension des perceptions quant aux pratiques d'intervention avec les jeunes filles qui commettent des actes délinquants. Il n'y a pas de risque d'inconfort important associé à votre participation à cette rencontre. Vous devez cependant prendre conscience que certaines questions pourraient raviver des émotions désagréables liées à une expérience de travail que vous avez peut-être mal vécue. Une ressource d'aide appropriée pourra vous être proposée si vous souhaitez discuter de votre situation (exemples : une référence à votre programme d'aide aux employés ou des références vers des articles scientifiques sur le sujet). Vous demeurez libre de ne pas répondre à une question que vous estimez embarrassante sans avoir à vous justifier. Il est de la responsabilité de la chercheuse de suspendre ou de mettre fin à l'entrevue si cette personne estime que votre bien-être est menacé.

Anonymat et confidentialité

Il est entendu que les renseignements recueillis lors de l'entrevue sont confidentiels et que seules, la personne responsable du projet et sa directrice de mémoire, auront accès à l'enregistrement de votre entrevue et au contenu de sa transcription. Le matériel de recherche (enregistrement numérique et transcription codés) ainsi que votre formulaire de consentement seront conservés séparément, sous clé, par la personne responsable du projet pour la durée totale du projet. Les enregistrements ainsi que les formulaires de consentement seront détruits 5 ans après les dernières publications des résultats de recherche.

Participation volontaire

Votre participation à ce projet est volontaire. Cela signifie que vous acceptez de participer au projet sans aucune contrainte ou pression extérieure et que, par ailleurs, vous êtes libre de mettre fin à votre participation en tout temps au cours de cette

recherche. Dans ce cas, les renseignements vous concernant seront détruits. Votre accord à participer implique également que vous acceptez que le responsable du projet puisse utiliser aux fins de la présente recherche (incluant la publication d'articles, d'un mémoire, d'un essai ou d'une thèse, la présentation des résultats lors de conférences ou de communications scientifiques) les renseignements recueillis à la condition qu'aucune information permettant de vous identifier ne soit divulguée publiquement à moins d'un consentement explicite de votre part.

Compensation financière

Votre participation à ce projet est offerte gratuitement.

Questions sur le projet et sur vos droits

Vous pouvez contacter la personne responsable du projet pour des questions additionnelles sur le projet. Vous pouvez également discuter avec la directrice de recherche des conditions dans lesquelles se déroule votre participation et de vos droits en tant que personne participant à la recherche.

Le projet auquel vous allez participer a été approuvé au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des sciences humaines de l'UQAM. Pour toutes questions ne pouvant être adressées à la direction de recherche ou pour formuler une plainte ou des commentaires, vous pouvez contacter la présidente du comité par l'intermédiaire de la coordonnatrice du CERPÉ, Anick Bergeron, au 514 987-3000, poste 3642, ou par courriel à l'adresse suivante : bergeron.anick@uqam.ca.

Remerciements

Votre collaboration est importante pour la réalisation de ce projet et nous tenons à vous en remercier.

Signatures

Participante, participant

Je reconnais avoir lu le présent formulaire et consens volontairement à participer à ce projet de recherche. Je reconnais aussi que la personne responsable du projet a répondu à mes questions de manière satisfaisante et que j'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer. Je comprends que ma participation à cette recherche est totalement volontaire et que je peux y mettre fin en tout temps, sans pénalité d'aucune forme, ni justification à donner. Il me suffit d'en informer la personne responsable du projet.

Je souhaite être informée, informé des résultats de la recherche lorsqu'ils seront disponibles : oui non

Je souhaite pouvoir lire le verbatim qui sera produit suite à la rencontre, lorsqu'il sera disponible : oui non

Nom, en lettres moulées, et coordonnées

Signature de la participante, du participant

Date

Personne responsable du projet

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages et les risques du projet à la personne participante et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la personne responsable

Date

Un exemplaire du formulaire d'information et de consentement signé doit être remis à la personne participante.

ANNEXE B

GRILLE D'ENTRETIEN

LA PERCEPTION DES INTERVENANTS SOCIAUX EN CENTRE JEUNESSE QUANT AUX ADOLESCENTES AYANT COMMIS DES ACTES DÉLINQUANTS

Question introductive :

Tout d'abord, pouvez-vous me décrire de façon générale votre pratique professionnelle au sein du centre jeunesse?

Thème I : Le point de vue des intervenants sociaux sur la délinquance des jeunes filles et sur leur pratique auprès d'elles

1.1 Pouvez-vous me parler de ce qu'est la délinquance selon votre point de vue et selon votre expérience?

- *Explications, manifestations, répercussions*²⁷

1.1.1 Pouvez-vous me parler de ce qu'est la délinquance des filles selon votre point de vue et votre expérience?

- *Explications, manifestations, répercussions*

1.1.2 Est-ce que la délinquance des filles selon votre point de vue, est différente de celle des garçons?

²⁷ Les questions et les compléments en italique n'ont pas à être demandés au participant de manière systématique mais sont présents pour faciliter l'échange avec des répondants qui seraient moins volubiles.

- *Si oui, en quoi? (explications, manifestations, répercussions)*

1.2 Pouvez-vous me parler de votre intervention auprès des filles ayant commis des comportements délinquants?

1.2.1 Est-elle différente de votre intervention auprès des garçons? Si oui, en quoi?

Thème II : La perception des intervenants sociaux sur leur pratique professionnelle en délinquance avec les filles, selon un point de vue sexué

2.1 En tant que femme (ou homme), quelles sont les caractéristiques que vous possédez qui, selon votre point de vue, vous aident et celles qui vous desservent dans votre pratique avec les filles qui commettent des comportements délinquants?

2.1.1 Est-ce que ces caractéristiques sont les mêmes en ce qui a trait à l'intervention auprès des garçons?

2.2 Vous en tant que femme (ou vous en tant qu'homme), est-ce que vous croyez intervenir différemment qu'un homme (ou qu'une femme) avec les filles qui commettent des comportements délinquants?

- *Si oui, de quelle façon?*
- *Si non, pourquoi?*

2.2.1 Et avec les garçons?

- *Si oui, de quelle façon?*
- *Si non, pourquoi?*

Thème III : Les pratiques des intervenants sociaux avec les filles sous la Loi sur la protection de la jeunesse et sous celle sur le système de justice pénale pour adolescents

3.1 Est-ce que vous croyez que la loi sous laquelle vous travaillez influence votre pratique auprès des filles qui commettent des comportements délinquants?

- *Si oui, de quelle façon?*
- *Si non, pourquoi?*

3.1.1 Et pour les garçons?

- *Si oui, de quelle façon?*
- *Si non, pourquoi?*

3.2 Croyez-vous que votre pratique changerait avec les filles si vous aviez à travailler sous l'autre loi présente au centre jeunesse?

- *Si oui, de quelle façon?*
- *Si non, pourquoi?*

3.2.1 Et pour les garçons?

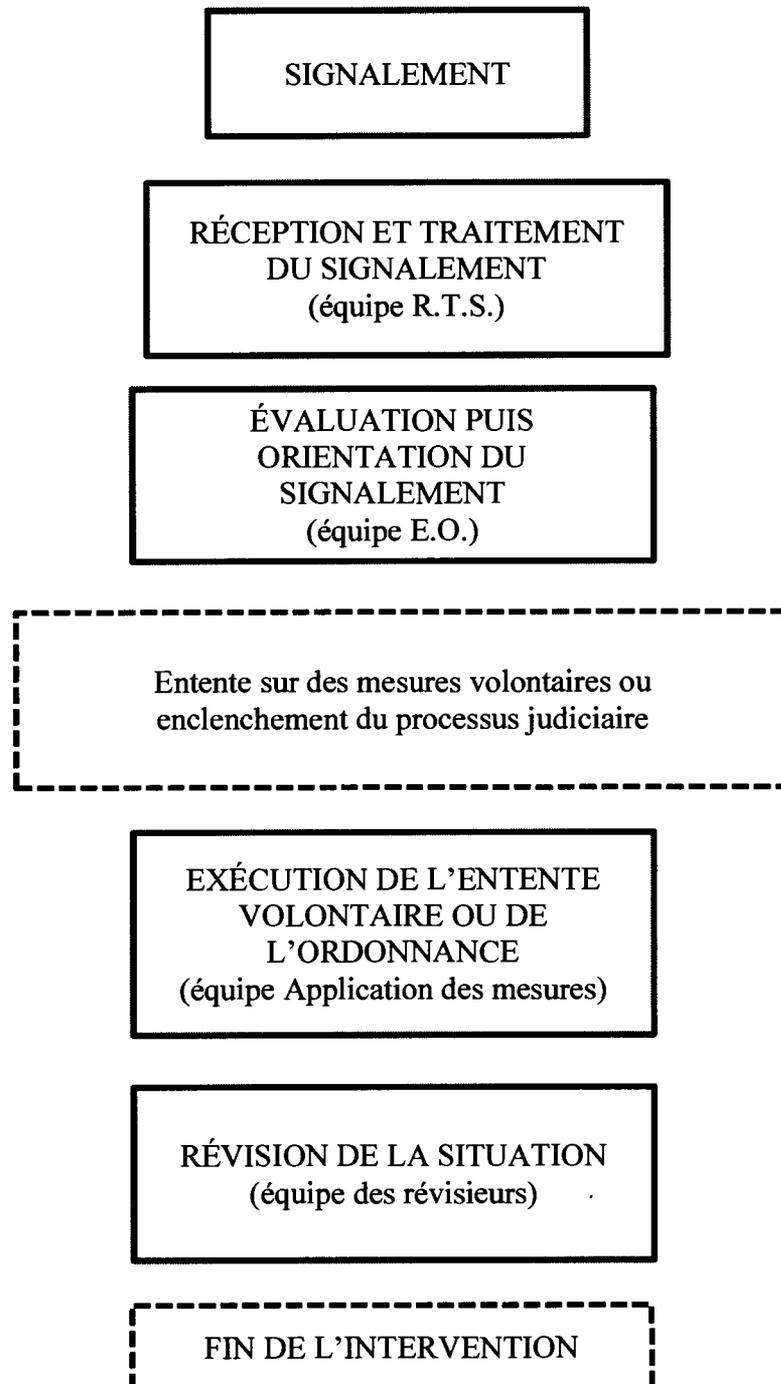
- *Si oui, de quelle façon?*
- *Si non, pourquoi?*

Question de conclusion

Pour terminer, croyez-vous qu'il vous manque de formation en centre jeunesse pour intervenir auprès des jeunes filles qui commettent des comportements délinquants?

ANNEXE C

SCHÉMA ABRÉGÉ DU CHEMINEMENT D'UN SIGNALEMENT



BIBLIOGRAPHIE

- Adelberg, Ellen et Claudia Currie. *Too Few to Count*. Vancouver : Press Gang Publishers, 1987.
- Anadón, Marta. « La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents ». *Recherches qualitatives*, 26, no.1, (2006): 5-31
- Becker, Howard S. *Outsiders, Studies in the Sociology of Deviance*. New York: The Free Press, 1963.
- Bélanger, Annie et Nadine Lanctôt. « La régulation familiale et les comportements violents à l'adolescence existe-t-il des différences sexuelles? ». *Criminologie*, 38, no. 2, (2005) : 173-194
- Biron, Louise, Rosette Gagnon et Marc LeBlanc. *La délinquance des filles*. Montréal : Université de Montréal Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, 1980.
- Bischof, Donna M. et Charles E. Frazier. « Gender Bias in Juvenile Justice Processing: Implications of the Juvenile and Delinquency Prevention (JJDP) Act. ». *Journal of Criminal Law and Criminology*, 82, no. 4, (1992): 1162-1186
- Bond-Maupin, Lisa, James R. Maupin et Amy Leisenring. « Girls' Delinquency and the Justice Implications of Intake Workers' Perspectives ». *Women and Criminal Justice*, no. 13, (2/3), (2002) : 51-77
- Butler, Judith. « La question de la transformation sociale ». Dans *Défaire le genre*. 233-261. Paris : Éditions Amsterdam, 2006.
- Butler, Judith. *Gender trouble: feminism and the subversion of identity*. New York: Routledge, 1990.
- Canada, ministère de la Justice. « L'évolution de la justice des mineurs au Canada ». En ligne : <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/gci-icg/jm2-jj2/index.html>, (2012, août), Consulté le 12 janvier 2013
- Cardi, Coline. « La production du genre au sein de la justice des mineurs; La figure de la délinquante chez les juges d'enfants ». *Villes et Territoires*, no 8, (2004) : 305-324
- Campenhoudt, Luc Van et Raymond Quivy. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4^e éd. Rev. et aug. Paris : Dunod, 2011.
- Dorlin, Elsa (dir.). *Sexe, race, genre. Pour une épistémologie de la domination*. Coll. « Actuel Marx confrontations ». Paris : Presses Universitaires des France, 2009.

- Dorlin, Elsa. « L'Atlantique féminise. L'intersectionnalité en débat. ». *Papeles del CEIC (Centro de Estudios sobre la Identidad Colectiva)*, 2012/2, no. 83 (septembre), (2012) : 1-16.
- Dorlin, Elsa. « Épistémologies féministes ». *Sexe, genre et sexualités : Introduction à la théorie féministe*, Paris, PUF, (2008) : 9-31
- Dupuis-Déry, Francis. « Le discours de la « crise de la masculinité » comme refus de l'égalité entre les sexes : histoire d'une rhétorique antiféministe ». *L'Harmattan : Cahiers du genre*, no. 52, (2012) : 119-143
- Doyon, Brigitte et Martin Bussièrès. *Recherche sur la criminalité et la délinquance : une distinction selon le sexe. Rapport final présenté au Conseil permanent de la jeunesse. Université Laval : Département de sociologie, 1999.*
- États-Unis, Department of Justice, National Institute of Corrections. Bloom, Barbara, Barbara Owen, Stephanie Covington et Myrna Reader. « Gender-Responsive Strategies: Research, Practice, and Guiding Principles for Women Offenders », 2002.
- Fitzgerald, Robin. *Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance. Ottawa : Document de recherche, Statistique Canada. No 85-561-MIF au catalogue. ISSN 1707-5211. ISBN 0-662-89251-8, 2003.*
- Fonds de recherche sur la société et la culture. 2002 (octobre). « Éthique de la recherche sociale : consentement libre et éclairé, confidentialité et vie privée ». En ligne. <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/etique/ethique190902.pdf>, (2002, octobre), Consulté le 21 juillet 2013.
- Foucault, Michel. *Les mailles du pouvoir*. Conférence au Brésil, Université de Bahia, 1976.
- Foucault, Michel. « Le sujet et le pouvoir ». *Dits et écrits*, tome IV, (1982) : no 306
- Fréchette, Marcel et Marc LeBlanc. *Délinquances et délinquants*. Chicoutimi : Gaëtan Morin Éditeur, 1987.
- Garcia, Marie-Carmen. « Des féministes aux prises avec l'« intersectionnalité » : le mouvement Ni Putes Ni Soumises et le Colectif féministe du Mouvement des indigènes de la République ». *Cahiers du Genre : Recherches féministes*, 25, no. 1, (2012): 111-126
- Guilhaumou, Jacques. « Autour du concept d'agentivité ». *Rives méditerranéennes*, 41, (2012) : 25-34
- Hudson, B. « Feminity and Adolescence ». dans *Gender and Generation*, sous la dir. de A. McRobbie et M. Nava. London : Macmillan, 1984

- Hugues, Everett C.. «Dilemmas and Contradictions of Status». *The American Journal of Sociology*, The University of Chicago Press, 50, no. 5, Mars, (1945): 353-359.
- Jodelet, Diane. « Représentation sociale : phénomène, concept et théorie », Dans *Psychologie sociale*, sous la dir. de Serge Moscovici, 357-378, Paris : PUF, 1984.
- Joyal, Renée. « L'acte concernant les écoles d'industrie (1869) : une mesure de prophylaxie sociale dans un Québec en voie d'urbanisation ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 50, no. 2, (1996) : 227-240
- Kergoat, Danièle. « Le rapport social de sexe. De la reproduction des rapports sociaux à leur subversion ». Dans *Les rapports sociaux de sexe*, sous la dir. d'Annie Bidet, 60-75. PUF : collection Actuel Marx, 2010.
- Lafrenière, Catherine. « Délinquance des filles et délinquance des garçons : différence dans les comportements ou différence dans la gestion des comportements? Une étude du point de vue des intervenants ». Mémoire de maîtrise à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, Montréal, Université de Montréal, 2012.
- Lanctôt, Nadine, Mélanie Bernard et Marc LeBlanc. « Le début de l'adolescence : une période propice à l'éclosion déviante et délinquance des adolescentes ». *Criminologies*, 35, no.1, (2002) : 69-88
- Lanctôt, Nadine et Benjamin Desaiève. « La nature de la prise en charge des adolescentes par la justice : jonction des attitudes paternalistes et du profil comportements des adolescentes ». *Médecine & Hygiène : Déviance et Société*, 26, no 4, (2002) : 463-478
- Lanctôt, Nadine et Sophie Lachaine. « Intervenir auprès des adolescentes : une perspective peu attrayante pour les délégués à la jeunesse? ». *Revue de psychoéducation et d'orientation*, 31, no. 2, (2002) : 363-383
- LeBlanc, Marc, Jacques Dionne, Jean PROULX, Jacques C. Grégoire et Pierrette Trudeau-LeBlanc. *Intervenir autrement; Un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal. Collection Intervenir, 1998.
- LeBreton, David. *L'interactionnisme symbolique*. Paris : Quadrige Manuel. Presses Universitaires de France, 2004.
- Lucchini, Riccardo. « Femme et déviance ou le débat sur la spécificité de la délinquance féminine ». En ligne.:
<http://www.unifr.ch/socsem/Fichiers%20PDF/Femme%20&%20déviance.pdf>, (1996, février), Consulté le 3 février 2012.
- Maillé, Chantal. « Féminismes, genre et sexe au XXIe siècle : nouveaux habits, vieux débats? ». Dans *Cerveau hormones et sexe ; Des différences en question*, sous la dir. de Louise Cossette, 85-110. Montréal : les éditions du remue-ménage, 2012.

- Mayer, Robert, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel Turcotte et collaborateurs. *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville (Qué.) : Gaëtan Morin éditeur, 2000.
- Ménard, Sylvie. « Les mesures destinées à redresser l'enfance délinquante au Québec : le cas de l'institut Saint-Antoine pour garçons (1873-1910) ». *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » : Pratiques éducatives et systèmes judiciaires*, no. 5, (2003) : 85-105
- Octobre, Sylvie. « La socialisation culturelle sexuée des enfants au sein de la famille ». *L'Harmattan : Cahiers du Genre*, no. 49, (2010) : 55-76
- Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli. *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin, 2005.
- Paillé, Pierre, et Alex Mucchielli. « L'analyse thématique ». Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. 161-212. Paris : Armand Colin, 2008.
- Pauzé, Robert, Geneviève Paquette, Éric Yergeau et Luc Touchette. « Profil clinique des adolescentes prises en charge par les centres jeunesse du Québec pour des problèmes de comportement sérieux ». dans *Les conduites antisociales des filles* sous la dir. Pierrette Verlaan et Michèle Déry. Québec : Les presses de l'Université du Québec, 2006
- Pelletier, Laurie. « Jeunes filles traduites devant la Cour des jeunes délinquants de Montréal de 1912 à 1949: Problèmes et procédure judiciaire ». Mémoire de maîtrise à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, Montréal, Université de Montréal, 2009.
- Smith, Joseph L.. « Therapist's Reactions with Adult Female Sex Abusers/Offenders : Implications for Policy and Practice ». Thèse de doctorat, Maine, Smith College School for Social Work, Northampton, 2006.
- Strimelle, Véronique. « La gestion de la déviance des filles à Montréal au XIXe siècle. Les institutions du Bon-Pasteur d'Angers (1869-1912) ». *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » : Pratiques éducatives et systèmes judiciaires*, no. 5, (2003): 61-83
- Tajfel, Henri, et John Turner. « The social identity theory of intergroup behavior ». Dans *Psychology of intergroup relations*, sous la dir. de Stephen Worchel et William G. Austin, 7-24. Chicago : Nelson-Hall, 1986.
- Trépanier, Jean. « Les démarches législatives menant à la création des tribunaux pour mineurs en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Québec du XXe siècle ». *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière » : Pratiques éducatives et systèmes judiciaires*, no. 5, (2003): 109-132

Zahn, Margaret A.. *The delinquent Girl*. Philadelphie : Temple University Press, 2009.